



MÉMOIRE SUR LES ORIENTATIONS QUANT
AUX AIDES FISCALES AUX ENTREPRISES
DES RÉGIONS RESSOURCES ET
À LA NOUVELLE ÉCONOMIE

PRÉSENTÉ PAR LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

AU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES AIDES FISCALES AUX RÉGIONS RESSOURCES
ET À LA NOUVELLE ÉCONOMIE

MONTMAGNY (QUÉBEC)
19 SEPTEMBRE 2007

Présentation

M. Réal Laverdière
Président
Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ)

M. Laurent Lampron, CMA, MBA
Directeur général
CRÉ

M. René Beaupré, CA
Entrepreneur en management stratégique

Rédaction et recherche

M. René Beaupré, CA
Entrepreneur en management stratégique

M. Laurent Lampron, CMA, MBA
Directeur général
CRÉ

Mme Sylvie Fortin
Conseillère en communication
CRÉ

Mise en page et révision linguistique

Mme Julie Lapierre
Secrétaire de direction
CRÉ

* * *

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

25, boulevard Taché Ouest, bureau 102
Montmagny (Québec) G5V 2Z9
Téléphone : 418-248-8488
Télécopieur : 418-248-4581
Courriel : cre@chaudiere-appalaches.qc.ca
Site Internet : www.chaudiere-appalaches.qc.ca

Remerciements

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches tient à remercier l'équipe de rédaction qui s'est chargée de la révision et de la supervision générale des textes. Elle tient également à exprimer toute sa gratitude à ses membres et ses partenaires régionaux, dont la liste figure ci-après, pour leur appui, leurs judicieux conseils et leur étroite collaboration au contenu du présent mémoire :

Les membres du comité exécutif de la CRÉ

Les membres du conseil d'administration de la CRÉ

Les députés représentant la région de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale

Partenaires régionaux de la CRÉ :

- Les membres de l'Association régionale du développement économique de Chaudière-Appalaches
- Les membres du comité stratégique de la Chaudière-Appalaches sur l'équité interrégionale
- Les industriels concernés de la Chaudière-Appalaches
- Les chambres de commerce de la Chaudière-Appalaches
- Les représentants des entreprises du Carrefour de la nouvelle économie de Saint-Georges

Acronymes

ARDÉCA :	Association régionale du développement économique de Chaudière-Appalaches
BAI :	Bénéfice avant impôts
CCÉ :	Cité du commerce électronique
CDB :	Centre de développement de la biotechnologie
CDTI :	Centre de développement des technologies de l'information
CMM :	Cité du multimédia de Montréal
CNÉ :	Carrefours de la nouvelle économie
CNNTQ :	Centre national des nouvelles technologies de Québec
CRÉ :	Conférence régionale des élus
CRIQ :	Centre de recherche industrielle du Québec
FCCQ :	Fédération des chambres de commerce du Québec
FSS :	Fonds de services de santé du Québec
GTAF :	Groupe de travail sur les aides fiscales
IDÉ :	Indice de développement économique
IÉM :	Institut économique de Montréal
MAMR :	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MDÉIE :	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC :	Municipalité régionale de comté
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
PIB :	Produit intérieur brut
SCIAN :	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SDÉRR :	Stratégie de développement économique des régions ressources
TQR :	Table Québec-régions

Définitions

Régions ressources :

- Éloignées : Nord-du-Québec, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Abitibi-Témiscamingue
- Périphériques : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Mauricie

MRC ressources :

- Dans la région centrale de l'Outaouais : Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac
- Dans la région centrale des Laurentides : Antoine-Labelle

Régions centrales :

- Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides, Outaouais et Montérégie

Régions métropolitaines :

- Montréal, Capitale-Nationale et Laval

Mesure fiscale de l'impôt zéro pour les PME manufacturières dans les régions et MRC ressources* :

- Sur 75 % des impôts du Québec payables
- Sur 75 % de la taxe sur le capital
- Sur 75 % de la contribution de l'employeur au FSS
- De 2001 à 2010 inclusivement
- Pour plus de 98 % des entreprises manufacturières

* Pour les régions de la Mauricie, cette mesure s'applique à deux MRC seulement (MRC du Haut-Saint-Maurice et de Mékinac)

Mesure fiscale du crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions et MRC ressources :

- 30 % de l'augmentation de la masse salariale admissible par rapport à la masse salariale admissible de l'année de référence (généralement 2001)
- De 2001 à 2009 inclusivement
- Pour les deux tiers des entreprises manufacturières

Sites désignés pour les entreprises de la nouvelle économie :

- Immeuble avec numéro civique dans une ville déterminée
- Ensemble d'immeubles dans un périmètre défini (quadrilatère) d'une ville déterminée

Mesure fiscale du crédit d'impôt remboursable pour les entreprises de la nouvelle économie :

- De 30 % à 40 % des salaires admissibles selon le site désigné avec maximum annuel variant de 11 250 \$ à 15 000 \$
- Aide pour dix ans se terminant au plus tard le 31 décembre 2013

Unités (de fabrication) :

- Correspond au nombre d'activités de fabrication selon le registre des entreprises inscrites au CRIQ

Ceteris paribus :

- Toute chose étant égale par ailleurs

Résumé des principes et des recommandations

PRINCIPE N^o 1 – Maintenir les principes d'égalité et d'universalité pour tous les citoyens du territoire du Québec qu'ils soient civils ou corporatifs

Considérant l'argumentaire qui précède, la CRÉ est d'avis que toute aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec à des entreprises en fonction de sa localisation géographique, soit les sept régions et les trois MRC ressources, est tout à fait discriminatoire pour les autres entreprises des mêmes secteurs d'activité des autres régions et va à l'encontre des principes d'égalité et d'universalité qui ont forgé le Québec d'aujourd'hui et qui font l'envie d'un grand nombre de nations.

RECOMMANDATION N^o 1 – Reconnaître que le territoire du Québec est unique et indivisible, sur le plan fiscal

Le Québec formant un seul et même territoire, il devrait y avoir une seule politique fiscale applicable à l'ensemble du territoire, que ce soit pour ses citoyens « particuliers ou individus » ou ses citoyens « corporatifs ». À titre d'exemple, qu'arriverait-il si deux professionnels touchant un revenu imposable de 100 000 \$ chacun, *ceteris paribus*, payaient en impôt sur le revenu à Québec, la somme de 25 000 \$ (ou 25 %) pour le premier résidant à Joliette, et la somme de 6 250 \$ (après un taux d'exonération de 75 %) pour le second résidant à La Tuque. Il y aurait un véritable tollé populaire. C'est pourtant la réalité vécue dans le monde de la fiscalité corporative.

PRINCIPE N^o 2 – Maintenir les principes d'équité fiscale pour toutes les corporations du territoire du Québec exerçant les mêmes activités

Considérant l'argumentaire qui précède, la CRÉ est d'avis que toute aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec à des entreprises d'un secteur donné (peu importe qu'il s'agisse d'un secteur d'activité traditionnel ou de celui de la nouvelle économie) devrait être la même pour toutes les entreprises du secteur, peu importe sa localisation géographique. Dans un contexte de mondialisation, il est contre-productif de favoriser certaines entreprises de régions ou de sites désignés et d'ignorer les autres entreprises du même secteur dans les autres régions et hors des sites désignés.

PRINCIPE N^o 3 – La CRÉ considère que le gouvernement du Québec se doit d'administrer avec équité et justice ainsi que de s'assurer que les sommes dépensées soient justifiées tant sur le plan économique que sur le plan éthique

La CRÉ est d'avis que les mesures fiscales de la SDÉRR ont créé une concurrence déloyale pour les entreprises des régions centrales en réduisant les coûts de revient des entreprises bénéficiaires des régions et MRC ressources et en transférant les bénéfices aux actionnaires des entreprises bénéficiaires, mais surtout aux donneurs d'ordre et acheteurs souvent de l'extérieur du Québec, par un prix de soumission pouvant atteindre jusqu'à 10 % plus bas que les conditions normales du marché (c'est-à-dire, sans les aides gouvernementales que constituent ces mesures fiscales) auraient permis.

La CRÉ considère cette forme de concurrence déloyale créée par les mesures fiscales dénoncées comme inacceptable, car ces dernières viennent modifier les règles du libre marché, elles sont financées avec les impôts de nos propres travailleurs et de nos propres entreprises ainsi que de tous les québécois; et qu'il y a iniquité et injustice fiscale flagrante.

PRINCIPE N^o 4 – Que ce soit pour un gouvernement, une entreprise, un organisme à but non lucratif ou un particulier sur le plan personnel et professionnel, un objectif doit toujours être évalué et corroboré avec la réalité

La CRÉ est d'avis que le gouvernement doit mesurer régulièrement les résultats aux objectifs initiaux afin de s'assurer qu'il ne se crée pas de fossé important entre les deux et le cas échéant, mettre en œuvre des correctifs.

PRINCIPE N^o 5 – Consolider les secteurs d'activité liés à la transformation des ressources, secteurs clés dans l'économie du Québec

La CRÉ est d'avis que l'existence des avantages fiscaux consentis aux entreprises des régions ressources constitue une menace réelle à la structure industrielle de la Chaudière-Appalaches, puisque pour les deux secteurs de la transformation du bois et des métaux à eux seuls, on y dénombre 467 entreprises (65 % du total des entreprises qui seraient admissibles en Chaudière-Appalaches) qui doivent concurrencer sur les mêmes marchés nationaux et internationaux par rapport à un total de 557 entreprises dans les trois régions ressources périphériques.

PRINCIPE N^o 6 – Soutenir le développement et la croissance du secteur manufacturier au Québec et en Chaudière-Appalaches

Parce que le secteur manufacturier est le deuxième secteur le plus important au Québec après le secteur commercial, qu'il est un secteur multiplicateur d'emplois, que le Québec et ses régions sont assis sur une richesse incroyable de ressources naturelles et que le secteur manufacturier a été le fondement de l'économie du Québec, la CRÉ est d'avis que le gouvernement doit appuyer de façon urgente l'ensemble de l'industrie manufacturière partout sur le territoire, en tenant compte des nouvelles réalités créées par la mondialisation des marchés et la hausse du taux de change vers la parité avec le dollar américain.

PRINCIPE N^o 7 – Doter le Québec d'une politique de création collective de la richesse à l'intérieur d'un développement durable

La CRÉ est d'avis que les sacrifices des générations qui ont précédé ont valu la peine, mais qu'il ne faudrait pas non plus hypothéquer les générations futures. Le patrimoine du Québec doit être préservé et, compte tenu du contexte démographique actuel et du contexte économique mondial, il est urgent de mettre en place une politique cohérente de développement économique qui s'adresse à tout le territoire québécois et qui s'inscrit dans une perspective de développement durable.

PRINCIPE N^o 8 – La diversification : ne pas mettre tous ces œufs dans le même panier!

Tel qu'il a été démontré ci-dessus, la CRÉ est d'avis que le coût des aides fiscales aux entreprises manufacturières des régions ressources est tout à fait disproportionné par rapport au « rendement sur investissement » dans un délai raisonnable et par rapport à ce qui se fait en Amérique du Nord, tant sur le plan des sommes allouées que des critères d'admissibilité.

PRINCIPE N^o 9 – À s’interroger sans fin, on ne décide rien!

La CRÉ ne s’interroge plus concernant le bien-fondé des deux mesures fiscales dans leur forme actuelle, il y a eu suffisamment d’analyses microéconomiques et macroéconomiques pour démontrer leur iniquité et leur inefficacité. Elle s’inquiète plutôt pour les entreprises manufacturières de la Chaudière-Appalaches qui voient leur patrimoine s’effriter en raison de politiques économiques discriminatoires et en raison du récent volte-face gouvernemental aux régions centrales et qui défavorisent leurs entreprises manufacturières qui ont largement contribué à l’économie du Québec.

RECOMMANDATION N^o 2 – Privilégier une forme d’intervention qui permettra aux entreprises de demeurer compétitive à l’échelle internationale et qui contribuera à augmenter de façon significative le PIB du Québec

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement que la future politique de développement économique soit équitable pour toutes les régions du Québec, qu’elle soit alignée sur les quatre axes d’intervention à savoir : **Productivité, Innovation, Formation et Exportation** et qu’elle soit orientée vers l’atteinte de résultats mesurables et significatifs. C’est une garantie de succès pour l’ensemble du Québec.

PRINCIPE N^o 10 – Les entreprises d’un même territoire (le Québec) doivent pouvoir se concurrencer sur une base égale

Parce qu’ils sont établis dans certains espaces géographiques définis du Québec, soit sept régions administratives sur un total de dix-sept, des citoyens corporatifs ont le privilège de ne s’acquitter que d’une fraction de leurs obligations fiscales. La CRÉ est d’avis que cette situation est intolérable et éthiquement immorale.

RECOMMANDATION N^o 3 – Mettre fin le plus rapidement possible aux deux mesures fiscales accordées aux entreprises des régions ressources

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement :

- le rétablissement de l'abolition graduelle de la mesure fiscale relative à **l'exonération fiscale pour les PME manufacturière** pour toutes les régions et MRC ressources du Québec, proposé par les projets de budget Audet (février 2007) et Jérôme-Forget (mai 2007) de 75 % en 2008, à 50 % en 2009, à 25 % en 2010 et à 0 % au 31 décembre 2010;
- l'abolition progressive de la mesure fiscale relative au **crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources** pour toutes les régions et MRC ressources du Québec, à l'exception de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, en se traduisant par un arrêt immédiat d'émission de certificats d'admissibilité par Investissement Québec, selon l'échelle régressive suivante :
 - ✓ pour les régions de la Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et du Bas-Saint-Laurent, de réduire le taux du crédit d'impôt de 30 % en 2008, à 15 % en 2009 et à 0 % au 31 décembre 2009;
 - ✓ pour les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, maintenir le taux du crédit d'impôt remboursable sur l'augmentation de la masse salariale à 30 % jusqu'à la fin du programme, puis 0 % au 31 décembre 2009.

RECOMMANDATION N^o 4 – Énoncer une politique de développement économique pour toutes les régions du Québec qui repose sur le principe d'équité et des critères d'évaluation objectifs et factuels

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement que sa politique de développement économique réponde aux principes directeurs et critères d'évaluation suivants :

- Les résultats doivent être mesurables
- Les règles d'admissibilité et d'application doivent être plus strictes
- L'aide doit être modulée selon les réalités des besoins
- L'aide doit être accordée par secteur d'activité pour toutes les régions administratives
- L'aide doit être limitée dans le temps, être raisonnable eu égard aux bénéfices escomptés
- L'aide doit avoir une limite maximale
- Les programmes ne doivent en aucun cas provoquer des dommages collatéraux dans d'autres régions

PRINCIPE N° 11 – Maintenir les principes d'égalité et d'universalité pour tous les citoyens du territoire du Québec, qu'ils soient civils ou corporatifs

Considérant l'argumentaire qui précède, la CRÉ est d'avis que toute aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec à des entreprises en fonction de sa localisation géographique, soit un périmètre donné ou un immeuble donné dans une ville donnée appelé « les sites désignés », est tout à fait discriminatoire pour les autres entreprises de la nouvelle économie et va à l'encontre des principes d'égalité et d'universalité qui ont forgé le Québec d'aujourd'hui et qui font l'envie d'un grand nombre de nations.

PRINCIPE N° 12 – Maintenir les principes d'équité fiscale pour toutes les corporations du territoire du Québec exerçant les mêmes activités

Considérant l'argumentaire qui précède, la CRÉ est d'avis que toute aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec à des entreprises d'un secteur donné, comme les technologies de l'information, devrait être la même pour toutes les entreprises, peu importe son adresse d'affaires au Québec. Dans un contexte de mondialisation, il est contre-productif de favoriser certaines entreprises de sites désignés et d'ignorer les autres entreprises du même secteur hors des sites désignés.

PRINCIPE N° 13 – Soutenir le développement et la croissance des secteurs porteurs d'avenir

Tant au niveau de la région de la Chaudière-Appalaches qu'au niveau du Québec, la CRÉ est d'avis que les entreprises de la nouvelle économie dans les secteurs des communications, de l'information, de la productique, de la robotique et autres affaires électroniques, du multimédia, du commerce international et des biotechnologies sont un incontournable pour une société moderne orientée vers l'avenir. La CRÉ considère cependant que l'exploitation de ces entreprises ne devrait pas être confinée à des espaces géographiques restreints qui ont eu pour effet de créer une bulle immobilière à partir de 1997, d'engranger au bénéfice des propriétaires et promoteurs immobiliers les dépenses élevées de loyer payées par les entreprises-locataires, ce qui risquent d'entraîner des déménagements massifs lorsque les programmes prendront fin. La CRÉ est d'avis que des mesures fiscales aux entreprises de la nouvelle économie sont nécessaires en certaines circonstances, comme en situation de démarrage et de commercialisation. De plus, les aides fiscales devront être consenties selon des paramètres d'obligation de résultats après une période de temps déterminée.

RECOMMANDATION N° 5 – Énoncer une politique de développement des entreprises de l'industrie du savoir, soit celle à la nouvelle économie

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement d'énoncer une politique claire et sans ambiguïté de soutien aux entreprises de la nouvelle économie qui soit disponible sur tout le territoire du Québec et non seulement à des sites désignés, comprenant des critères d'admissibilité bien définis en ce qui concerne les secteurs privilégiés et des balises quant au montant et à la période. Cependant, les grandes entreprises devront faire l'objet de critères d'admissibilité différents de ceux applicables aux PME.

PRINCIPE N^O 14 – Favoriser le maximum d’entreprises de la nouvelle économie à se développer à des coûts rentables pour l’État en privilégiant l’entrepreneurship des PME tout en étant conscient de la concurrence de plusieurs juridictions internationales

Tel qu’il a été démontré ci-dessus, la CRÉ est d’avis que le coût des aides fiscales à la nouvelle économie est tout à fait disproportionné par rapport au « rendement sur investissement » dans un délai raisonnable, tant sur le plan des sommes allouées que des critères d’admissibilité. La CRÉ est toutefois d’avis que le gouvernement doit continuer à soutenir le secteur de la nouvelle économie, à la condition que les aides fiscales soient judicieusement structurées et mieux encadrées. Il ne faut pas perdre de vue qu’une portion, difficilement évaluable, des sommes reçues par les entreprises à titre de crédits d’impôt sur la masse salariale l’auraient été à titre de crédits d’impôt à la recherche et développement, si les mesures n’avaient pas existées.

RECOMMANDATION N^O 6 – Énoncer une politique de développement des entreprises de l’industrie du savoir, soit celle de la nouvelle économie

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement d’énoncer une politique claire et sans ambiguïté de soutien aux entreprises de la nouvelle économie qui soit disponible sur tout le territoire du Québec et qui favorisera davantage la PME, peu importe sa localisation, tout en appuyant la grande entreprise pouvant être sollicitée par des juridictions internationales, selon des critères régressifs en fonction de l’accroissement du chiffre d’affaires.

Table des matières

Remerciements	iii
Acronymes.....	iv
Définitions	v
Résumé des principes et des recommandations.....	vi
Introduction.....	1
La région de la Chaudière-Appalaches	2
La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.....	3
L'intérêt de la CRÉ envers les travaux du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie	4
Chapitre 1 L'avis de la CRÉ concernant les mesures fiscales avantageant les entreprises des régions et MRC ressources.....	6
1.1 L'importance du secteur manufacturier en Chaudière-Appalaches	6
1.2 L'avis de la CRÉ concernant les aides fiscales définies en fonction du territoire.....	7
1.3 L'avis de la CRÉ concernant les aides fiscales définies en fonction des secteurs d'activité	9
1.4 L'avis de la CRÉ concernant les impacts des aides fiscales	11
1.4.1 Pour les entreprises manufacturières admissibles des régions et MRC ressources	11
1.4.2 Pour le développement des régions ressources.....	14
1.4.3 Pour le développement des secteurs visés, manufacturier.....	15
1.4.4 Pour le développement des régions centrales et métropolitaines, manufacturier	16
1.4.5 Pour le développement du Québec dans son ensemble	18
1.5 L'avis de la CRÉ concernant le coût des aides fiscales visées.....	19
1.5.1 Relativité de l'aide fiscale?	19
1.5.2 Comparaison de l'aide fiscale québécoise avec l'aide fiscale nord-américaine pour la création d'emplois.....	20
1.6 L'avis de la CRÉ concernant la fin des aides fiscales visées	22
1.6.1 Des organismes et des organisations s'interrogent.....	22
1.6.2 Pour les entreprises admissibles des régions ressources.....	26
1.6.3 Nécessité d'appuyer le développement économique des régions plus défavorisées	27

Chapitre 2

L'avis de la CRÉ concernant les mesures fiscales à la nouvelle économie	28
2.1 L'importance du secteur de la nouvelle économie en Chaudière-Appalaches	28
2.2 L'avis de la CRÉ concernant les aides fiscales définies en fonction du territoire.....	29
2.3 L'avis de la CRÉ concernant les aides fiscales définies en fonction des secteurs d'activité	30
2.4 L'avis de la CRÉ concernant les impacts des aides fiscales	32
2.4.1 Pour les entreprises admissibles de la nouvelle économie	32
2.4.2 Pour le développement des sites désignés	34
2.4.3 Pour le développement des secteurs visés, nouvelle économie	35
2.5 L'avis de la CRÉ concernant les coûts des aides fiscales	35
2.6 L'avis de la CRÉ concernant la fin des aides fiscales	37
Conclusion.....	38
Annexe.....	40
Bibliographie.....	118

Liste des tableaux et annexes

Annexe 1 –	Tableaux analytiques	40
Tableau I :	Nombre approximatif d'entreprises pour les principaux secteurs d'activité admissibles selon classification SCIAN	40
Tableau II :	La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions : Calcul de la répartition <u>avant</u> certaines mesures de financement, d'investissement, d'infrastructures et de certains programmes (moyenne 2002-2004)	41
Tableau III :	La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions : Calcul de la répartition <u>après</u> certaines mesures de financement, d'investissement, d'infrastructures et de certains programmes (moyenne 2002-2004)	42
Tableau IV :	Les régions du Québec – Tableaux comparatifs – Emplois totaux et manufacturiers en 2006	43
Annexe 2 –	Étude des impacts négatifs de deux mesures fiscales avantageant les entreprises des régions ressources au détriment des entreprises des régions centrales.....	44
Annexe 3 –	Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises.....	101
Annexe 4 –	Liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches ..	102
Annexe 5 –	Communiqués de presse émis le 25 janvier 2007.....	104
Annexe 6 –	Article de presse	112
Annexe 7 –	Extraits de l'étude KPMG	113

Introduction

Aides fiscales aux régions ressources

Compte tenu des effets négatifs qu'ont généré et que génèrent toujours les deux mesures fiscales avantageant les entreprises manufacturières localisées dans les régions et MRC ressources, opérant dans les secteurs d'activité tels que la transformation du bois et des métaux, et compte tenu des impacts néfastes prévisibles dans les prochaines années, la CRÉ réitère, d'entrée de jeu, son entière solidarité avec les revendications des intervenants économiques et politiques ainsi que des industriels de la région de la Chaudière-Appalaches. Elle l'a clairement exprimée dans le « Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises¹ », rendu public en janvier 2007 et publié en partenariat avec six autres CRÉ de régions centrales et plus de 40 organismes de développement économique, dont une copie dudit document et des communiqués de presse émis sont joints en annexes 3 et 5.

Dans le présent mémoire, la CRÉ a pour objectif de démontrer l'iniquité, l'inefficacité et l'inéquation des deux mesures fiscales accordées aux entreprises manufacturières des régions et MRC ressources (impôt zéro pour les PME manufacturières et crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation) dans leur forme et modalité actuelles et de soumettre des recommandations constructives qui feront que la région de la Chaudière-Appalaches, tout comme les autres régions du Québec qu'elles soient désignées centrales, ressources ou métropolitaines, puissent continuer à se développer dans un environnement d'affaires sain à l'intérieur d'un Québec ouvert sur le monde et proactif aux aléas des marchés internationaux.

Aides fiscales à la nouvelle économie

Contrairement aux mesures fiscales des régions ressources qui ne sont accessibles qu'à une partie du territoire du Québec, soit sept régions administratives sur dix-sept, les mesures fiscales à la nouvelle économie bénéficient à des entreprises de ce secteur dans toutes les régions administratives, soit dans près de 50 villes, principalement en raison d'implantation de CNÉ qui regroupent plus de 200 entreprises ayant en moyenne 34 employés, dont plus de 40 % ont été créés grâce aux mesures fiscales. Ces entreprises doivent toutefois opérer à des adresses prédéterminées, ce qui est discriminatoire pour leurs concurrents qui doivent subir, à l'instar des entreprises manufacturières des régions centrales, une concurrence déloyale.

La CRÉ s'était d'ailleurs brièvement prononcée à la page 14 du « Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises » en mentionnant que le support de la croissance de la masse salariale d'une entreprise de la nouvelle économie peut, sous certaines conditions et certains critères, être économiquement rentable pour un gouvernement, puisque le facteur « humain » constitue la principale matière première de ce secteur.

Dans le présent mémoire, la CRÉ a pour objectif d'exprimer son point de vue quant aux mesures fiscales destinées à la nouvelle économie dans leur forme et modalités actuelles et soumettre des recommandations constructives qui feront que la région de la Chaudière-Appalaches, tout comme les autres régions du Québec, puissent continuer à se développer dans un environnement d'affaires sain à l'intérieur d'un Québec ouvert sur le monde et proactif aux aléas des marchés internationaux.

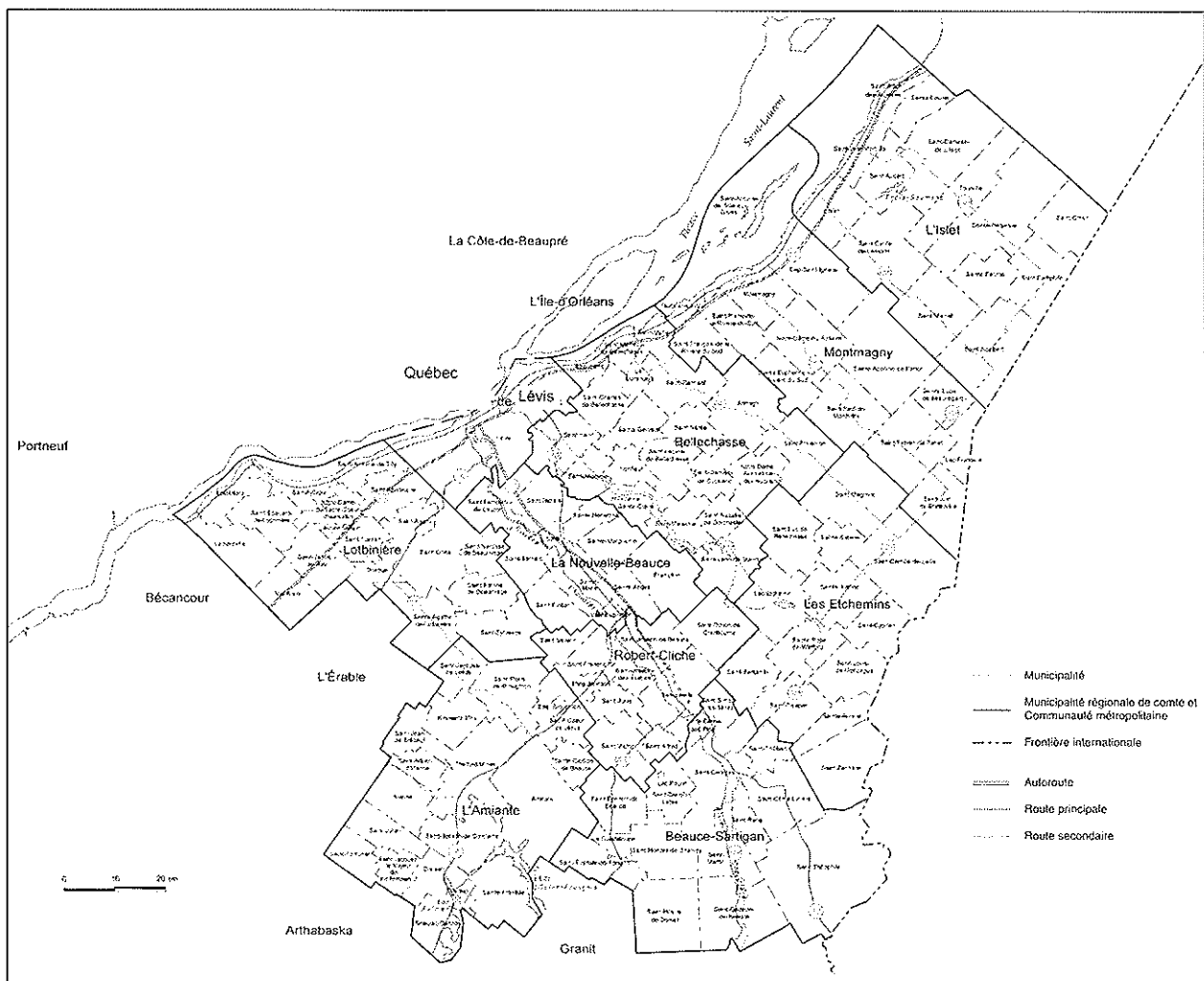
¹ Conférences régionales des élus de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière, de la Montérégie Est, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises*, novembre 2006, 107 p.

La région de la Chaudière-Appalaches

D'une superficie de 15 261 km², la région de la Chaudière-Appalaches est bornée au nord-est par la région du Bas-Saint-Laurent, au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et la région de la Capitale-Nationale, au sud-ouest par les régions du Centre-du-Québec et de l'Estrie et au sud-est par la frontière internationale avec les États-Unis d'Amérique.

La région de la Chaudière-Appalaches compte une population de 397 827 personnes (2006), réparties en 136 municipalités regroupées en neuf MRC et un pôle urbain, Lévis².

Figure A : Carte de la Chaudière-Appalaches



² Institut de la statistique du Québec, *Le Québec en chiffres*, Édition 2007, p. 47.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

Organisation constituée en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions* (L.R.Q., c. M-22.1), la CRÉ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Elle a comme principaux mandats de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

En plus de son rôle de concertation, la CRÉ vise également à promouvoir les intérêts de la région, à soutenir les acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels, à développer un sentiment d'appartenance, à susciter une solidarité dans la Chaudière-Appalaches et finalement, à évaluer, proposer et mener des projets à incidence régionale.

Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de 44 membres, comprenant 36 membres avec droit de vote, dont 24 élus municipaux provenant de l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches et 12 représentants socioéconomiques, ainsi que 8 membres sans droit de vote, soit les députés représentant la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale du Québec. La liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ est présentée en annexe 4.

Pour faciliter la concertation régionale, la CRÉ s'est dotée de dix groupes-conseils qui réunissent les principaux intervenants régionaux autour d'un même thème, soit :

- Agriculture et agroalimentaire
- Milieu forestier
- Développement durable
- Famille
- Santé
- Éducation
- Formation de la main-d'œuvre
- Culture, loisir, sport et tourisme
- Développement social et communautaire
- Développement des entreprises et innovation

L'intérêt de la CRÉ envers les travaux du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie

L'intérêt de la CRÉ à participer aux travaux du GTAF aux régions ressources et à la nouvelle économie s'explique par l'importance du secteur manufacturier dans la Chaudière-Appalaches et par la promesse pour l'avenir que représente la nouvelle économie dans la région. Quoique l'accent de ce mémoire sera mis sur les aides fiscales avantageant les entreprises localisées dans les régions et MRC ressources, le secteur de la nouvelle économie est également analysé avec discernement.

En effet, lorsque les premiers balbutiements d'inquiétude se sont fait entendre des industriels de la région, la CRÉ s'est inscrite aux premières loges avec l'ARDÉCA pour commander une étude d'impacts des mesures fiscales accordées aux entreprises des régions ressources. Quatre entreprises témoins, œuvrant dans quatre secteurs d'activité différents et se disant victimes desdites mesures, ont accepté d'ouvrir leurs livres et de participer activement à l'étude. Un consultant externe, M. René Beaupré, CA, entrepreneur en management stratégique, a été mandaté pour réaliser l'étude qui a conclu qu'à elles seules, les quatre entreprises témoins ont perdu au moins 85 millions de dollars entre janvier 2003 et juin 2005 en contrats au détriment d'entreprises situées dans les régions ressources³. La crédibilité de cette étude n'a jamais été remise en cause. Une copie est jointe en annexe 2.

À la lumière des constats stupéfiants de l'étude et considérant les modalités d'application et la durée des mesures fiscales, la CRÉ s'est immédiatement impliquée dans le dossier en appuyant et en assumant un leadership auprès des intervenants et des industriels de la région ayant subi des préjudices et en initiant, en collaboration avec ses partenaires du développement économique, de nombreuses rencontres d'information tant en Chaudière-Appalaches que dans d'autres régions centrales à la suite de demandes de ses pairs⁴.

Toutes ces démarches ont conduit à la production d'un document intitulé « Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises⁵ » confirmant la validité et la pertinence de ces représentations. En effet, ce document a notamment été l'élément déclencheur pour commander une étude auprès de la firme KPMG⁶, par un regroupement de quatre CRÉ de régions centrales et trois CRÉ de régions ressources associées à trois ministères (MAMR, MDÉIE, Finances) à l'automne 2006, dont les éléments de contenu s'inspirent en partie du Cadre de réflexion.

À notre avis, l'étude KPMG n'a pas réussi à démontrer le bien-fondé d'accorder des mesures fiscales aux entreprises des régions ressources et à justifier une dépense annuelle de 100 millions de dollars. Cette étude a cependant confirmé qu'il s'est creusé un fossé sans cesse grandissant dans la position concurrentielle en faveur des entreprises des régions et MRC ressources, au détriment des entreprises en régions centrales et métropolitaines opérant dans les mêmes secteurs d'activité, et ce, grâce aux impôts payés, notamment par les travailleurs et les corporations des régions centrales et métropolitaines des mêmes secteurs, contribuant ainsi à leur propre décroissance. Ce contexte apparaît inacceptable, vous en conviendrez.

³ René BEAUPRÉ, CA, entrepreneur en management stratégique, *Étude des impacts négatifs des programmes fiscaux destinés aux régions ressources*, novembre 2005, p. 7.

⁴ Voir le site Internet www.entraidéequitable.com pour la nomenclature des communiqués de presse.

⁵ Conférences régionales des élus de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière, de la Montérégie Est, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises*, novembre 2006, 107 p.

⁶ KPMG, *Étude de l'impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur l'économie du Québec*, 26 avril 2007, 104 p.

Enfin, la CRÉ a joué un rôle déterminant à la TQR de même qu'aux différents comités ad hoc formés par les instances gouvernementales. Elle s'est fortement impliquée dans ce dossier lors de nombreuses rencontres, tant de nature politique que de nature économique.

Avec la réalité des marchés qu'impose la mondialisation et ses effets collatéraux pour bon nombre de secteurs industriels ainsi qu'avec la hausse de la devise canadienne et ses effets négatifs pour les manufacturiers exportateurs, la CRÉ considère que les mesures fiscales accordées aux entreprises des régions ressources vont à l'encontre du développement rentable d'un Québec moderne et nuisent considérablement aux entreprises de la région de la Chaudière-Appalaches, aux entreprises des autres régions centrales et métropolitaines et à terme, aux entreprises mêmes des régions ressources. Tout compte fait, aucune richesse collective n'a été créée. En ce sens, la CRÉ continuera à défendre le principe d'une fiscalité unique et équitable pour tous les contribuables corporatifs du Québec.

Chapitre 1

L'avis de la CRÉ concernant les mesures fiscales avantageant les entreprises des régions et MRC ressources

1.1 L'importance du secteur manufacturier en Chaudière-Appalaches

Selon les données de 2006, l'industrie manufacturière de la Chaudière-Appalaches (excluant la construction) représente 24,1 % de tous les emplois de la région, soit près de 50 000 emplois comparativement à la moyenne du Québec, dont les emplois du secteur manufacturier ne représentent que 15,4 % faisant de la Chaudière-Appalaches la région ayant le plus haut taux d'emplois manufacturiers au Québec, immédiatement après le Centre-du-Québec (28,7 % ou 33 000 emplois manufacturiers). Toujours en 2006 et en nombre d'emplois, après les régions de Montréal (123 700 emplois manufacturiers) et de la Montérégie (124 700 emplois manufacturiers), c'est la région de la Chaudière-Appalaches qui compte le plus grand nombre d'employés et d'entreprises dans la fabrication de biens⁷. Avec 5,2 % de la population totale du Québec⁸, la Chaudière-Appalaches contribue pour près de 10 % de la valeur des expéditions totales du Québec⁹ dans le secteur de la fabrication, lequel génère une masse salariale de plus de 1,5 milliard de dollars¹⁰. Le poids du secteur manufacturier dans l'économie régionale constitue donc une réalité significative qui contribue fortement au développement du Québec par son assiette économique et fiscale, tant au niveau de la fiscalité des corporations que des particuliers.

En ce qui concerne le nombre d'entreprises concernées par la problématique des mesures fiscales accordées aux régions ressources, la région de la Chaudière-Appalaches compte plus de 700 entreprises manufacturières actives dans les secteurs concernés, soit près de 60 % de toutes les entreprises manufacturières de la région, et plus de 10 % de toutes les entreprises manufacturières du Québec qui auraient été admissibles si elles avaient été localisées en régions ressources¹¹. Ces entreprises sont donc en compétition sur les mêmes marchés que leurs concurrents des régions ressources qui bénéficient d'avantages fiscaux substantiels introduits par le gouvernement du Québec en 2001 dans sa SDÉRR.

⁷ Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca, *Profil des régions – nombre d'emplois par industries selon les secteurs SCIAN – pour toutes les régions et ensemble du Québec – 20002-2006*.

⁸ Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *L'avantage québécois, stratégie gouvernementale de développement économique*, tableau 1, 2005, p. 3.

⁹ Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca, *Revenus totaux par région administrative pour les codes SCIAN de la fabrication 2003-2004 et valeur des marchandises expédiées*, 2003.

¹⁰ Ibid, www.stat.gouv.qc.ca, *Banque de données des statistiques officielles, Statistiques principales de l'activité totale pour le secteur de la fabrication, par sous-secteurs du SCIAN et région administrative Chaudière-Appalaches*, compilation pour l'année 2003, 1^{er} février 2006.

¹¹ Conférences régionales des élus de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière, de la Montérégie Est, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises, annexe I*, novembre 2006, p. 70.

Les avantages fiscaux dont il est fait mention au paragraphe précédent sont l'impôt zéro pour les PME manufacturières des régions ressources et le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources. La presque totalité des PME manufacturières en régions ressources sont admissibles à la première mesure, à tous les ans depuis 2001 et jusqu'au 31 décembre 2010. Quant à la deuxième mesure, un certain nombre de secteurs d'activité reliés à la transformation des ressources ont été privilégiés, dont le bois, le papier, carton et impression, les métaux, les équipementiers et les minéraux non métalliques, et les entreprises admissibles peuvent, sous certaines conditions minimales, obtenir un remboursement partiel de leurs coûts salariaux depuis 2001 et jusqu'au 31 décembre 2009. Les 700 entreprises manufacturières en Chaudière-Appalaches affectées par les effets négatifs des mesures fiscales font partie de ces secteurs d'activité.

1.2 L'avis de la CRÉ concernant les aides fiscales définies en fonction du territoire

Pour débiter, voyons comment le dictionnaire « Le Petit Robert », Édition 2003, définit le terme « territoire » :

Étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain et une collectivité politique nationale (état, nation, pays)¹².

Voici également une autre définition de « territoire » :

Élément constitutif d'un État qui en constitue l'assise géographique ou, plus particulièrement, espace délimité où vit une communauté humaine...¹³

Selon cette définition, le territoire du gouvernement canadien est le Canada et le territoire du gouvernement du Québec est la province de Québec. À notre avis, la référence au territoire municipal ou régional constitue donc un dérivé de cette notion.

Par conséquent, puisque le présent mémoire est destiné pour décision au gouvernement du Québec, celui-ci étant le mandant du GTAF aux régions ressources et à la nouvelle économie, on peut d'ores et déjà affirmer qu'il est destiné à une juridiction politique nationale qui administre le territoire du Québec. Celui-ci constitue un ensemble indissociable et n'est pas divisible, sauf par amendement constitutionnel. Aux fins de la présente, lorsque l'on traite des régions ressources ou des régions centrales, il s'agit davantage d'une référence à la notion de régions administratives. **La réalité du Québec repose donc sur dix-sept régions administratives et non dix-sept territoires¹⁴.**

Les lois et règlements du gouvernement du Québec sont les mêmes sur tout le territoire. Par exemple, il n'y a pas de particularité régionale pour la vitesse permise sur les autoroutes, pour l'accès à l'hospitalisation, pour les déductions pour frais de scolarité, pour l'étiquetage des produits alimentaires, pour l'accès au système de sécurité sociale, pour l'accès à l'éducation, pour le taux d'imposition des particuliers selon leur niveau de revenus, pour la part de l'employeur à la Régie des rentes du Québec, pour l'équité salariale et la liste pourrait s'allonger sur plusieurs pages.

¹² Dictionnaire, *Petit Robert*, Édition 2003, p. 2596.

¹³ Office de la langue française, www.granddictionnaire.com, « territoire » (droit, géographie).

¹⁴ Wikipédia, www.fr.wikipedia.org, *liste des régions administratives du Québec*, p. 1 et 2.

De même, le gouvernement du Québec s'est doté il y a 25 ans d'une *Charte des droits et libertés de la personne* qui établit les critères de justice et d'équité égaux pour tous les citoyens du Québec. Il va de soi qu'il n'y ait pas de particularité régionale quant au droit de vote (un vote par individu, peu importe son lieu de résidence), au droit à l'égalité, au droit à l'information, au droit des travailleurs à des conditions de travail justes et raisonnables et la liste pourrait encore s'allonger.

Toutefois, au nom du développement régional, le gouvernement du Québec a dérogé à ses principes de base d'égalité et d'universalité en privilégiant, par la fiscalité des corporations, un certain nombre de citoyens corporatifs à la condition qu'ils aient leur entreprise dans des portions spécifiques du territoire du Québec.

Ces portions de territoires sont sept régions administratives et trois MRC en ce qui concernent les aides fiscales accordées aux entreprises des régions ressources ainsi qu'un certain nombre de sites désignés, soit des immeubles ou un ensemble d'immeubles situés dans un espace restreint d'une municipalité (ex. un quadrilatère) en ce qui concerne les aides fiscales accordées aux entreprises de la nouvelle économie.

Les sept régions administratives visées sont le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Nord-du-Québec¹⁵. Les trois MRC visées sont la Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac dans la région administrative de l'Outaouais et Antoine-Labelle dans la région administrative des Laurentides¹⁶.

Ces citoyens corporatifs qui ont été privilégiés parce qu'ils avaient déjà leur entreprise (la presque totalité des entreprises en régions ressources) dans des portions spécifiques du territoire du Québec ne sont pas traités comme tous les autres citoyens corporatifs du Québec. Il faut donc s'interroger sur cette approche territoriale.

En effet, lorsqu'on se promène à travers le Québec, par exemple sur l'autoroute Jean-Lesage Est entre Montmagny et Rivière-du-Loup, on passe de la région administrative de la Chaudière-Appalaches à la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Autre qu'un simple panneau touristique souhaitant la bienvenue aux visiteurs dans le Bas-Saint-Laurent, peut-on dire qu'on a franchi une frontière ou une limite territoriale? Bien sûr que non! La transparence a été aussi évidente que de passer d'un village à l'autre. Chacune des régions administratives du Québec a ses particularités comme chacune des villes et chacun des villages ont les leurs.

PRINCIPE N° 1 – Maintenir les principes d'égalité et d'universalité pour tous les citoyens du territoire du Québec qu'ils soient civils ou corporatifs

Considérant l'argumentaire qui précède, la CRÉ est d'avis que toute aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec à des entreprises en fonction de sa localisation géographique, soit les sept régions et les trois MRC ressources, est tout à fait discriminatoire pour les autres entreprises des mêmes secteurs d'activité des autres régions et va à l'encontre des principes d'égalité et d'universalité qui ont forgé le Québec d'aujourd'hui et qui font l'envie d'un grand nombre de nations.

¹⁵ Québec, Ministère des Finances, Ministère des Régions, *Budget 2001-2002, Stratégie de développement économique des régions ressources : La force des régions, un maillon essentiel de notre économie*, 29 mars 2001, p. VI.

¹⁶ Québec, Ministère des Finances, *Bulletin d'information 2001-2007, Extension à trois MRC des mesures fiscales destinées aux régions ressources*, 21 août 2001, 3 p.

Un territoire concerne l'espace géographique d'un état, d'un pays, d'une nation et comme il a été démontré précédemment, la nation du Québec semble confondre les notions de « territoire et les pouvoirs qui y sont rattachés » et de « région administrative ». Les limites territoriales du Québec sont reconnues par constitution et par la communauté internationale. Les régions administratives sont constituées par la volonté du législateur québécois et correspondent à des réalités économiques, culturelles, sociologiques et géographiques, leur nombre ayant varié dans le temps et pourrait augmenter ou diminuer dans l'avenir selon les gouvernements en place.

RECOMMANDATION N^o 1 – Reconnaître que le territoire du Québec est unique et indivisible, sur le plan fiscal

Le Québec formant un seul et même territoire, il devrait y avoir une seule politique fiscale applicable à l'ensemble du territoire, que ce soit pour ses citoyens « particuliers ou individus » ou ses citoyens « corporatifs ». À titre d'exemple, qu'arriverait-il si deux professionnels touchant un revenu imposable de 100 000 \$ chacun, *ceteris paribus*, payaient en impôt sur le revenu à Québec, la somme de 25 000 \$ (ou 25 %) pour le premier résidant à Joliette, et la somme de 6 250 \$ (après un taux d'exonération de 75 %) pour le second résidant à La Tuque. Il y aurait un véritable tollé populaire. C'est pourtant la réalité vécue dans le monde de la fiscalité corporative.

1.3 L'avis de la CRÉ concernant les aides fiscales définies en fonction des secteurs d'activité

Poursuivons avec la définition que donne le dictionnaire « Le Petit Robert, Édition 2003, du terme « secteur » :

Regroupement d'activités, d'entreprises ayant certaines caractéristiques communes... Ensemble d'entreprises exerçant la même activité principale... ex : *secteur des industries agroalimentaires, secteur du textile, secteur de l'automobile, secteur de l'informatique, secteur du tourisme, etc.*¹⁷

Les secteurs d'activité sont nombreux et sont regroupés sous les rubriques primaire, secondaire ou tertiaire.

Tous les secteurs d'activité au Canada sont répertoriés dans le SCIAN en vingt grandes classes¹⁸. Les aides fiscales qui concernent les régions ressources et la nouvelle économie avantagent un nombre important de sous-secteurs de deux des vingt grandes classes de codes SCIAN (classes 31 à 33 et classe 54).

Les aides fiscales aux régions ressources sont destinées aux entreprises sous la rubrique secondaire, plus précisément celles faisant partie du secteur de la fabrication, deuxième plus grand secteur d'activité au Québec en terme de nombre d'emplois (codes SCIAN 311, 321, 322, 327, 332 et 333). Il est économiquement démontré qu'un emploi dans le secteur de la fabrication génère trois emplois indirects, d'où l'intérêt de la CRÉ dans le présent mémoire, compte tenu du profil économique de la région de la Chaudière-Appalaches.

¹⁷ Dictionnaire, *Petit Robert*, Édition 2003, p. 2392.

¹⁸ Statistique Canada, www.statcan.gc.ca, *Le système de classification des industries en Amérique du Nord (SCIAN) 2002, Canada*.

Alors que les premières mesures à la nouvelle économie avaient déjà vu le jour, le gouvernement introduit la SDÉRR le 29 mars 2001¹⁹, dont il s'est fortement inspiré du modèle qu'il avait créé avec les programmes d'incitatifs fiscaux pour la Vallée de l'aluminium en mars 2000 ainsi que pour la Gaspésie et certaines régions maritimes en novembre 2000, lesquels programmes tirent leurs inspirations de la panoplie de mesures fiscales destinées aux entreprises de la nouvelle économie qui furent initiées en mars 1997.

Le gouvernement accorde donc aux entreprises admissibles des régions et MRC ressources une exonération fiscale (impôts, taxe sur le capital et FSS), non pas sur cinq ans comme c'est le cas pour les entreprises de la nouvelle économie, mais sur dix ans. Un an plus tard en 2002, tel que mentionné précédemment, l'exonération fiscale est abolie pour les entreprises de la nouvelle économie, mais elle ne l'est pas pour les entreprises des régions ressources. Il accorde également un crédit d'impôt sur l'accroissement de la masse salariale de 40 % qui sera réduit à 35 % en 2003 et à 30 % en 2004 et qui sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2009 sans s'interroger sur les effets collatéraux des mesures fiscales sur les entreprises en dehors des régions ressources.

En 2001, le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain et maintenant ministre au sein du gouvernement, M. Sam Hamad, déclarait le jour même du budget : « *Comment les entreprises en dehors des régions ressources vont-elles demeurer concurrentielles dans un contexte où d'autres autour d'elles bénéficient de crédits d'impôts pour la masse salariale et de congés fiscaux; les régions ressources avaient assurément besoin d'un coup de pouce, mais la distorsion ainsi créée sera pénalisante pour nos PME²⁰* ». M. Hamad était sûrement un précurseur de ce qui se vit maintenant.

Dans les régions ressources, les secteurs d'activité admissibles regroupent environ 1 200 entreprises, en concurrence directe par rapport aux 3 800 entreprises dans les régions centrales qui ne bénéficient pas de ces aides gouvernementales tel que présenté au tableau 1 de l'annexe 1.

Or, les entreprises admissibles dans les régions ressources représentent environ deux tiers de toutes les entreprises manufacturières de ces régions, alors que cette proportion est de 55 % pour les entreprises des régions centrales, en tenant compte des entreprises qui auraient été considérées admissibles si elles avaient été localisées en régions ressources.

Le fait que ces mesures fiscales concernent des secteurs d'activité admissibles **dans des domaines traditionnels et en pleine maturité** pour un important espace géographique du Québec (les régions ressources) par rapport aux entreprises non admissibles dans les mêmes secteurs dans les régions centrales et métropolitaines, apparaît extrêmement préoccupant. Le gouvernement semble avoir choisi les secteurs d'activité admissibles sans s'être interrogé si ces secteurs avaient besoin d'être subventionnés, compte tenu qu'il s'agit de secteurs traditionnels et matures. Il semble également ne pas s'être interrogé sur les conséquences pour les entreprises des autres régions dans les mêmes secteurs, mais avoir agi simplement pour le compte du développement régional des régions et MRC ressources concernés. Dans son ensemble, le Québec et ses contribuables ont-ils avancés, ce faisant?

¹⁹ Québec, Ministère des Finances, Ministère des Régions. *Budget 2001-2002. Stratégie de développement économique des régions ressources : La force des régions, un maillon essentiel de notre économie*, 29 mars 2001, 161 p.

²⁰ Chambre de commerce et d'industrie du Québec Métropolitain, *Communiqué de presse*, 2^e paragr., 29 mars 2001, 1 p.

PRINCIPE N^o 2 – Maintenir les principes d'équité fiscale pour toutes les corporations du territoire du Québec exerçant les mêmes activités

Considérant l'argumentaire qui précède, la CRÉ est d'avis que toute aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec à des entreprises d'un secteur donné (peu importe qu'il s'agisse d'un secteur d'activité traditionnel ou de celui de la nouvelle économie) devrait être la même pour toute les entreprises du secteur, peu importe sa localisation géographique. Dans un contexte de mondialisation, il est contre-productif de favoriser certaines entreprises de régions ou de sites désignés et d'ignorer les autres entreprises du même secteur dans les autres régions et hors des sites désignés.

1.4 L'avis de la CRÉ concernant les impacts des aides fiscales

1.4.1 Pour les entreprises manufacturières admissibles des régions et MRC ressources

La quasi-totalité des entreprises manufacturières en régions et MRC ressources, soit environ 1 100, ont bénéficié de l'exonération fiscale sans aucune obligation de créer de l'emploi. De ce nombre, il y en a 603 qui ont bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour une création théorique d'un total de 5 318 emplois depuis le début du programme. Le gouvernement a remis 93 millions de dollars aux entreprises des régions ressources en 2006 pour les deux mesures fiscales²¹. **Le nombre d'emplois réels n'est pas connu puisque la déclaration du nombre d'emplois créés se fait au moment de la demande d'un nouveau certificat ou du renouvellement annuel de celui-ci (attestations), selon les prévisions des trois années à venir.** Au moment de réclamer le crédit, c'est la masse salariale de l'année de réclamation qui est utilisée, elle est comparée à la masse salariale de la période de référence (généralement 2001) et la différence entre les deux montants est multiplié par 30 %.

Si l'on répartit au prorata la dépense relative de 39 millions de dollars à l'exonération fiscale pour les 603 entreprises des secteurs de la fabrication autres que la Vallée de l'aluminium ainsi que la Gaspésie et certaines régions maritimes, on en arrive à une dépense totale moyenne de 14 174 \$ par employé, ce qui représente une subvention de 42 % du salaire de tout nouvel employé, et ce, pour une période pouvant atteindre neuf ans.

Tableau B : Synopsis des mesures fiscales aux entreprises des régions ressources

Mesure fiscale	Nombre d'entreprises admissibles	Emplois admissibles créés	Dépense fiscale (2006) \$	Aide fiscale moyenne par employé \$
Crédit d'impôt remboursable sur les activités de transformation	603	5 318	54 000 000	10 154
Exonération fiscale des impôts et taxes	1 100	Aucune obligation à créer de l'emploi	39 000 000	4 020*
Total		5 318	93 000 000	14 174

Sources : Investissement Québec, Ministère des Finances et Revenu Québec, tel que présenté aux pages 14 et 17 du *Document de consultation du GTAF*.

* $(39\,000\,000 \$ \times 603 / 1\,100) / 5\,318$.

²¹ Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, *Document de consultation*, tableaux 4 et 5, juillet 2007, p. 17.

Le gouvernement octroiera donc un minimum de 93 millions de dollars par année, à chaque année, jusqu'au 31 décembre 2009, aux 603 entreprises admissibles des régions ressources pour avoir créé un maximum de 886 emplois par année, soit une moyenne de 1,5 emploi par entreprise par année ou 8,8 emplois par entreprise depuis 2001. Peut-on qualifier que les mesures fiscales ont été un succès pour la création d'emplois? Et si cela est vrai, au dépens de qui se sont créés ces emplois?

En effet, l'étude KPMG sur l'impact des mesures fiscales accordées aux entreprises des régions ressources confirme les effets négatifs vécus par les entreprises des régions centrales. Ainsi, l'évolution du chiffre d'affaires moyen par entreprise a progressé beaucoup plus rapidement dans les régions ressources bénéficiaires que dans les régions centrales (manufacturier) où celui-ci a fait du surplace entre 2001 et 2005²². Le même constat s'applique pour l'évolution du revenu imposable moyen²³ et l'évolution de la masse salariale²⁴. Les graphiques réalisés à partir des informations fournies à KPMG par Revenu Québec se retrouvent au chapitre de l'analyse de la performance financière des entreprises de l'étude KPMG des pages 56 à 58 et sont reproduits en annexe 7 du présent mémoire.

Par conséquent, nous affirmons que ce qu'a démontré l'étude KPMG se déduit ainsi :

- **Du point de vue des entreprises des régions centrales et métropolitaines :**
 - ✓ Dans un contexte de libre marché et de libre concurrence;
 - ✓ Dans un contexte d'absence desdites mesures fiscales (pas de taux d'escompte, pas de crédit d'impôt sur la masse salariale);
 - ✓ Dans un contexte où des entreprises ont cru et contribué à l'économie du Québec depuis plus de 50 ans et agit à titre de bon contribuable corporatif;
 - ✓ Dans un contexte où les employés de ces entreprises paient leur dû en impôts sur le revenu des particuliers sans avoir à compter sur la contribution des autres contribuables québécois;
 - ✓ Dans un contexte où des entreprises des régions centrales et métropolitaines, obtiennent des contrats au Québec, au Canada et à l'étranger sans aides gouvernementales ou mesures fiscales particulières;
 - ✓ Dans un contexte où les entreprises des régions centrales et métropolitaines ont développé leur courbe d'apprentissage et leur positionnement concurrentiel depuis nombre d'années :
 - **Les entreprises des régions centrales et métropolitaines ont développé un avantage concurrentiel d'en moyenne 3 %, selon les conditions normales de marché et de juste contribution à la fiscalité québécoise.**

²² KPMG, *Étude de l'impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur l'économie du Québec*, évolution du chiffre d'affaires moyen, 26 avril 2007, p. 56.

²³ Ibid, évolution de la masse salariale moyenne, p. 58.

²⁴ Ibid, évolution du revenu imposable moyen, p. 57.

- **D'autre part, du point de vue des entreprises des régions ressources :**
 - ✓ Dans un contexte où le gouvernement attribue deux mesures fiscales au bénéfice des entreprises bénéficiaires des régions et MRC ressources au nom du principe du développement régional pour des régions spécifiques;
 - ✓ Dans un contexte où l'octroi de ces mesures fiscales vient modifier les conditions du marché, mettant ainsi fin au principe du libre marché et de la libre concurrence :
 - **Il y a acquisition d'un avantage concurrentiel de l'ordre de 3 % par les entreprises des régions ressources au détriment des entreprises des régions centrales et métropolitaines des mêmes secteurs d'activité, occasionnant ainsi un renversement par un écart de 6 % en fonction du gain moyen obtenu par les entreprises des régions ressources grâce aux mesures fiscales - selon les estimés de KPMG, 6 488 \$ américains²⁵ ou 7 614 \$ canadiens, après avoir tenu compte du taux de change utilisé par KPMG de 1,1735 \$;**
 - **Par ailleurs, il faut noter que le véritable renversement concurrentiel s'établirait entre 10 % et 15 %, à la suite de l'estimé du coût moyen de ces mesures fiscales évalué à 14 174 \$ par emploi subventionné dans les entreprises des régions ressources, conformément au tableau B de la page 11 du présent mémoire, ce qui correspond davantage aux observations et témoignages vécus par les industriels concernés des régions centrales et métropolitaines à l'occasion de dépôt de soumissions auprès de donneurs d'ordre québécois, canadiens et internationaux.**

Ainsi, ces chiffres de l'étude KPMG, quoique imparfaite, viennent corroborer la tendance avancée par les quatre entreprises témoins de l'étude réalisée en novembre 2005 par M. René Beaupré, CA, entrepreneur en management stratégique. Il est donc justifié de confirmer les effets pervers des mesures fiscales (voir page 48 du Cadre de réflexion) et de confirmer qu'il existe bel et bien une concurrence déloyale, puisque les entreprises bénéficiaires desdites mesures en ont profité, entre autres, pour réduire leur coût de production et pouvoir soumissionner à des prix inférieurs à ceux du marché éclipsant ainsi leurs concurrents des régions centrales.

Le domaine des relations de travail vit également les conséquences de cette situation. À titre d'exemple, le renversement de la position concurrentielle s'est d'ailleurs manifesté récemment pour deux entreprises du secteur de la fabrication des aliments, soit Olymel (Vallée-Jonction) et Exceldor (Saint-Anselme). Ces entreprises ont dû faire accepter à leurs employés des réductions de salaires jusqu'à 30 %. Une autre entreprise localisée à Sainte-Marie, dont les dirigeants souhaitent préserver leur anonymat, a perdu des contrats importants dans son marché à la suite des soumissions de concurrents à des prix en bas de son coût de revient. En plus d'avoir perdu de nombreux employés clefs au bénéfice de son principal compétiteur en régions ressources, cette entreprise a également dû demander à ses employés de baisser substantiellement leur salaire.

²⁵ KPMG, *Étude de l'impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur l'économie du Québec*, 26, avril 2007, p. 30.

PRINCIPE N° 3 – La CRÉ considère que le gouvernement du Québec se doit d’administrer avec équité et justice ainsi que de s’assurer que les sommes dépensées soient justifiées tant sur le plan économique que sur le plan éthique

La CRÉ est d’avis que les mesures fiscales de la SDÉRR ont créé une concurrence déloyale pour les entreprises des régions centrales en réduisant les coûts de revient des entreprises bénéficiaires des régions et MRC ressources et en transférant les bénéfices aux actionnaires des entreprises bénéficiaires, mais surtout aux donneurs d’ordre et acheteurs souvent de l’extérieur du Québec, par un prix de soumission pouvant atteindre jusqu’à 10 % plus bas que les conditions normales du marché (c’est-à-dire, sans les aides gouvernementales que constituent ces mesures fiscales) auraient permis.

La CRÉ considère cette forme de concurrence déloyale créée par les mesures fiscales dénoncées comme inacceptable, car ces dernières viennent modifier les règles du libre marché, elles sont financées avec les impôts de nos propres travailleurs et de nos propres entreprises ainsi que de tous les québécois; et qu’il y a iniquité et injustice fiscale flagrante.

1.4.2 Pour le développement des régions ressources

Rappelons les objectifs de la SDÉRR :

- Soutenir le développement du **potentiel économique** des régions ressources afin de **réduire leur écart de développement** par rapport à l’ensemble du Québec.
- Créer et maintenir un **environnement favorable à la création d’emplois**, en particulier pour les jeunes²⁶.

Examinons les trois indicateurs suivants : le taux d’emploi, le taux de chômage et le nombre d’emplois. Tant pour les régions ressources que pour les régions centrales ainsi que pour l’ensemble du Québec, le constat est le même : de 1995 à 2001 et de 2001 à 2006, le taux d’emploi a constamment augmenté, le taux de chômage a constamment baissé et le nombre d’emplois est constamment à la hausse²⁷.

D’autre part, la SDÉRR ne précise pas ce qu’est le développement du potentiel économique ni la réduction de l’écart de développement ou ce qui pourrait être un environnement favorable à la création d’emplois. **Par définition, un objectif doit être mesurable et pour être mesuré, il doit au préalable être quantitatif.** Nulle part dans la SDÉRR ou sa documentation on ne retrouve ces éléments d’évaluation. On a préféré s’en tenir à la comparaison des aides prévues avec les aides consenties et à faire l’équation à l’effet que si ces dernières sont supérieures aux premières, le gouvernement a rencontré ses objectifs.

²⁶ Québec, Ministère des Finances, Ministère des Régions, *Budget 2001-2002, Stratégie de développement économique des régions ressources : La force des régions, un maillon essentiel de notre économie*, 29 mars 2001, p. 67.

²⁷ KPMG, *Étude de l’impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur l’économie du Québec*, 26 avril 2007, p. 71-72.

PRINCIPE N° 4 – Que ce soit pour un gouvernement, une entreprise, un organisme à but non lucratif ou un particulier sur le plan personnel et professionnel, un objectif doit toujours être évalué et corroboré avec la réalité

La CRÉ est d'avis que le gouvernement doit mesurer régulièrement les résultats aux objectifs initiaux afin de s'assurer qu'il ne se crée pas de fossé important entre les deux et le cas échéant, mettre en œuvre des correctifs.

1.4.3 Pour le développement des secteurs visés, manufacturier

Selon le tableau I en annexe 1, on peut s'apercevoir qu'en nombre d'entreprises, le nombre d'unités dans les régions ressources pour les principaux secteurs admissibles, soit le bois, les métaux et les équipementiers, les aliments et les minéraux non métalliques, **représente entre 15,3 % et 21,5 % de l'activité économique de ces secteurs au Québec, ce qui a une influence certaine sur le comportement du marché et sur la compétitivité avec les entreprises des régions centrales et métropolitaines, compte tenu des avantages fiscaux dont bénéficient les entreprises des régions ressources.** Les quatre régions ressources éloignées ne représentent que 4,2 % du total de l'activité québécoise dans ces secteurs, alors que les trois régions ressources périphériques occupent entre 11,6 % et 17,8 % dans ces mêmes secteurs.

Pour le secteur du bois, secteur manufacturier significatif majeur en Chaudière-Appalaches, 21,5 % des unités de fabrication sont situées en régions ressources. Les régions ressources périphériques, avec leurs avantages fiscaux, livrent une dure bataille à leurs concurrents des régions centrales avoisinantes, tel que le témoigne les chiffres suivants : la Mauricie, avec ses 137 activités, livre une concurrence qui constitue une réelle menace pour les entreprises des régions voisines, soit celles de Lanaudière et du Centre-du-Québec, qui en comptent respectivement 139 et 127. Il en est de même pour les 251 activités en Chaudière-Appalaches qui doivent concurrencer avec les entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent, ces dernières totalisant 190 activités.

Toujours en termes du nombre d'entreprises, les régions ressources détiennent respectivement 19,5 % et 19,4 % de la part du marché dans les secteurs des équipementiers et des minéraux non métalliques, alors que dans le vaste secteur des métaux, elles représentent 15,3 %, constituant également une menace grandissante pour les entreprises concurrentes des régions centrales.

La CRÉ a des raisons de s'inquiéter pour les entreprises manufacturières de la région de la Chaudière-Appalaches. Toujours selon le tableau I de l'annexe 1, les 251 entreprises du secteur du bois et les 216 entreprises des secteurs métaux - équipementiers constituent respectivement 35 % et 30 % du total des entreprises affectées par les mesures fiscales dans notre région.

L'étude KPMG a pu confirmer certains impacts directs des mesures fiscales sur les entreprises. D'une part, elle a démontré le renversement de la capacité concurrentielle en faveur des entreprises des régions ressources et au détriment des entreprises des régions centrales et métropolitaines, comme mentionné plus tôt. D'autre part, entre 2001 et 2005, le nombre d'entreprises bénéficiaires des deux mesures fiscales a cru de 111 unités alors qu'il s'en est perdu 308 unités dans le secteur manufacturier des régions centrales selon le tableau en page 55 de l'étude KPMG²⁸.

²⁸ KPMG, *Étude de l'impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur l'économie du Québec*, taux de croissance annuel moyen composé du nombre d'entreprises, 26 avril 2007, p. 55.

Également, le chiffre d'affaires moyen des entreprises bénéficiaires des deux mesures fiscales a cru de 2,1 % durant cette période alors que celui des entreprises manufacturières des régions centrales n'a augmenté que de 0,2 %²⁹. Il en est de même pour le revenu imposable moyen qui a cru de 11,5 % pour les entreprises bénéficiaires des deux mesures fiscales alors que la progression n'atteint que de 2,7 % pour les entreprises manufacturières des régions centrales³⁰ (voir annexe 7).

PRINCIPE N° 5 – Consolider les secteurs d'activité liés à la transformation des ressources, secteurs clés dans l'économie du Québec

La CRÉ est d'avis que l'existence des avantages fiscaux consentis aux entreprises des régions ressources constitue une menace réelle à la structure industrielle de la Chaudière-Appalaches, puisque pour les deux secteurs de la transformation du bois et des métaux à eux seuls, on y dénombre 467 entreprises (65 % du total des entreprises qui seraient admissibles en Chaudière-Appalaches) qui doivent concurrencer sur les mêmes marchés nationaux et internationaux par rapport à un total de 557 entreprises dans les trois régions ressources périphériques.

1.4.4 Pour le développement des régions centrales et métropolitaines, manufacturier

Au chapitre du nombre d'entreprises manufacturières, selon les données recueillies sur le site Internet *www.I-CRIQ.com*, on en dénombre approximativement 413 dans les régions ressources éloignées, représentant 3,2 % du total de 13 220 fabricants pour l'ensemble du Québec. En comparaison, les régions ressources périphériques totalisent 1 447 fabricants pour 11,0 % du total québécois, soit 1 860 entreprises manufacturières pour toutes les régions ressources.

²⁹ KPMG, *Étude de l'impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur l'économie du Québec*, taux de croissance annuel moyen composé du chiffre d'affaires moyen, 26 avril 2007, p. 56.

³⁰ Ibid, 26 avril 2007, p. 58.

Tableau C : Répartition du nombre d'entreprises manufacturières au Québec, par groupe de régions, au total et admissibles

Régions	Population en % (2006)	Entreprises Manufacturières		Entreprises manufacturières admissibles ¹⁻²	
		Nombre	% Québec	Nombre	% Québec
Les sept régions Ressources	14,6	1 860	14,1	1 199	17,4
Les sept régions centrales	47,2	7 010	53,0	3 848	55,6
Les trois régions métropolitaines	38,2	4 350	32,9	1 868	27,0
TOTAL	100	13 220	100	6 915	100

Source : Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Portrait socioéconomique des régions du Québec*, Édition 2006, p. 3.

Note 1 : Compilation effectuée à partir des données disponibles sur le site Internet www.I-CRIQ.com.

Note 2 : Ces entreprises manufacturières auraient été considérées comme « admissibles » à la mesure fiscale du crédit d'impôt si elles avaient été localisées en régions ressources.

Comme le démontre le tableau C, pour les secteurs d'activités admissibles, l'octroi des mesures fiscales avantageuses jumelées au poids relatif des entreprises des régions ressources par rapport aux entreprises des régions centrales, hors des grandes villes, sont des facteurs importants pour modifier les règles du marché, créant ainsi une forme de concurrence déloyale.

Ce constat explique, en partie, la raison pour laquelle cette politique, plus particulièrement les deux mesures fiscales dénoncées dans le cadre de la SDÉRR, a d'abord été dénoncée par les régions centrales, en particulier en Chaudière-Appalaches, compte tenu des impacts négatifs très significatifs pour le développement économique et les travailleurs des régions centrales.

PRINCIPE N° 6 – Soutenir le développement et la croissance du secteur manufacturier au Québec et en Chaudière-Appalaches

Parce que le secteur manufacturier est le deuxième secteur le plus important au Québec après le secteur commercial, qu'il est un secteur multiplicateur d'emplois, que le Québec et ses régions sont assis sur une richesse incroyable de ressources naturelles et que le secteur manufacturier a été le fondement de l'économie du Québec, la CRÉ est d'avis que le gouvernement doit appuyer de façon urgente l'ensemble de l'industrie manufacturière partout sur le territoire, en tenant compte des nouvelles réalités créées par la mondialisation des marchés et la hausse du taux de change vers la parité avec le dollar américain.

1.4.5 Pour le développement du Québec dans son ensemble

Les problèmes engendrés dans les régions centrales par les mesures fiscales accordées aux entreprises des régions ressources sont à ce point important que la mobilisation des industriels des régions centrales constitue un mouvement significatif de l'histoire industrielle récente du Québec. **L'enjeu est de taille pour les régions centrales : si on y combine l'effet négatif des appels d'offres discriminatoires des grands donneurs d'ordres publics et parapublics, dont Hydro-Québec, le Québec n'aura jamais connu une période aussi hostile pour les entreprises des régions « exclues » de cette manne gouvernementale.**

Les conséquences à court, moyen et long termes seront désastreuses pour le climat d'affaires et, par voie de conséquence, sur toute l'économie du Québec, puisque les régions qui sont pénalisées sont parmi les plus dynamiques de la province.

Dans les deux seuls secteurs de la transformation de l'acier et du bois, on retrouve des centaines d'entreprises localisées dans les régions centrales et métropolitaines qui ont contribué à l'essor du Québec industriel depuis 20, 50 et même 100 ans. Elles se sont adaptées, conjoncture après conjoncture, et souffrent de cette discrimination. On leur dit que, dorénavant, leurs concurrents des régions ressources pourront utiliser les impôts des entreprises pénalisées et les impôts de leurs travailleurs pour accélérer et faciliter la croissance des entreprises des régions ressources aux dépens des premières.

Plutôt que de privilégier le renforcement de la position concurrentielle de tout le Québec sur l'échiquier nord-américain et mondial en renforçant les secteurs performants, cette stratégie discriminatoire contribue à diviser les entrepreneurs québécois et à provoquer les réactions qui se sont manifestées depuis plus de deux ans. Un programme d'aide aussi exclusif prépare très mal le Québec et ses entreprises aux gigantesques défis que pose la mondialisation, notamment en contribuant à détériorer la vitalité économique du Québec. Cette problématique ne concerne pas qu'une seule région ou que quelques régions, mais le Québec entier. En effet, c'est tout le Québec qui doit s'attaquer avec vigueur et détermination dans la voie de la création de la richesse.

PRINCIPE N° 7 – Doter le Québec d'une politique de création collective de la richesse à l'intérieur d'un développement durable

La CRÉ est d'avis que les sacrifices des générations qui ont précédé ont valu la peine, mais qu'il ne faudrait pas non plus hypothéquer les générations futures. Le patrimoine du Québec doit être préservé et, compte tenu du contexte démographique actuel et du contexte économique mondial, il est urgent de mettre en place une politique cohérente de développement économique qui s'adresse à tout le territoire québécois et qui s'inscrit dans une perspective de développement durable.

1.5 L'avis de la CRÉ concernant le coût des aides fiscales visées

1.5.1 Relativité de l'aide fiscale?

Loin d'être isolée ou de constituer des cas isolés comme l'ont prétendu certains, **la position défendue par la CRÉ est partagée par six autres CRÉ de régions centrales et plus de 40 organismes à vocation économique, qui sont actifs sur le terrain où opèrent plus de 50 % des entreprises manufacturières du Québec.** Les membres des conseils d'administration de ces organismes, maires et autres personnalités socioéconomiques qui s'y activent, représentent plus de 44,6 % de la population du Québec³¹.

En 2006, le coût des mesures fiscales aux régions ressources a été de 104 millions de dollars et celui à la nouvelle économie a été de 186 millions de dollars, pour un total de 290 millions de dollars. Certains peuvent affirmer que c'est un faible pourcentage du budget du Québec, mais lorsqu'on y regarde de plus près, cela représente plus de 15 % de toutes les subventions québécoises aux entreprises (5,8 % pour les régions ressources et 10,3 % pour la nouvelle économie).

Selon une étude publiée en août 2006 par la FCCQ sur la répartition des contributions gouvernementales entre les régions³², un ensemble de mesures budgétaires et fiscales d'aide au développement économique représentent des dépenses et des investissements annuels de près de 7 milliards de dollars de la part du gouvernement du Québec. Chacune de ces mesures fiscales et budgétaires est présentée individuellement aux tableaux II et III de l'annexe 1 afin d'avoir un portrait plus réaliste de la situation. Le tableau II présente la contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions **avant** répartition de certaines mesures de financement, d'investissement, d'infrastructures et autres programmes et le tableau III présente la contribution globale **après** la répartition. On peut constater qu'il faut y inclure les données de dépenses en immobilisations municipales, dans les transports, les centres de recherche, celles d'Investissement Québec, de la Financière Agricole et d'autres, pour en arriver à démontrer une répartition équitable entre les régions de ces dépenses et investissements du gouvernement, selon l'exercice de la FCCQ.

En effet, quelques constats intéressants se dégagent de cette analyse. En référence aux éléments habituellement considérés dans une étude de cette nature, soit ceux mentionnés au tableau II – les crédits à la R et D, à la nouvelle économie, aux régions ressources, autres congés fiscaux, les congés sur le capital et l'amortissement et les aides au développement régional, les régions centrales ne recevraient que 23,9 % de la contribution du gouvernement du Québec par rapport à leur poids économique de 37,7 % et leur poids démographique de 46,7 %. C'est seulement en tenant compte de l'apport d'autres programmes ou organisations, tel que Investissement Québec, la Financière Agricole, etc., qu'est atteint un taux de 38 % pour les régions centrales de la contribution du gouvernement du Québec, tableau III en annexe 1.

Il y a une constance dans ces deux tableaux : en proportion, les régions ressources reçoivent environ 22 % de toutes les contributions gouvernementales alors que la population représente 14,8 % et que le poids économique est de 13,1 %. En pourcentage, **cela signifie que les régions ressources reçoivent approximativement 50 % de plus que leur représentativité populationnelle.**

³¹ Sept conférences régionales des élus et quarante-deux organismes, *Communiqués de presse du 25 janvier 2007*, voir annexe 5.

³² Fédération des chambres de commerce du Québec, *La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions : La répartition de l'aide entre les régions est-elle équitable?*, août 2006, 18 p., et présentation PowerPoint, p. 3.

D'autre part, si l'on exclut les crédits d'impôts à la recherche et au développement (R et D) et à la production cinématographique ainsi que les transferts directs aux entreprises dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, lesquels crédits sont disponibles aux entreprises sur tout le territoire du Québec, **les mesures fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie représentent environ 30 % des subventions de l'ensemble des entreprises du Québec ce qui est loin d'être négligeable (10,8 % pour les régions ressources et 19,2 % pour la nouvelle économie).** Le solde de 70 % est constitué d'aides financières consenties à une panoplie d'entreprises de services (ex. : garderies, ambulances, culture, communications, etc.), à des prêts et garanties de prêts (ex. : Investissement Québec) et aux subventions distribuées par divers organismes de développement régional (ex. : CLD (les frais de fonctionnement de ces organismes n'en faisant pas partie))³³.

Enfin, il est utile de rappeler que le développement actuel du Québec et de ses régions est le résultat de son histoire. Au cours des 50 dernières années, pour contrer la pauvreté qui sévissait à travers ses sous-régions et l'absence de grandes entreprises multinationales, les communautés de la Chaudière-Appalaches ont développé un esprit d'entrepreneuriat et un nombre d'entreprises qui font aujourd'hui figure de leadership dans le domaine manufacturier, au Québec, au Canada et même sur les marchés mondiaux. Un nombre important de ces entreprises s'est développé à partir des mêmes ressources que celles que l'on retrouve ailleurs sur le territoire du Québec, soit la forêt, les mines, l'agriculture, etc. Un nombre significatif d'entre elles opèrent dans la deuxième et troisième transformation de ces ressources, les mêmes secteurs que ceux concernés par les mesures fiscales ciblées. **Aujourd'hui, la région souhaite ne pas avoir à s'excuser de son développement et de son histoire, mais veut plutôt à poursuivre sa contribution au développement économique de l'ensemble du Québec.**

1.5.2 Comparaison de l'aide fiscale québécoise avec l'aide fiscale nord-américaine pour la création d'emplois

Pour revenir aux aides fiscales visées, chaque emploi créé et subventionné en régions ressources coûte en moyenne 14 174 \$ par année (2006), selon le tableau B à la page 12 du présent document, ce qui est nettement supérieur aux impôts personnels que le gouvernement prélève sur le salaire. Ceci veut dire qu'un employé admissible sera « rentable » pour le gouvernement qu'après dix ans.

À terme et selon les données actuelles, les mesures fiscales aux régions ressources, excluant celles dédiées à la Vallée de l'aluminium ainsi qu'à la Gaspésie et autres régions maritimes, auront coûté plus de un milliard de dollars pour avoir créé approximativement 5 500 emplois, ce qui représente une dépense gouvernementale de l'ordre de 170 000 \$ par emploi créé sur dix ans.

Est-ce raisonnable? Pour y répondre, voici une analyse de ce qui se passe en Amérique du Nord.

Au Canada et tel que mentionné dans le document de consultation du GTAF, il est rare de retrouver dans les autres provinces des mesures fiscales pour stimuler le développement de régions dites « défavorisées » ou de secteurs d'activité spécifiques à part quelques mesures ciblées au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard. Donc, les comparaisons ne sont pas possibles avec le reste du Canada³⁴.

³³ Institut économique de Montréal, *Les Notes économiques : Les subventions aux entreprises sont-elles efficaces?*, juin 2006, p. 3.

³⁴ Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, *Document de consultation*, juillet 2007, p. 25.

Aux États-Unis, une étude passablement exhaustive de la chaire d'études politiques et économiques américaines de l'Université de Montréal³⁵ dresse un inventaire des politiques industrielles américaines. On constate que celles-ci sont décentralisées au sein des états qui offrent, dans certaines circonstances, des incitatifs fiscaux liés notamment à la création d'emplois, à l'investissement en immobilisation, à la formation et à la recherche et au développement.

Par exemple, les crédits d'impôts à l'emploi sont offerts dans plusieurs états pour la création simple d'emplois, pour la création majeure d'emplois, pour la création d'emplois dans des « entreprise zone » ou appellations similaires, c'est-à-dire des zones à revitaliser, tel que présenté au tableau D ci-dessous:

Tableau D : Synopsis de l'aide fiscale à l'emploi pour des états américains³⁶

État	Critères d'obtention	Montant de l'aide par emploi créé	Durée
Alabama	« entreprise zone »	Max. 2 500 \$	Une fois
Arkansas	« entreprise zone » taux chômage supérieur à 10 %	Max. 2 000 \$	Une fois
Arizona	« entreprise zone »	Max. 3 000 \$	Une fois
Caroline du Nord	Pour zones économiquement défavorisées (cinq zones)	+/- 2 800 \$ (de 500 \$ à 12 500 \$)	Réparti sur quatre ans
Caroline du Sud	Créer de l'emploi « entreprise zone » nécessaire d'avoir des « dépenses en capital »	Entre 1 500 \$ et 4 500 \$ Variable selon nombre d'emplois, taux salaire et emplacement	Trois ans
Georgie	Créer de l'emploi	De 500 \$ à 3 500 \$ selon la zone et le nombre d'emplois	Cinq ans
Idaho	Comté rural sélectionné	Max 3 000 \$	Une fois
Iowa	Augmenter la main-d'œuvre d'au moins 10 %	1 182 \$	Une fois, peut être reporté sur dix ans
Louisiane	Aérospatiale et aviation	Max 5 000 \$	Une fois
Maryland	Créer 60 emplois sur deux ans		
Michigan	Créer au moins 75 emplois bien payés dans la fabrication		
Mississippi	Créer au moins 20 emplois	500 \$	Cinq ans
Montana	Pour zones sélectionnées	500 \$ an 1 1 000 \$ an 2 1 500 \$ an 3	Trois ans, peut être reporté sur sept ans
Nebraska	« entreprise zone »	3 000 \$	Une fois
Pennsylvanie	Augmenter le nombre d'emploi de 20 % à 25 % sur une période de trois ans	Max 1 000 \$	Une fois
Utah	« entreprise zone »	750 \$	Une fois
Virginie	Créer de l'emploi	1 000 \$	
Washington	Pour zones économiquement faibles	5 000 \$ par année au total pour l'entreprise	Annuel

³⁵ Université de Montréal, Chaire d'études politiques et économiques, Linda LEE, *Inventaire des politiques industrielles aux États-Unis : Portrait d'un paradoxe, Notes et analyses sur les États-Unis*, N° 6, août 2005, p. 8-26.

³⁶ Ibid, 29 p.

Comme on peut le constater, les aides financières pour la création d'emplois sont environ 75 fois plus élevées au Québec qu'aux États-Unis.

PRINCIPE N° 8 – La diversification : ne pas mettre tous ces œufs dans le même panier!

Tel qu'il a été démontré ci-dessus, la CRÉ est d'avis que le coût des aides fiscales aux entreprises manufacturières des régions ressources est tout à fait disproportionné par rapport au « rendement sur investissement » dans un délai raisonnable et par rapport à ce qui se fait en Amérique du Nord, tant sur le plan des sommes allouées que des critères d'admissibilité.

1.6 L'avis de la CRÉ concernant la fin des aides fiscales visées

1.6.1 Des organismes et des organisations s'interrogent

Dans un premier temps, nous vous rappellerons certaines positions d'organismes au cours des dernières années.

Parti libéral du Québec – programme 2003³⁷

Dans son programme électoral de 2003, le Parti libéral du Québec s'était engagé à « réviser tous les programmes d'aide et à éliminer ceux qui sont inefficaces et qui résultent en iniquité ». En faisant cette déclaration, ce Parti politique reconnaissait implicitement l'inefficacité et l'iniquité d'un certain nombre de programmes d'aide.

Depuis qu'il a formé le gouvernement en 2003 et à l'exception des réductions généralisées des aides de l'ordre de 25 % en juin 2003, le gouvernement libéral n'a apporté que des améliorations marginales comme suit au cours des dernières années :

³⁷ Parti libéral du Québec, *Programme 2003, Notre plan d'action pour les PME*, p. 5.

Tableau E : Chronologie des principaux développements budgétaires du gouvernement du Québec de février 2006 à juin 2007

Budget Audet	Février 2006	Abolition du crédit d'impôt à l'installation
Projet de budget Audet	Février 2007	Réduction du taux d'exonération de 75 % en 2007 à 50 % en 2008 et à 25 % en 2009 et 2010 et à 0 % au 31 décembre 2010
Projet de budget Jérôme-Forget	Mai 2007	Maintien de la réduction du taux d'exonération et gel de l'accroissement de la masse salariale de 2 % et 4 % en 2008 et 2009 respectivement
Entente avec le 2 ^e parti d'opposition à l'Assemblée nationale	1 ^{er} juin 2007	Octroi d'une somme de 21 M\$ pour appuyer des initiatives de développement économique dans les régions ressources
Commission parlementaire sur les finances publiques	Vers le 10 juin 2007	Renversement de situation inattendu : Abandon de la mesure budgétaire de 21 M\$ pour les régions ressources et restauration de la mesure fiscale du taux d'exonération à 75 % jusqu'au 31 décembre 2010

La démonstration venait d'être confirmée du très fort lobby des régions ressources et que la mesure fiscale à hauteur de 75 % vaut davantage qu'une mesure budgétaire de 21 M\$ par année pendant trois ans, soit 63 M\$ au total, et ce, sans aucun souci et en dépit des effets collatéraux négatifs pour les entreprises des régions centrales et métropolitaines et les économies de ces régions.

Qu'en pense l'OCDE

Dans un document publié récemment par le MDÉIE et intitulé « Synthèse et comparaison des politiques de développement économique régional aux États-Unis et en Europe³⁸ » le MDÉIE reprend les propos de l'OCDE sur les politiques d'aide aux régions :

« L'attribution massive d'assistances financières aux régions les plus pauvres aura conduit à créer des distorsions dans les marchés et à une culture de dépendance et, finalement, aura nui, dans de nombreux cas, aux chances de développement des régions intéressées »;

« La création artificielle de pôles économiques de développement, insuffisamment fondés sur les avantages concurrentiels des régions, a conduit au développement de projets coûteux, accompagnés de mesures fiscales incitatives sans conséquence ».

³⁸ Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Synthèse et comparaison de développement économique régional aux États-Unis et en Europe*, 2006, p. 5.

L'institut C.D. HOWE émet des réserves

Dans son bulletin de septembre 2005, l'Institut C.D. Howe, en parlant d'options pour réduire sa dette, propose ce qui suit au gouvernement du Québec³⁹ :

« ... le gouvernement devrait également repenser ses incitatifs fiscaux visant les investissements dans les régions éloignées et d'autres mesures fiscales ciblées et en réduire l'ampleur. En tant que tels, ces incitatifs risquent fort d'être inefficaces ».

La Fédération des chambres de commerce du Québec

À l'occasion de la première édition de sa Chronique économique intitulée « Réflexion sur la situation fiscale des entreprises au Québec », la FCCQ confirme que : « *Le régime fiscal ne doit pas s'insérer dans le choix des investissements des entreprises, aussi bien au niveau de la localisation, du montant des investissements ou du secteur à privilégier, car ce sont les signaux du marché qui les entreprises ont besoin de compter, pas ceux de l'État. En effet, lorsque le gouvernement n'applique pas un régime fiscal neutre, les entreprises ne font pas leurs choix en fonction de la réalité de leur marché*⁴⁰ ».

Le groupe universitaire CIRANO s'interroge

Or, dans cette étude CIRANO, appelée Rapport Bourgogne, de février 2005, et sur laquelle s'est inspiré le MDÉIE lors de sa tournée provinciale de décembre 2005, on mentionne néanmoins ce qui suit⁴¹ :

« Tous ces programmes (en faisant référence notamment aux mesures fiscales) devront être soigneusement évalués afin de porter un jugement sur leur apport réel au développement économique des régions et sur leur rentabilité économique pour le Québec dans son ensemble ».

L'Institut économique de Montréal prend position

Dans une Note économique de l'Institut économique de Montréal en juin 2006, l'auteure mentionne ce qui suit⁴² :

« Les subventions, quelle que soit la forme qu'elles prennent, créent des distorsions dans le fonctionnement normal du marché. Grâce aux programmes de subventions, les gouvernements décident de favoriser artificiellement une entreprise, une production ou un secteur de l'économie.

³⁹ Institut C.D. HOWE, *Bulletin de recherche* N° 89, *Un problème important : Améliorer l'attrait du Québec pour l'investissement*, mars 2005. p. 12.

⁴⁰ Fédération des chambres de commerce du Québec, *La Chronique économique : Réflexion sur la situation fiscale des entreprises au Québec*, Volume 1, Numéro 1, juillet 2006, p. 9.

⁴¹ CIRANO, *Rapport Bourgogne, La dimension territoriale des politiques de développement au Québec : enjeux contemporains*, février 2005, p. 42.

⁴² Institut économique de Montréal, *Les Notes économiques : Les subventions aux entreprises sont-elles efficaces?*, juin 2006. p. 3 et 4.

Les subventions diminuent en bout de ligne l'efficacité des entreprises et la création de richesse. Bien qu'elles soient souvent justifiées par les gouvernements sous prétexte qu'elles favoriseraient la croissance économique, un tel lien n'a pas été démontré. Selon une étude dans les pays de l'OCDE entre 1970 et 2004, il y aurait une relation négative entre les subventions directes et la croissance économique. D'autres études économétriques confirment aussi que les subventions ont, au mieux et dans certains cas seulement, un effet nul sur la croissance économique.

Bien qu'inefficaces, les subventions comportent toujours des effets indésirables affectant la performance économique ».

PRINCIPE N° 9 – À s'interroger sans fin, on ne décide rien!

La CRÉ ne s'interroge plus concernant le bien-fondé des deux mesures fiscales dans leur forme actuelle, il y a eu suffisamment d'analyses microéconomiques et macroéconomiques pour démontrer leur iniquité et leur inefficacité. Elle s'inquiète plutôt pour les entreprises manufacturières de la Chaudière-Appalaches qui voient leur patrimoine s'effriter en raison de politiques économiques discriminatoires et en raison du récent volte-face gouvernemental aux régions centrales et qui défavorisent leurs entreprises manufacturières qui ont largement contribué à l'économie du Québec.

Toujours selon le document du MDÉIE mentionné à la page précédente⁴³, pour l'OCDE, les nouveaux modèles de développement régional doivent s'appuyer sur les principes suivants :

« Les politiques de développement régional ne s'adressent plus aux seules régions les plus défavorisées, mais aussi à toutes les régions... »;

« L'objectif visé est de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que toutes les régions soient en mesure de se développer au maximum... »;

« Les régions les plus pauvres peuvent continuer à bénéficier d'une forme de péréquation financière [...] afin de maintenir un environnement favorable au développement des entreprises, ce développement étant lui-même fonction de la spécificité des régions »;

« La politique des gouvernements nationaux doit être compatible avec les politiques élaborées localement ».

RECOMMANDATION N° 2 – Privilégier une forme d'intervention qui permettra aux entreprises de demeurer compétitive à l'échelle internationale et qui contribuera à augmenter de façon significative le PIB du Québec

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement que la future politique de développement économique soit équitable pour toutes les régions du Québec, qu'elle soit alignée sur les quatre axes d'intervention à savoir : **Productivité, Innovation, Formation et Exportation** et qu'elle soit orientée vers l'atteinte de résultats mesurables et significatifs. C'est une garantie de succès pour l'ensemble du Québec.

⁴³ Québec, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, *Synthèse et comparaison de développement économique régional aux États-Unis et en Europe*, 2006, p. 16.

1.6.2 Pour les entreprises admissibles des régions ressources

Un grand nombre d'experts s'entendent pour dire que la politique des incitatifs fiscaux aux entreprises des régions ressources doit faire l'objet d'une révision en profondeur. Dans leurs formes actuelles, les mesures fiscales du crédit d'impôt sur l'accroissement de la masse salariale et de l'exonération sur les taxes corporatives semblent présenter des coûts prohibitifs par rapport aux effets escomptés.

Un des effets négatifs le plus important des deux mesures fiscales qui a été dénoncé est la concurrence déloyale que le programme actuel inflige aux entreprises des régions centrales. La perte répétée de contrats chez les entreprises des régions centrales au profit de celles des régions ressources en est une manifestation évidente, tout comme le renversement de l'avantage concurrentiel dû à la présence des avantages fiscaux pour les entreprises des régions ressources, comme l'a démontré l'étude KPMG.

PRINCIPE N° 10 – Les entreprises d'un même territoire (le Québec) doivent pouvoir se concurrencer sur une base égale

Parce qu'ils sont établis dans certains espaces géographiques définis du Québec, soit sept régions administratives sur un total de dix-sept, des citoyens corporatifs ont le privilège de ne s'acquitter que d'une fraction de leurs obligations fiscales. La CRÉ est d'avis que cette situation est intolérable et éthiquement immorale.

RECOMMANDATION N° 3 – Mettre fin le plus rapidement possible aux deux mesures fiscales accordées aux entreprises des régions ressources

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement :

- le rétablissement de l'abolition graduelle de la mesure fiscale relative à **l'exonération fiscale pour les PME manufacturière** pour toutes les régions et MRC ressources du Québec, proposé par les projets de budget Audet (février 2007) et Jérôme-Forget (mai 2007) de 75 % en 2008, à 50 % en 2009, à 25 % en 2010 et à 0 % au 31 décembre 2010;
- l'abolition progressive de la mesure fiscale relative au **crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources** pour toutes les régions et MRC ressources du Québec, à l'exception de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, en se traduisant par un arrêt immédiat d'émission de certificats d'admissibilité par Investissement Québec⁴⁴, selon l'échelle régressive suivante :
 - ✓ pour les régions de la Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et du Bas-Saint-Laurent, de réduire le taux du crédit d'impôt de 30 % en 2008, à 15 % en 2009 et à 0 % au 31 décembre 2009;
 - ✓ pour les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, maintenir le taux du crédit d'impôt remboursable sur l'augmentation de la masse salariale à 30 % jusqu'à la fin du programme, puis 0 % au 31 décembre 2009.

⁴⁴ Conférences régionales des élus de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière, de la Montérégie Est, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises*, novembre 2006, p. 63.

1.6.3 Nécessité d'appuyer le développement économique des régions plus défavorisées

Comme déjà mentionné, la CRÉ reconnaît la nécessité que soit maintenue un effort particulier pour le développement régional et économique des régions ayant des difficultés économiques afin qu'elles puissent contribuer favorablement, au même titre que toutes les régions du Québec, à l'essor économique de la province. Nous partageons donc le bien-fondé de l'objectif poursuivi par le gouvernement du Québec qui est de réduire l'écart entre les niveaux de développement des différentes régions du Québec. Cependant, il apparaît inacceptable que cet objectif se réalise au détriment de régions qui ont atteint un niveau de développement grâce aux efforts, à l'énergie et à l'investissement de leurs bâtisseurs.

RECOMMANDATION N^o 4 – Énoncer une politique de développement économique pour toutes les régions du Québec qui repose sur le principe d'équité et des critères d'évaluation objectifs et factuels

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement que sa politique de développement économique réponde aux principes directeurs et critères d'évaluation suivants⁴⁵ :

- Les résultats doivent être mesurables
- Les règles d'admissibilité et d'application doivent être plus strictes
- L'aide doit être modulée selon les réalités des besoins
- L'aide doit être accordée par secteur d'activité pour toutes les régions administratives
- L'aide doit être limitée dans le temps, être raisonnable eu égard aux bénéfices escomptés
- L'aide doit avoir une limite maximale
- Les programmes ne doivent en aucun cas provoquer des dommages collatéraux dans d'autres régions

⁴⁵ Conférences régionales des élus de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière, de la Montérégie Est, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises*, novembre 2006, p. 68.

Chapitre 2

L'avis de la CRÉ concernant les mesures fiscales à la nouvelle économie

2.1 L'importance du secteur de la nouvelle économie en Chaudière-Appalaches

Quoique que le secteur de la nouvelle économie soit relativement récent en Chaudière-Appalaches, il est tout de même représenté par 29 entreprises, majoritairement des CNÉ, ayant à leur emploi environ 802 personnes. Ces entreprises sont situées à Saint-Georges (17), Lévis (9) et Thetford Mines (3) et œuvrent dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies de production. Ces entreprises (PME) ont créé 372 emplois admissibles aux mesures fiscales et certaines ont déjà un rayonnement à l'extérieur de la province, soit dans le reste du Canada, les États-Unis et l'Europe. Les emplois créés ont permis de garder de jeunes salariés dans la région de la Chaudière-Appalaches. Le tableau F présente l'état de la situation en Chaudière-Appalaches pour les entreprises du secteur de la nouvelle économie bénéficiant des mesures fiscales.

Tableau F : État de la situation en Chaudière-Appalaches pour les entreprises du secteur de la nouvelle économie bénéficiant des mesures fiscales par rapport à l'ensemble du Québec

Ville	Mesure fiscale	Nombre de sites désignés	Surface totale (M ²)	Nombre d'entreprises	Nombre d'employés Total	Nombre d'emplois créés admissibles
Saint-Georges	CNÉ (13) CDTI (4)	4	7 000	17	386	202
Lévis	CNÉ (8) CDTI (1)	3	5 763	9	391	152
Thetford Mines	CNÉ (3)	1	1 000	3	25	18
Total en Chaudière-Appalaches		8	13 763	29	802	372
Total de l'ensemble du Québec		50		389		22 203
% Chaudière-Appalaches / Québec				7,4 %		1,7 %

- Sources : 1. CLD de la MRC de Beauce-Sartigan pour Saint-Georges, Société de développement économique de Lévis pour Lévis et Société de développement économique de la région de Thetford pour Thetford Mines.
2. Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, *Document de consultation*, tableau 9, p. 23.

Basé sur une moyenne de 14 085 \$ de la dépense fiscale indiquée au document de consultation du GTAF pour le groupe d'entreprises désignées CNE⁴⁶ et compte tenu que sur les 29 entreprises de la nouvelle économie en Chaudière-Appalaches, 25 ont reçu l'accréditation CNE, on peut donc déduire que pour la région de la Chaudière-Appalaches, le coût des mesures fiscales en 2006 pour les CNE et CDTI a représenté environ 9,0 % du total de la dépense fiscale de 59 millions de dollars pour ces deux catégories et environ 2,9 % par rapport à la dépense totale de 186 millions de dollars pour l'ensemble des mesures fiscales destinées à la nouvelle économie.

Comme on peut le constater, le taux de 2,9 % de la dépense fiscale totale de 186 millions de dollars à la nouvelle économie attribuée à la région de la Chaudière-Appalaches est nettement inférieur à son poids démographique et à son poids économique (respectivement 5,2 % et 4,6 %). Par contre, à l'intérieur du programme provincial en appui à la nouvelle économie, la région de la Chaudière-Appalaches a démontré son initiative, son esprit d'entrepreneuriat et d'ouverture à ce secteur, mais en utilisant judicieusement (dépense fiscale par emploi dans les CNE étant la moins élevée) les montants reçus de l'État.

D'autre part, il faut souligner l'importance du secteur de la nouvelle économie pour le secteur manufacturier en Chaudière-Appalaches. En effet, même si le nombre d'entreprises et d'emplois dans le secteur de la nouvelle économie en Chaudière-Appalaches sont relativement modestes, ce secteur demeure néanmoins important et préoccupant pour la CRÉ en raison du tissu industriel même de la région qu'il faut préserver, mais également en raison d'un passage nécessaire à une économie du savoir, laquelle pourra, entre autres, soutenir les manufacturiers dans leurs efforts d'innovation et d'augmentation de productivité.

2.2 L'avis de la CRÉ concernant les aides fiscales définies en fonction du territoire

La rhétorique élaborée à la section 1.2 du présent mémoire pour les régions ressources s'appliquent également en ce qui concerne les sites désignés dont bénéficient certaines entreprises de la nouvelle économie. En effet, le gouvernement du Québec a dérogé à ses principes de base d'égalité et d'universalité en privilégiant, par la fiscalité des corporations, un certain nombre de citoyens corporatifs à la condition qu'ils aient leur entreprise dans des périmètres et immeubles spécifiques d'un certain nombre de villes du Québec.

Les sites désignés sont situés principalement à Montréal et Québec, mais également à Laval, Sherbrooke, Lévis, Saint-Hyacinthe et Gatineau ainsi qu'en différents endroits au Québec pour ce qui est des CNE. Les régions ressources accueillent des espaces locatifs désignés dans 17 municipalités et les régions centrales et métropolitaines en accueillent dans 23 municipalités⁴⁷. Les sites désignés s'adressent aux entreprises œuvrant dans les technologies de l'information, les biotechnologies, l'innovation et la nouvelle économie, l'électronique, les nutraceutiques et aliments fonctionnels.

Ces citoyens corporatifs qui ont été privilégiés parce qu'ils ont installé ou déménagé leur entreprise (les entreprises de la nouvelle économie) dans des portions très spécifiques du territoire du Québec ne sont pas traités comme tous les autres citoyens corporatifs du Québec. Il faut donc s'interroger sur cette approche par sites désignés.

⁴⁶ Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, *Document de consultation*, juillet 2007, p. 23.

⁴⁷ Investissement Québec, *Coordonnées des espaces locatifs désignés en date du 10 août 2007*, 4 p.

D'autre part, dès 2002, l'IÉM publiait une étude intitulée « Les « cités » : une politique efficace pour la nouvelle économie? ». L'auteur, M. Pierre Desrochers, alors directeur de la recherche estimait qu'en soutenant financièrement le déménagement d'entreprises d'un quartier à l'autre, la politique du gouvernement portait un préjudice important aux parcs industriels, aux propriétaires immobiliers et aux commerces qui ne sont pas situés dans les sites désignés⁴⁸. **Il est à noter qu'il y a eu plus de déplacements (12 142) que d'emplois créés (10 061), selon le tableau 9 du document de consultation du GTAF⁴⁹.** L'économiste de l'IÉM était d'avis que si le gouvernement estimait nécessaire d'accorder des avantages fiscaux pour le développement de la nouvelle économie, il devrait le faire pour toutes les entreprises de tous les secteurs de la nouvelle économie, peu importe leur localisation sur le territoire québécois⁵⁰.

PRINCIPE N° 11 – Maintenir les principes d'égalité et d'universalité pour tous les citoyens du territoire du Québec, qu'ils soient civils ou corporatifs

Considérant l'argumentaire qui précède, la CRÉ est d'avis que toute aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec à des entreprises en fonction de sa localisation géographique, soit un périmètre donné ou un immeuble donné dans une ville donnée appelé « les sites désignés », est tout à fait discriminatoire pour les autres entreprises de la nouvelle économie et va à l'encontre des principes d'égalité et d'universalité qui ont forgé le Québec d'aujourd'hui et qui font l'envie d'un grand nombre de nations.

En juin 2003, le ministre des Finances d'alors, M. Yves Séguin, avait déclaré que son gouvernement n'adhérait pas à un modèle d'intervention qui consiste à imposer un emplacement géographique plutôt que de laisser les entrepreneurs exercer leur jugement⁵¹.

2.3 L'avis de la CRÉ concernant les aides fiscales définies en fonction des secteurs d'activité

Les aides fiscales à la nouvelle économie sont destinées aux entreprises sous la rubrique tertiaire, plus précisément celles faisant partie du secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (code SCIAN 5415). Il y en a également dans le secteur de la fabrication, comme les produits informatiques, électroniques et de communications (codes SCIAN 3341 à 3346) et les produits pharmaceutiques (code SCIAN 3254).

Du démarrage en mars 1997 avec les CDTI jusqu'en mars 2000 avec la création de la Technopôle Angus, les entreprises concernées de la nouvelle économie localisées dans des sites désignés, comme les CDTI, CMM, ZCIMM, CNÉ, CNNTQ, avaient généralement droit à une exonération fiscale (impôts, taxe sur le capital et FSS) pour cinq ans et à un crédit d'impôts de 40 % sur les salaires admissibles avec un maximum annuel.

⁴⁸ Institut économique de Montréal, *Cahier de recherches, Les « cités » : une politique efficace pour la nouvelle économie?*, février 2002, p. 6.

⁴⁹ Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, *Document de consultation*, tableau 9, juillet 2007, p. 23.

⁵⁰ Institut économique de Montréal, *Cahier de recherches, Les « cités » : une politique efficace pour la nouvelle économie?*, février 2002, p. 7.

⁵¹ Québec, Ministère des Finances, *Budget 2003-2004, Discours sur le budget*, 25 p.

Le mois de mars 2000 marque un tournant dans les modalités d'application des deux mesures fiscales aux entreprises de la nouvelle économie qui seront issues des nouveaux programmes entre mars 2000 et avril 2002 (Technopôle Angus, Affaires électroniques, CCÉ, Carrefours de l'innovation, CDB et Neutraceutiques-aliments fonctionnels). En effet, l'exonération fiscale est abolie et le crédit d'impôt sur les salaires admissibles avec maximum annuel est converti en un crédit d'impôt sur l'augmentation de la masse salariale des employés admissibles⁵². On reconnaissait alors que les augmentations annuelles de salaires de tous les employés admissibles seraient subventionnées. Lors de son dernier budget en mai 2007, le gouvernement a admis son erreur en excluant l'indexation annuelle des salaires du total de la masse salariale admissible; il sera de 2 % en 2008 et 4 % en 2009⁵³.

En juin 2003, le gouvernement met fin à l'attribution de nouvelles accréditations d'entreprises aux mesures fiscales destinées à la nouvelle économie. Donc, il n'y a plus possibilité d'émettre de nouveaux certificats d'admissibilité. Toutefois, le gouvernement émet des règles transitoires, de sorte que les entreprises admissibles pourront continuer d'obtenir des crédits d'impôt sur les salaires et sur l'accroissement de la masse salariale, selon les modalités d'application de chaque programme. Un cas d'exception est cependant attribué à l'entreprise Ubisoft, en 2005, pour ses activités de Montréal et Québec.

À l'opposé des secteurs admissibles pour les régions ressources, les secteurs admissibles à la nouvelle économie ne relèvent pas du domaine traditionnel et sont, soit en période de gestation ou dans les premières phases de leur développement, de leur commercialisation et de leur croissance, soit dans les premières étapes de vie d'une entreprise en général. Il s'agit d'une activité économique et commerciale pour le Québec en émergence.

Les entreprises de la nouvelle économie, particulièrement celles qui sont parvenues à une certaine taille, sont susceptibles un jour ou l'autre d'être sollicitées par d'autres pays offrant également des avantages fiscaux gigantesques comme l'Irlande, qui attire toutes les grandes entreprises de ce secteur dans le monde, et l'Inde, qui offre aux investisseurs une main-d'œuvre compétente à faible coût. Le Québec, en tant que terre d'accueil de ces entreprises, doit également être concurrentiel.

Un certain nombre d'entreprises de la nouvelle économie exportent à travers le monde et font rayonner le Québec à l'échelle internationale. Ces entreprises, devenues des fleurons nationaux, ont développé des produits innovateurs qui ont la cote chez les acheteurs et qui font maintenant la réputation et la fierté du Québec.

PRINCIPE N° 12 – Maintenir les principes d'équité fiscale pour toutes les corporations du territoire du Québec exerçant les mêmes activités

Considérant l'argumentaire qui précède, la CRÉ est d'avis que toute aide fiscale accordée par le gouvernement du Québec à des entreprises d'un secteur donné, comme les technologies de l'information, devrait être la même pour toutes les entreprises, peu importe son adresse d'affaires au Québec. Dans un contexte de mondialisation, il est contre-productif de favoriser certaines entreprises de sites désignés et d'ignorer les autres entreprises du même secteur hors des sites désignés.

⁵² Conférences régionales des élus de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière, de la Montérégie Est, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises*, tableau 1, novembre 2006, p. 11.

⁵³ Québec, Ministère des Finances, *Budget 2007-2008, Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, p. 21 et 22.

2.4 L'avis de la CRÉ concernant les impacts des aides fiscales

2.4.1 Pour les entreprises admissibles de la nouvelle économie

Une étude, préparée par Techno-compétences au printemps 2007 et intitulée « Prospérer sans crédits d'impôts⁵⁴ », dresse un portrait de la situation des entreprises en technologies de l'information (CDTI, CMM, CNÉ, CNNTQ et CCE) ayant bénéficié des mesures fiscales et propose un plan de transition relativement au retrait de ces mesures entre 2010 et 2013.

D'après cette étude, il y a une distinction importante à faire entre les grandes entreprises et les PME. D'un côté, les grandes entreprises, une quinzaine, comptent des milliers d'emplois, ont créé la grande majorité des emplois et sont soumis à une compétition internationale provenant d'Irlande et de certains pays asiatiques. Ces entreprises ont d'importantes ressources humaines, techniques et financières. Environ 62 % de l'aide fiscale de l'ordre de 186 millions de dollars, soit 115 millions de dollars, est accordée aux grandes entreprises et sert ainsi à réduire leurs coûts. Ces grandes entreprises sont surtout situées dans la CCE, mais elles ont également des effectifs dans la CMM, le CNNTQ et certains CNÉ en province.

Toujours selon cette étude, les PME, au nombre approximatif de 300, sont réparties dans des sites désignés un peu partout au Québec et embauchent en moyenne 19 employés, dont les deux tiers sont admissibles à ces mesures fiscales pour un total de 2 700 emplois subventionnés. Ces PME, dont environ 80 %, existaient avant les mesures fiscales et ont une rentabilité intéressante, soit 9,8 % de BAI sur le chiffre d'affaires en tenant compte des mesures. Le BAI aurait été de 2,2 % si les mesures n'étaient pas considérées⁵⁵. En moyenne, la rentabilité obtenue grâce aux mesures fait en sorte que l'équité au bilan lors de l'expiration des mesures permettra à une majorité d'entreprises de se relocaliser à un prix de loyer inférieur et à préparer dans les prochaines années un plan de transition afin de demeurer viables. Cependant, plusieurs entreprises ne sont pas prêtes à une commercialisation accrue, ce qui pourrait compromettre leur survie.

Comme l'étude de Techno-Compétences l'a démontré, la situation des PME est tout à fait différente à celles des grandes entreprises. Dans la Chaudière-Appalaches, les crédits d'impôt ont permis aux petites entreprises situées dans des CNÉ d'entreprendre, d'une part, de nouveaux projets de développements en technologies de l'information et en technologies de production et, d'autre part, d'embaucher une main-d'œuvre jeune et spécialisée l'incitant à demeurer dans la région. Autrement, ces jeunes technologues auraient probablement trouvé des opportunités de travail dans les grands centres, notamment à Montréal.

De plus, la croissance du secteur de la nouvelle économie en Chaudière-Appalaches, même modeste en terme de nombre de nouveaux emplois, s'inscrit dans l'évolution du Québec moderne et à sa diversification économique.

Enfin, une offre de service locale des producteurs des technologies de l'information est appréciée des acheteurs locaux et permet d'exercer, non pas une synergie, mais une sorte de « feedback » qui entraîne les améliorations et oblige le changement rapide.

⁵⁴ Techno-Compétences, Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information, *Prospérer sans crédits d'impôts - Stratégies pour réussir, état de la question et plan de transition relativement au retrait de cinq mesures fiscales en technologies de l'information à compter de 2010*, avril 2007, 53 p.

⁵⁵ Ibid, *Colloque - Prospérer sans crédits d'impôts - Stratégies pour réussir, la fin de cinq mesures fiscales en TI et votre entreprise*, présentation PowerPoint, avril 2007, extraits de différentes pages.

Comme nous le verrons au tableau G ci-après, les CNÉ ont créé en moyenne 13,4 emplois par entreprise et en Chaudière-Appalaches, le résultat est semblable. Le coût par emploi créé dans les CNÉ est nettement inférieur à ceux des autres types désignés (14 085 \$ comparativement à une moyenne de 18 487 \$). La CRÉ conclut que les mesures fiscales à la nouvelle économie, en ce qui concerne les PME, ont permis :

- à certaines entreprises bénéficiaires de la Chaudière-Appalaches, de réaliser un plan d'affaires réaliste pour ce secteur économique en émergence;
- à d'autres, de développer de nouveaux produits innovateurs plus rapidement;
- à envisager les marchés d'exportation plus rapidement que prévu;
- à créer un incitatif pour les jeunes à exercer leur passion en régions.

Avec les infrastructures que possèdent les grandes entreprises de la nouvelle économie, la CRÉ estime que l'impact du retrait de ces mesures fiscales, d'ici 2013, sera beaucoup plus facilement atténué pour ces grandes entreprises que pour les PME. Pour les premières, les mesures fiscales sont un attrait de taille, mais il ne s'agit pas du seul élément dans leurs décisions d'orientations stratégiques; d'autres facteurs sont majeurs, dont la qualité et la disponibilité de la main-d'œuvre, les institutions d'enseignement, les infrastructures de recherche, la qualité de vie, les relations avec le milieu des affaires, etc. De plus et tel que mentionné précédemment, près du deux tiers de toute l'aide fiscale à la nouvelle économie est destinée à une quinzaine de grandes entreprises.

À cet égard, il est intéressant de citer M. Gérard Guillemont, un des membres fondateurs d'Ubisoft, qui déclarait le 2 février 2005 que, sans les crédits d'impôts, l'entreprise serait quand même à Montréal, mais peut-être dans une proportion plus modeste. Celui qui dirigeait le bureau de Montréal avait ajouté : « *Le soutien et les encouragements financiers des gouvernements et, en particulier le programme de crédits d'impôt de Québec, ont joué un rôle de catalyseur important dans la décision, mais c'est dans une large mesure la qualité des ressources qu'on trouve à Montréal qui représente la raison principale* »⁵⁶.

PRINCIPE N° 13 – Soutenir le développement et la croissance des secteurs porteurs d'avenir

Tant au niveau de la région de la Chaudière-Appalaches qu'au niveau du Québec, la CRÉ est d'avis que les entreprises de la nouvelle économie dans les secteurs des communications, de l'information, de la productique, de la robotique et autres affaires électroniques, du multimédia, du commerce international et des biotechnologies sont un incontournable pour une société moderne orientée vers l'avenir. La CRÉ considère cependant que l'exploitation de ces entreprises ne devrait pas être confinée à des espaces géographiques restreints qui ont eu pour effet de créer une bulle immobilière à partir de 1997, d'enranger au bénéfice des propriétaires et promoteurs immobiliers les dépenses élevées de loyer payées par les entreprises-locataires, ce qui risquent d'entraîner des déménagements massifs lorsque les programmes prendront fin. La CRÉ est d'avis que des mesures fiscales aux entreprises de la nouvelle économie sont nécessaires en certaines circonstances, comme en situation de démarrage et de commercialisation. De plus, les aides fiscales devront être consenties selon des paramètres d'obligation de résultats après une période de temps déterminée.

⁵⁶ François DESJARDINS, *Ubisoft accro à Montréal*, Le Devoir, 2 février 2005.

RECOMMANDATION N^o 5 – Énoncer une politique de développement des entreprises de l'industrie du savoir, soit celle à la nouvelle économie

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement d'énoncer une politique claire et sans ambiguïté de soutien aux entreprises de la nouvelle économie qui soit disponible sur tout le territoire du Québec et non seulement à des sites désignés, comprenant des critères d'admissibilité bien définis en ce qui concerne les secteurs privilégiés et des balises quant au montant et à la période. Cependant, les grandes entreprises devront faire l'objet de critères d'admissibilité différents de ceux applicables aux PME.

2.4.2 Pour le développement des sites désignés

Pour répondre à cette question, il serait bon de se rappeler les principaux objectifs des mesures fiscales à la nouvelle économie dans des sites désignés. De façon générale, ces mesures ont été mises en place pour :

- Créer des emplois plus particulièrement chez les jeunes
- Favoriser des synergies entre les pôles technologiques
- Faciliter le passage du Québec vers une économie du savoir
- Permettre une visibilité à l'international

Selon la majorité des acteurs rencontrés dans la Chaudière-Appalaches et selon ce qu'en a déduit Techno-Compétences, cet effet recherché d'une synergie est demeuré plutôt théorique. Quant à la création d'emplois, il s'en est créé environ 10 000, mais il a fallu en déménager 12 000, qui de toute manière, existaient avant la mise en vigueur des mesures. Des 10 000 emplois qui ont été créés, combien l'auraient été de toute façon? C'est hypothétique d'y répondre, mais compte tenu de la croissance des industries de la nouvelle économie et de la croissance de l'emploi en général dans le secteur des services, on peut présumer avec une forte probabilité qu'il s'en serait créé quelques milliers.

Puisque les effets recherchés de synergie n'ont pu être généralement concrétisés, les sites désignés ont davantage profité aux propriétaires immobiliers qui, à la fin des mesures fiscales, pourraient devoir consentir des réductions des taux de location ou vivre un certain temps avec des locaux vides. À moyen terme, cela pourrait entraîner une augmentation du taux de vacances dans les centres-villes avec les répercussions pour les propriétaires immobiliers.

En étant regroupés dans les mêmes immeubles ou dans des immeubles d'un même périmètre, comme c'est le cas à Montréal, les entreprises de la nouvelle économie sont beaucoup plus susceptibles d'une rotation élevée du personnel, phénomène qui semble moins accentué en régions. Ceci a pour impact de créer une surenchère salariale avec laquelle les entreprises dans les sites désignés devront vivre après 2010 et 2013.

2.4.3 Pour le développement des secteurs visés, nouvelle économie

D'autres entreprises au Québec œuvrent dans la nouvelle économie et ne peuvent bénéficier des mesures fiscales : certaines ont fait le choix de ne pas déménager entre les années 1997 et 2000 et de nouvelles entreprises ont démarré depuis 2003. Ces entreprises vivent une situation d'iniquité et de concurrence déloyale comme c'est le cas pour les entreprises manufacturières des régions centrales. Toute chose étant égale par ailleurs, ces entreprises « hors sites désignés » doivent concurrencer avec des frais d'exploitation plus élevés que leurs concurrents. Comme la main-d'œuvre est la matière première des entreprises de la nouvelle économie, il s'exerce un maraudage à armes inégales, plus spécifiquement dans la grande agglomération de Montréal où les déplacements de personnel peuvent être plus accessibles.

2.5 L'avis de la CRÉ concernant les coûts des aides fiscales

Pour les entreprises à la nouvelle économie, il en a coûté en moyenne 18 487 \$⁵⁷ par emploi en 2006, ce qui est nettement supérieur aux impôts personnels que le gouvernement prélève sur le salaire. Ceci veut dire qu'un employé admissible sera « rentable » pour le gouvernement qu'après dix ans.

À terme et selon les données actuelles, les mesures fiscales à la nouvelle économie coûteront près de 2 milliards de dollars pour avoir créé approximativement 10 000 emplois, ce qui représente une dépense gouvernementale de l'ordre de 180 000 \$ par emploi créé sur dix ans.

Tel que mentionné à la section 1.5.1 du présent mémoire, le coût des mesures fiscales à la nouvelle économie était de 186 millions de dollars en 2006, représentant plus de 10,3 % de toutes les subventions québécoises aux entreprises. Si l'on exclut les crédits d'impôt à la recherche et développement (R et D) et à la production cinématographique ainsi que les transferts directs aux entreprises dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, lesquels crédits sont accessibles aux entreprises sur tout le territoire québécois, **les mesures fiscales à la nouvelle économie représentent 19,2 % des subventions de l'ensemble des entreprises du Québec, ce qui est loin d'être négligeable.**

Analysons plus en détail les données du tableau 9 du document de consultation du GTAF et interprété au tableau G suivant :

⁵⁷ Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, *Document de consultation*, tableau 9, juillet 2007, p. 23.

Tableau G : Nombre d'entreprises et d'emplois et les coûts concernant les mesures fiscales de la nouvelle économie pour 2006 avec les ratios correspondants

Type de site désigné	Nb entr.	%	Emplois totaux	Emplois déplacés	%	Emplois créés	%	Emploi créé/ emploi total en %	Coût par type de site (M\$)	%	Coût par emploi total (M\$)	Coût par emploi créé (M\$)	Emploi créé/ entr.
CNÉ	206	53,0	6 874	4 105	33,8	2 769	27,5	40,3	39	20,9	5 674	14 085	13.4
CM	66	17,0	4 665	2 315	19,1	2 350	23,3	50,4	37	19,9	7 931	15 745	35.6
CNNTQ	61	15,7	1 952	928	7,6	1 024	10,2	52,5	14	7,5	7 172	13 672	16.8
CDTI	40	10,3	1 430	367	3,0	1 063	10,6	74,3	20	10,8	13 986	18 815	26.6
CDB	12	3,0	245	137	1,1	108	1,0	44,1	2	1,1	8 163	18 519	9
CCÉ	4	1,0	7 037	4 290	35,4	2 747	27,4	39,0	74	39,8	10 516	26 938	687
Total	389	100	22 203	12 142	100	10 061	100		186	100			
Moyen								45,3			8 377	18 487	25,9
Total	385		15 166	7 852		7 314			112		7 384	15 313	19
Moyen excluant CCÉ								48,2					

Source : Pour les montants, ils proviennent du tableau 9 du document de consultation de GTAF aux régions ressources et à la nouvelle économie; les colonnes % ont été ajoutées de même que les colonnes emploi créé/emploi total et emploi créé/nombre d'entreprises.

Plusieurs constats se dégagent à l'analyse de ce tableau :

- La CCÉ accapare près de 40 % du coût total de 186 millions de dollars, soit 74 millions de dollars. Elle contribue pour plus du quart des emplois créés et plus du tiers des emplois déplacés. Elle a également le coût par emploi créé de très loin le plus élevé, soit 26 938 \$ représentant 45 % de plus que le coût moyen de 18 487 \$. Si on excluait les données de la CCÉ, le coût par emploi créé est alors de 76 % supérieur à la moyenne des autres types de sites désignés. Tous ces chiffres signifient probablement qu'environ 3 000 des emplois déplacés, sur un total de 4 290, ont été subventionnés si l'on suppose que le crédit maximal de 12 500 \$ a été réclamé sur un salaire de 35 714 \$ ($12\,500/0,35$). Cela signifie également que tout nouvel emploi admissible créé a été subventionné à la hauteur de 75,4 % ($26\,938\ \$/35\,714\ \$$).
- Le coût par emploi total et le coût par emploi créé pour les CDTI se rapprochent, puisque le nombre d'emplois créés est près de trois fois plus élevé que le nombre d'emplois déplacés. En proportion du nombre d'emplois créés par rapport au total d'emplois, ce sont les CDTI qui en ont créé le plus.
- Cependant, ce sont les CNÉ qui ont créé le plus grand nombre d'emplois (2 769 contre 2 747 pour la CCÉ) et ils en ont déplacé un peu moins que la CCÉ (4 105 contre 4 290). Les similarités s'arrêtent ici. Le nombre de 206 entreprises pour les CNÉ réparties un peu partout au Québec (moyenne de 33 emplois par entreprise) contraste avec les quatre entreprises composant la Cité du commerce électronique de Montréal (moyenne de 1 759 emplois par entreprise). De plus, le coût par emploi créé et le coût par emploi total sont près de 50 % inférieurs à ceux de la CCÉ.

PRINCIPE N° 14 – Favoriser le maximum d’entreprises de la nouvelle économie à se développer à des coûts rentables pour l’État en privilégiant l’entrepreneurship des PME tout en étant conscient de la concurrence de plusieurs juridictions internationales

Tel qu’il a été démontré ci-dessus, la CRÉ est d’avis que le coût des aides fiscales à la nouvelle économie est tout à fait disproportionné par rapport au « rendement sur investissement » dans un délai raisonnable, tant sur le plan des sommes allouées que des critères d’admissibilité. La CRÉ est toutefois d’avis que le gouvernement doit continuer à soutenir le secteur de la nouvelle économie, à la condition que les aides fiscales soient judicieusement structurées et mieux encadrées. Il ne faut pas perdre de vue qu’une portion, difficilement évaluable, des sommes reçues par les entreprises à titre de crédits d’impôt sur la masse salariale l’auraient été à titre de crédits d’impôt à la recherche et développement, si les mesures n’avaient pas existées.

2.6 L’avis de la CRÉ concernant la fin des aides fiscales

La fin des aides fiscales a été annoncée en juin 2003 et le gouvernement a introduit des mesures transitoires qui font en sorte que les entreprises en bénéficieront pendant dix ans, se terminant au plus tard le 31 décembre 2013. Les entreprises savent depuis plus de quatre ans, ce à quoi elles doivent s’attendre et elles ont encore plusieurs années pour « faire face à la musique ». Elles peuvent planifier longtemps à l’avance leur plan de transition pour affecter le moins possible la rentabilité de l’entreprise. Le prolongement pur et simple des mesures actuelles à la nouvelle économie devrait en tenir compte; puisqu’après dix ans, l’entreprise devrait avoir reçu le soutien financier nécessaire pour « voler de ses propres ailes », à l’exception des PME qui, faute d’infrastructures de commercialisation, devront continuer à recevoir un soutien financier raisonnable de l’État pour une période déterminée selon l’étape de vie de l’entreprise.

RECOMMANDATION N° 6 – Énoncer une politique de développement des entreprises de l’industrie du savoir, soit celle de la nouvelle économie

La CRÉ demande au GTAF de recommander au gouvernement d’énoncer une politique claire et sans ambiguïté de soutien aux entreprises de la nouvelle économie qui soit disponible sur tout le territoire du Québec et qui favorisera davantage la PME, peu importe sa localisation, tout en appuyant la grande entreprise pouvant être sollicitée par des juridictions internationales, selon des critères régressifs en fonction de l’accroissement du chiffre d’affaires.

Conclusion

Aides fiscales aux régions ressources

Comme il est démontré dans le présent mémoire, il y a 712 entreprises affectées par les mesures fiscales en Chaudière-Appalaches. À la sueur du front de leurs bâtisseurs et de leurs employés, ces entreprises ont su, au cours des 5, 10, 25 ou 50 dernières années, contribuer à l'essor du développement économique du Québec. **Aujourd'hui, il leur est demandé, grâce à leurs impôts corporatifs, aux taxes sur la masse salariale et aux impôts sur le revenu payés par leurs employés, de subventionner des concurrents, existants ou de nouveaux venus, qui bénéficient de mesures fiscales grâce à leur localisation en régions et MRC ressources.** C'est là, la source de l'iniquité qui est dénoncée par les régions centrales et métropolitaines et, tout particulièrement la région de la Chaudière-Appalaches.

De par sa localisation géographique et sa structure industrielle largement basée sur les secteurs traditionnels, la région de la Chaudière-Appalaches a donc été la première région à ressentir fortement les effets de certaines mesures fiscales avantageant les entreprises manufacturières des régions et MRC ressources au détriment des entreprises manufacturières concurrentes dans les autres régions administratives du Québec.

La CRÉ exhorte donc le gouvernement du Québec à prendre en considération les préoccupations énoncées dans le présent mémoire et à mettre toute l'énergie nécessaire afin de bien comprendre les enjeux soulevés qui peuvent conduire à des conséquences sur la structure industrielle concurrentielle du Québec à moyen et long termes, sur les marchés locaux, provinciaux, nationaux et internationaux.

Aides fiscales à la nouvelle économie

Comme il est démontré dans le présent mémoire, l'enveloppe monétaire des mesures fiscales de 186 millions de dollars en 2006 bénéficient à plus de 50 % à quelques grandes entreprises, environ une quinzaine selon l'étude de Techno-Compétences, alors que le solde est partagé entre plus de 370 PME réparties sur tout le territoire du Québec.

De par l'importance de sa structure industrielle et de son besoin incontournable de diversifier son économie régionale, la CRÉ appuie les initiatives gouvernementales visant à aider les PME dédiées à la nouvelle économie à se développer et à croître dans un cadre raisonnable de soutien financier orienté vers l'atteinte de résultats concrets, et ce, dans un laps de temps qui incite à la productivité et à l'efficacité.

La CRÉ demande donc au gouvernement d'élaborer une politique économique du secteur de la nouvelle économie distincte pour les PME et les grandes entreprises, en tenant compte des objectifs poursuivis pour développer le Québec dans un environnement hautement concurrentiel à l'échelle internationale.

En général

Enfin, la région de la Chaudière-Appalaches affronte sur deux fronts une situation, d'une part, où ses entreprises manufacturières doivent opérer dans un contexte de renversement de la position concurrentielle provoquée par les mesures fiscales aux entreprises des régions et MRC ressources et, d'autre part, où elle obtient une part du soutien gouvernemental au développement des entreprises de la nouvelle économie bien en deçà de son poids démographique et économique. Nous attendons donc à ce que le GTAF puisse proposer au gouvernement du Québec des solutions qui seront acceptables pour l'ensemble des régions du Québec, qui pourraient tenir compte, notamment des ententes d'« Action concertée de coopération régionale de développement » (ACCORD), revues et actualisées, qui ont été conclues entre le gouvernement du Québec par le MDÉIE et les régions. Il faudra également tenir compte des nouvelles conditions de marché, par rapport aux phénomènes de la mondialisation, de l'émergence des nouveaux marchés, dont le Brésil, Russie, Inde et Chine (BRIC), et de la tendance du dollar canadien vers la parité avec le dollar américain. Nous souhaitons que le gouvernement du Québec contribue à mettre fin à cette situation et à ce débat entre régions ressources et autres régions du Québec, par l'adoption de politiques fiscales équitables, notamment applicables à l'ensemble du territoire québécois.

Annexe 1

Tableau I

Nombre approximatif d'entreprises pour les principaux secteurs d'activité admissibles selon classification SCIAN

(note : il peut arriver que la même entreprise se retrouve dans plus d'un secteur d'activité)

(note: la liste n'est pas exhaustive, seules les activités pertinentes aux régions ressources ont été sélectionnées)

Secteurs d'activités admissibles	Bois	Papier Carton Impression	Aliments	Métaux	Équipe- mentiers	Minéraux non métal	Total Activités SCIAN	%
<i><u>Régions ressources éloignées</u></i>								
Nord-du-Québec	1	1	2	4	0	3	11	0,2
Côte-Nord	11	8	15	14	1	8	57	0,8
Gaspésie-Îles-de-la Madeleine	27	9	45	14	0	12	107	1,5
Abitibi-Témiscamingue	28	10	18	26	16	14	112	1,6
Sous-total	67	28	80	58	17	37	287	4,2
	3,7 %	2,2 %	5,9 %	3,7 %	5,1 %	6,3 %	4,2 %	
<i><u>Régions ressources- périphériques</u></i>								
Bas-Saint-Laurent	96	26	58	44	11	19	254	3,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	94	33	66	69	25	34	321	4,6
Mauricie	137	47	49	69	12	23	337	4,9
Sous-total	327	106	173	182	48	76	912	13,2
	17,8 %	8,5 %	12,9 %	11,6 %	14,4 %	13,0 %	13,2 %	
RÉGIONS RESSOURCES	394	134	253	240	65	113	1 199	17,3
	21,5%	10,7%	18,8%	15,3%	19,5%	19,4%	17,3%	
<i><u>Régions centrales</u></i>								
Chaudière-Appalaches	251	74	122	161	55	49	712	10,3
Lanaudière	139	54	60	88	15	37	393	5,7
Estrie	139	49	75	83	20	63	429	6,2
Centre-du-Québec	127	55	80	82	39	27	410	5,9
Montérégie	285	224	270	350	73	108	1 310	18,9
Laurentides	164	49	93	95	15	52	468	6,8
Outaouais	45	30	23	17	3	8	126	1,8
RÉGIONS CENTRALES	1 150	535	723	876	220	344	3 848	55,6
	62,8%	42,7%	53,7%	55,9%	65,9%	59,0%	55,6%	
<i><u>Régions métropolitaines</u></i>								
Montréal	114	386	213	274	23	63	1 073	15,5
Laval	43	71	50	61	8	15	248	3,6
Capitale-Nationale	131	128	107	115	18	48	547	7,9
RÉGIONS MÉTROPOLITAINES	288	585	370	450	49	126	1 868	27,0
	15,7%	46,7%	27,5%	28,7%	14,7%	21,6%	27,0%	
TOTAL PAR SECTEUR	1 832	1 254	1 346	1 566	334	583	6 915	100,0
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	

Source : www.I-CRIQ.com, Base de données des fabricants, Centre de recherche industrielle du Québec, août 2006.

Tableau II

La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions :
Calcul de la répartition avant certaines mesures de financement,
d'investissement, d'infrastructures et de certains programmes (moyenne 2002-2004)

	Pop. (%)	Poids Écono- mique (%)	Dép. fiscales Crédit R et D (A)		Crédits à la nouvelle économie (B)		Crédit aux régions ressources (C)		Autres congrés fiscaux (D)		Congés sur le capital et amortissement (E)		Aides au dévelop- pement régional (F)		TOTAL A+B+C+D+E+F = G	
			M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%
Régions ressources	14,8	13,1	16,2	2,8	11,5	4,4	132	100	35	24	7,5	14	128	34	330,2	21,3
Régions centrales	46,7	37,7	135,3	23,4	69,4	26,7	-	-	35	24	21,5	39	109	29	370,2	23,9
Capitale Nationale	8,8	9,3	42,2	7,3	19,5	7,5	-	-	4	3	5	9	51	13,5	121,7	7,9
Montréal et Laval	29,7	39,8	384,8	66,5	159,6	61,4	-	-	71	49	21	38	89	23,5	725,4	46,9
Total	100	100	578,5	100	260	100	132	100	145	100	55	100	377	100	1 547,5	100

Source : Fédération des chambres de commerce du Québec, *La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions : La répartition de l'aide entre les régions est-elle équitable?*, p. 6, 7, 8, 9 et 14.

Tableau III

La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions :
Calcul de la répartition après certaines mesures de financement,
d'investissement, d'infrastructures et de certains programmes (moyenne 2002-2004)

	Pop. (%)	Poids Écono- mique (%)	Total		Investis- sment Québec (H)	Financière Agricole (I)		FLI + FIER (J)		Infrastructures : Transports municipales Recherche Centre des congrès (K)		Fonds forestiers, Géologie Québec et Emploi- Québec (L)		TOTAL	
			M \$	%	M \$	M \$	%	M \$	%	M \$	%	M \$	%	M \$	%
Régions ressources	14,8	13,1	330,2	21,3	311,1	171,2	22,2	90,6	27,1	542,6	22,4	147,6	18,5	1 593,3	22,9
Régions centrales	46,7	37,7	370,2	23,9	225,7	569,1	74	159,3	47,6	910,6	37,6	413	51,8	2 647,9	38
Capitale Nationale	8,8	9,3	121,7	7,9	30,1	26,5	3,4	32,4	9,7	205,6	8,5	52,5	6,6	468,8	6,7
Montréal et Laval	29,7	39,8	725,4	46,9	535,6	2,6	0,3	52,4	15,7	760,5	31,4	184	23	2 260,5	32,4
Total	100	100	1 547,5	100	1102,4	769,4	100	334,7	100	2 419,3	100	797,1	100	6 970,5	100

Source : Fédération des chambres de commerce du Québec, *La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions : La répartition de l'aide entre les régions est-elle équitable?*, p. 6, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

Tableau IV

Les régions du Québec – Tableaux comparatifs Emplois totaux et manufacturiers en 2006						
Régions administratives	Emplois totaux	%	Rang	% emplois manufacturiers	Emplois manufacturiers	Rang (selon le %)
<i>Régions ressources</i>						
Bas-Saint-Laurent	91 900	2,4	13	15,3	14 100	8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	123 100	3,3	10	15,9	19 600	7
Mauricie	112 600	3,0	12	17,7	19 900	5
Abitibi-Témiscamingue	67 000	1,8	14	9,0	6 000	13
Côte-Nord	51 600	1,5	15	15,1	7 800	9
Nord-du-Québec	Inclus dans Côte-Nord	(idem)	n/a	Inclus dans Côte-Nord	Inclus dans Côte-Nord	n/a
Gaspésie-Îles de la Madeleine	33 400	0,9	16	6,3	2 100	14
Total- régions ressources	479 600	12,8		14,5	69 500	
<i>Régions centrales</i>						
Estrie	146 100	3,9	9	22,0	32 100	15
Outaouais	185 900	4,9	7	5,8	10 700	17
Chaudière-Appalaches	207 000	5,5	6	24,1	49 900	2
Lanaudière	214 400	5,7	5	16,7	35 700	6
Laurentides	249 200	6,6	4	14,5	36 200	10
Montréal	695 500	18,4	2	17,9	124 700	4
Centre-du-Québec	115 000	3,1	11	28,7	33 000	1
Total - régions centrales	1 813 100	48,1		17,8	322 300	
<i>Régions métropolitaines</i>						
Capitale-Nationale	345 000	9,1	3	10,8	34 400	12
Montréal	940 200	25,0	1	13,2	123 700	11
Laval	187 500	5,0	8	15,1	28 400	9
Total – régions métropolitaines	1 472 700	39,1		12,9	189 500	
Total – Le Québec	3 765 400	100		15,4	581 300	

Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca, *Profil des régions – nombre d'emplois par industries selon les secteurs SCIAN – pour toutes les régions et l'ensemble du Québec – 2002-2006.*

Annexe 2

Étude des impacts négatifs de deux mesures fiscales avantageant les entreprises des régions ressources au détriment des entreprises des régions centrales

IMPACTS NÉGATIFS DE DEUX MESURES FISCALES AVANTAGEANT LES ENTREPRISES DES RÉGIONS RESSOURCES AU DÉTRIMENT DES ENTREPRISES DES RÉGIONS CENTRALES

FAITS SAILLANTS

René Beaupré C.A.
Entrepreneur en management stratégique



Conférence régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

- ⇒ EN APPRENDRE D'AVANTAGE SUR LE SDERR ET BIEN EN SAISIR LES TENANTS ET LES ABOUTISSANTS
- ⇒ PRENDRE CONNAISSANCE DES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE DES IMPACTS DE DEUX MESURES FISCALES SUR QUATRE ENTREPRISES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
- ⇒ PRENDRE CONSCIENCE DES DANGERS RELIÉS À UNE CONCURRENCE DÉLOYALE POUR LES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES DES RÉGIONS CENTRALES EN RAISON D'UNE FISCALITÉ DISCRIMINATOIRE



ARDECA
association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



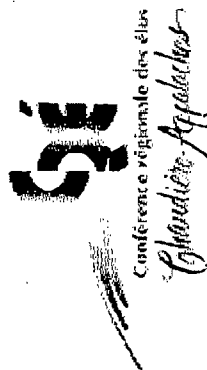
LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

- SUSCITER UN DÉBAT AUPRÈS DES INTERVENANTS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES DES RÉGIONS CENTRALES EN VUE D'UNE MOBILISATION URGENTE.
- CONNAÎTRE LES POSITIONS DE DIFFÉRENTES ORGANISATIONS ET ORGANISMES.



ARDECA
association régionaliste du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

CONSTATS

- DES ENTREPRISES PERDENT DES CONTRATS AVEC DES ÉCARTS DE PRIX INCOMPRÉHENSIBLES
- ON OBSERVE QUE DE PLUS EN PLUS DE CONTRATS DE CLIENTS RÉGULIERS SONT ATTRIBUÉS AUX ENTREPRISES DES RÉGIONS RESSOURCES
- DE FAÇON ISOLÉE, LES ENTREPRISES TENTENT DE SE FAIRE ENTENDRE DU GOUVERNEMENT MAIS SANS SUCCÈS



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

CONSTATS

- ON CONSTATE QUE LES DONNEURS D'ORDRE BÉNÉFICIENT DE PLUS EN PLUS DE «SUBVENTIONS DÉGUISÉES»
- LES MARCHÉS D'ACCÈS DES RÉGIONS CENTRALES ET LIMITOPHES AUX RÉGIONS RESSOURCES DEVIENNENT DE PLUS EN PLUS DIFFICILES
- CERTAINS DONNEURS D'ORDRE, PARFOIS DES CLIENTS DE LONGUE DATE, NE DEMANDENT PLUS DE SOUMISSIONS AUX ENTREPRISES DE RÉGIONS CENTRALES



ARDECA
Association régionale du développement
économique de la Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

CONSTATS

➔ APPELS D'OFFRES RÉSERVÉS EXCLUSIVEMENT À DES
ENTREPRISES SITUÉES EN RÉGIONS RESSOURCES DÉSIGNÉES



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

COMMANDE D'UNE ÉTUDE PAR :

ARDECA

Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches

ET

CRÉ

Conférence régionale des élus

Chaudière-Appalaches

À

RENÉ BEAUPRÉ C.A.

ENTREPRENEUR EN MANAGEMENT STRATÉGIQUE

CRÉ

Conférence régionale des élus

Chaudière-Appalaches

ARDECA

Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



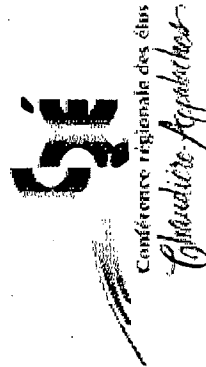
LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

MÉTHODOLOGIE

- ÉVALUER L'AMPLEUR DES MESURES FISCALES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ENVERS LES RÉGIONS RESSOURCES
- ÉVALUER LES IMPACTS DE CES MESURES FISCALES POUR QUATRE ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES DE QUATRE SECTEURS D'ACTIVITÉ DIFFÉRENTS: ACCÈS AUX LIVRES, COLLECTE DES DONNÉES PERTINENTES
- LES FACTEURS DE LA MONDIALISATION ET DE LA HAUSSE DU DOLLARS CANADIEN ONT ÉTÉ PRIS EN COMPTE AFIN DE NE PAS BIAISER LES RÉSULTATS



ARDECA
association régionale en développement
économique de la Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

ENTREPRISES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES PARTICIPANTES À L'ÉTUDE

Secteur d'activité	Sous-secteur	Entreprise	Emplacement géographique	Nombre d'employés	Années en affaire
Transformation du bois	• Fabrication de palettes en bois	Chassé Inc.	Ste-Marie MRC Nouvelle-Beauce	72	128
Transformation des métaux	• Fabrication de structures d'acier • Installation	Supermétal Structures Inc.	St-Romuald MRC de Lévis (Sherbrooke)	423	46
Transformation du bois	• Préfabrication de bâtiments résidentiels et commerciaux • Installation	RCM Modulaire Inc.	St-Benoît-Labre MRC Beauce-Sartigan	200	5
Transformation des métaux	• Fabrication d'équipements industriels	Les Industries Fournier Inc.	Thetford-Mines MRC de l'Amiante	140	45

Ces entreprises, totalisant 835 emplois, sont représentatives de leur secteur d'activités et chacune d'elles exerce un leadership dans l'industrie de par leur expérience, leur expertise et leur notoriété.

Si

Conférence régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

L'ÉTUDE DES IMPACTS NÉGATIFS DES PROGRAMMES FISCAUX DESTINÉS AUX RÉGIONS RESSOURCES - SOMMAIRE

BLOC : ANALYSE DU PROGRAMME ET DES MESURES FISCALES

PROGRAMME

La stratégie de développement économique des régions
ressources (SDERR)

MESURES FISCALES

Exonération fiscale pour les PME manufacturières

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation



Conférence régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

L'ÉTUDE DES IMPACTS NÉGATIFS DES PROGRAMMES FISCAUX DESTINÉS AUX RÉGIONS RESSOURCES - SOMMAIRE

BLOC : IMPACTS SUR LES QUATRE ENTREPRISES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Historique
Produits

Quelques données quantitatives

Description de la problématique

Contexte du marché

Impacts négatifs directs du programme des régions ressources

**Évaluation des répercussions financières des avantages fiscaux accordés
aux compétiteurs des régions ressources**

Démarches effectuées

Principaux compétiteurs – Régions ressources

Principaux compétiteurs – Régions centrales

BLOC : ANNEXES

CR

Conférence régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES (SDERR)

LES OBJECTIFS VISÉS

- SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES AFIN DE RÉDUIRE LEUR ÉCART DE DÉVELOPPEMENT PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DU QUÉBEC.
- CRÉER ET MAINTENIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA CRÉATION D'EMPLOIS, EN PARTICULIER POUR LES JEUNES.



ARDECA
Association régionale du développement
économique de la Gaspésie-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE LA GASPÉSIE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES (SDERR)

LES OBJECTIFS VISÉS

COMMENTAIRES

- ➔ AUCUNE DÉFINITION DE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE
- ➔ AUCUNE DÉFINITION DE LA RÉDUCTION DE L'ÉCART DE DÉVELOPPEMENT
- ➔ AUCUNE DÉFINITION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA CRÉATION D'EMPLOIS
- ➔ AUCUNE MESURE DES RÉSULTATS



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES (SDERR)

LES AXES D'INTERVENTION

Axe d'intervention	Sous objectifs	Mesures	Cibles
1. Augmenter la valeur ajoutée	• Soutenir l'activité manufacturière	Fiscales	99% des entreprises manufacturières
et	• Stimuler la deuxième et la troisième transformation des ressources	Fiscales	2/3 des entreprises manufacturières
Accélérer la diversification de l'économie	• Implanter de nouvelles activités	Fiscales et budgétaires	Agriculture et tourisme
	• Favoriser l'émergence de créneaux prometteurs	Fiscales et budgétaires	Ressources, sciences, technologies marines et hydrogène



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES (SDERR)

LES AXES D'INTERVENTION

Axe d'intervention	Sous objectifs	Mesures	Cibles
2. Assurer la croissance du secteur des ressources	• Assurer une exploitation durable des ressources	Budgétaires	Forêt, mines et pêche
3. Faciliter le financement des PME et la création d'entreprise	• Mettre à la disposition des PME des instruments financiers mieux adaptés	Budgétaires	Soutien à l'entrepreneuriat

Si

Conférence régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS RESSOURCES (SDERR)

LES COÛTS

Mesures	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Total
Mesures Fiscales				
Axe 1 : Augmenter la valeur ajoutée et accélérer la diversification de l'économie				
Impôt zéro pour les PME manufacturières	41	52	54	147
Crédit d'impôt pour la deuxième et troisième transformation	7	21	37	65
Sous Total	48	73	91	212
<u>DU 212 MILLIONS PRÉVU EN 2001 POUR</u> <u>LES TROIS PREMIÈRES DU PROGRAMME,</u> <u>NOUS ÉVALUONS QU'ELLE COÛTERONT</u> <u>AU MOINS 1.2 MILLIARD \$ D'ICI</u> <u>LE 31 DÉCEMBRE 2010</u>				
Mesures budgétaires				
Diversification de l'économie et créneau d'excellence	41	64	38	142
Axe 2 : Assurer la croissance des ressources				
Appui au développement des ressources forestières	61	33	33	126
Soutien à l'exploration minière	36	51	51	138
Axe 3 : Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
	51	64	55	170
Total	237	284	267	788

Exonération fiscale pour les PME manufacturières des régions ressources

RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Une exonération de 75% du montant à payer sur :
(100 % avant juin 2003)

- IMPÔTS SUR LE REVENU DU QUÉBEC
- TAXE SUR LE CAPITAL
- CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR AU FSS



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches

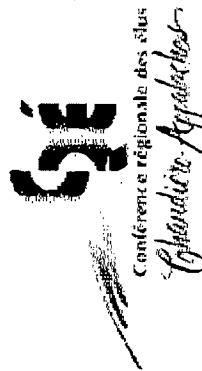


LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

Exonération fiscale pour les PME manufacturières des régions ressources

- ⇒ VALIDE DU 31 MARS 2001 AU 31 DÉCEMBRE 2010
- ⇒ LA TRÈS GRANDE MAJORITÉ (99%) DES PME MANUFACTURIÈRES EST ADMISSIBLE, PEU IMPORTE LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (critère du capital versé)
- ⇒ MODALITÉS D'APPLICATION SIMPLES LAISSANT TOUTEFOIS À DÉSIRER QUANT À LEUR TRANSPARENCE



ARDECA
Association régionale au développement
économique de Chaudière-Appalaches



opération
CRI DU CŒUR

Exonération fiscale pour les PME manufacturières des régions ressources

- ➔ **SUBVENTION DIRECTE ANNUELLE AUX PME MANUFACTURIÈRES DES RÉGIONS RESSOURCES : RENTE GARANTIE SUR 10 ANS**
- ➔ **AUCUNE OBLIGATION DE RÉSULTATS QUANT À L'AJOUT DE VALEUR ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE**
- ➔ **FISCALITÉ DISCRIMINATOIRE PAR RAPPORT AUX ENTREPRISES SIMILAIRES DES RÉGIONS CENTRALES**



ARDECA
association régionale du développement
économique de la Chaudière-Appalaches



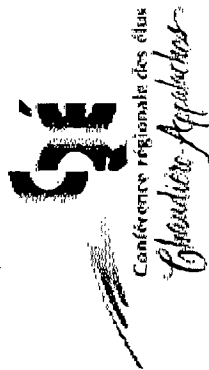
LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

Exonération fiscale pour les PME manufacturières des régions ressources

- EN MOYENNE, CES EXONÉRATIONS PEUVENT REPRÉSENTER JUSQU'À 1.5 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES; SI L'ENTREPRISE FAISAIT NORMALEMENT 3% DE BÉNÉFICE, C'EST DONC UNE AUGMENTATION DE 50% DES RÉSULTATS
- C'EST EN QUELQUE SORTE UN « PARADIS FISCAL » POUR ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

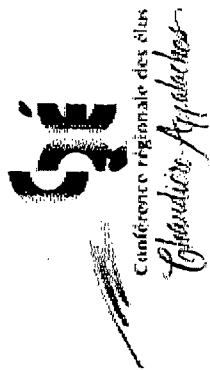
RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

**UN CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE DE 30% SUR LES SALAIRES
DES NOUVEAUX EMPLOYÉS ADMISSIBLES (40% en 2001, 35% en 2003
et 30% de 2004 à 2009)**

Se calcule sur l'augmentation de la masse salariale admissible de
l'année d'imposition par rapport à la masse salariale admissible de
l'année d'inscription au programme

La très grande majorité des salaires est admissible au crédit d'impôt
(Note: salaires des installateurs exclus depuis le budget de mars
2006)

Un certificat d'admissibilité doit être émis par Investissement Québec



ARDECA
Association régionale du développement
économique de la Gaspésie-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE LA GASPÉSIE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

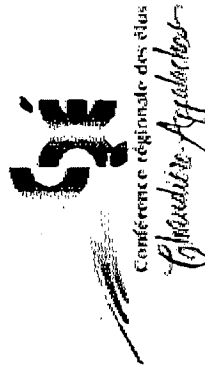
RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

○ VALIDE DU 31 MARS 2001 AU 31 DÉCEMBRE 2009 (PROLONGÉ DE 3 ANNÉES EN 2005)

○ LA MAJORITÉ DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES (2/3) EST ADMISSIBLE EN AUTANT QU'ELLES OEUVRENT DANS LA 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} TRANSFORMATION DES RESSOURCES ET QU'ELLES CRÉENT UN MINIMUM DE TROIS EMPLOIS DANS UN DÉLAI RAISONNABLE

○ SECTEURS INDUSTRIELS ADMISSIBLES : MAJORITAIREMENT DES INDUSTRIES TRADITIONNELLES OEUVRANT À LA GRANDEUR DU QUÉBEC

○ MODALITÉS D'APPLICATION BEAUCOUP TROP SIMPLES EN REGARD DES MONTANTS RÉCLAMÉS LAISSANT TOUTEFOIS À DÉSIRER QUANT À LEUR TRANSPARENCE



ARDECA
association régionale du développement
économique de la Chaudière-Appalaches



opération
CRI DU CŒUR

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

- C'EST UNE AIDE GOUVERNEMENTALE TOUT AZIMUT (SANS ENCADREMENT ET NON CIBLÉE)
- AUCUNE OBLIGATION DE RÉSULTATS QUANT À L'AJOUT DE VALEUR ET À LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE
- AUCUNE OBLIGATION POUR LES ENTREPRISES À DÉCLARER LE NOMBRE RÉELS D'EMPLOIS CRÉÉS
- LA CORRÉLATION ENTRE LES EXIGENCES DOCUMENTAIRES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET LA RÉCLAMATION AU MINISTÈRE DU REVENU EST MINIMALE
- PAS DE COORDINATION ENTRE LES MESURES FISCALES



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES



opération

CRI DU CŒUR

**Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation
dans les régions ressources**

**○ LE GOUVERNEMENT SUBVENTIONE JUSQU'À 2.5 FOIS LE SALAIRE
ANNUEL, EN MOYENNE 85 000\$ PAR EMPLOI POUR LA DURÉE DU
PROGRAMME**

**○ PAR EXTENSION, L'AUGMENTATION ANNUELLE DE SALAIRE EST
AUSSI SUBVENTIONNÉE**



Conférence régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

SECTEURS D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Industries du bois

Usines de bardeaux
Préservation du bois
Usines de placages et contreplaqués
Fabrication de produits de charpentes
Usine de panneaux de particules/fibres
Usine de panneaux de copeaux
Fabrication de portes et fenêtres
Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées
Fabrication de contenants et palettes
Préfabrication de bâtiments en bois
Fabrication autres produits du bois
Fabrication d'armoires et comptoirs en bois
Fabrication meubles de maison en bois
Fabrication meubles de bureau en bois...



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

SECTEURS D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Secteur des métaux

Préfabrication bâtiments en métal et composantes
Autres tôles fortes, éléments de charpentes
Portes et fenêtres en métal
Autres produits métalliques
Réservoirs en métal
Articles de quincaillerie
Autres produits en fil métallique
Ateliers d'usinage



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

SECTEURS D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Fabrication de produits à partir de papier et du carton et activités relatives à l'impression

Boîtes de carton ondulé
Boîtes pliantes en carton
Autres contenants en carton
Sacs de papier
Produits hygiéniques en papier
Autres en papier transformé
Sérigraphie commerciale
Impression
Formulaires commerciaux
Autres activités d'impression
Activités de soutien à l'impression



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

SECTEURS D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Équipementiers

Machines agricoles

Machines pour la construction

Machines pour extraction minière, pétrolière, gazière

Machines pour scieries et pour travail du bois

Machines papetières

Autres machines industrielles



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

SECTEURS D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Minéraux non métalliques

Béton préparé

Briques, pierres, granit, verre, chaux, gypse

Sié

Conférence régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

SECTEURS D'ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Aliments pour humains et animaux

Aliments pour chiens et chats
Autres aliments pour animaux
Minoterie
Graisses et huiles
Confiseries, chocolat
Confiseries, sans chocolat
Aliments congelés
Mise en conserve
Lait de consommation
Beurre, fromage, produits laitiers secs
Produits congelés, crèmes glacées
Abattage d'animaux, sauf volaille

Graisse animales
Transformation de la volaille
Poissons et fruits de mer
Boulangerie de détail
Boulangerie commerciales
Biscuits
Thé, café
Sirops et concentrés
Assaisonnements et vinaigrettes
Autres aliments

ARDECA

Confédération régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

SIMULATION D'UNE SOUMISSION

RÉGIONS RESSOURCES

EFFET DES MESURES FISCALES 1 & 2 POUR UN PROJET TYPE
SIMULATION PROJET A: Fourniture seulement

PROJET SITUÉ EN RÉGION CENTRALE

STRUCTURE DE COUT				COUT	POURCENTAGE
MATÉRIAUX & FOURNITURE				3 951 994 \$	61.4%
MAIN D'ŒUVRE	HEURES	POURCENTAGE	TAUX		
	83 454	100%	16.00 \$	1 335 264 \$	20.7%
	0	0%	0.00 \$	0 \$	0.0%
	83 454	100%	16.00 \$		
BÉNÉFICES MARGINAUX				467 342 \$	7.3%
SOUS-TRAITANCE				650 000 \$	10.1%
TRANSPORT				31 946 \$	0.5%
TOTAL DES COUTS				6 436 546 \$	100.0%
EXONÉRATIONS & CREDIT POTENTIEL SELON LE PROGRAMME				CREDIT	POURCENTAGE
<u>Mesure Fiscale 1:</u> Exonération de 75% sur Impôt Québec; Exonération de 75% sur Taxe sur Capital; Exonération de 75% sur FSS;				14 096 \$	3.0%
				12 518 \$	2.7%
				42 662 \$	9.1%
<u>Mesure Fiscale 2:</u> Crédit d'impôt sur masse Salariale; Taux : 30%				400 579 \$	85.3%
TOTAL DES CREDITS				469 855 \$	100.00%

AVANTAGE CONCURRENTIEL POUR
RÉGIONS RESSOURCES

7.30%

HYPOTHÈSE: Toute la main-d'œuvre du projet est admissible au crédit d'impôt.
N.B. L'avantage s'accroît substantiellement avec la teneur en main-d'œuvre.
Usine ou Installation !

IMPACT DES MESURES FISCALES CAS-TYPE

RÉGIONS RESSOURCES

EXONÉRATIONS ET CREDIT D'IMPÔT SUR MASSE SALARIALE

LES HYPOTHESES

Augmentation annuelle des TAUX DE SALAIRES: 2,5%
Accroissement annuel du nombre de SALARIÉS USINE: 3 Par Année
Accroissement annuel du nombre de SALARIÉS CHANTIER: 2 Par Année

ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2001	NOMBRE DE SALARIÉS	
	USINE	CHANTIER
	35 000 \$	40 000 \$
	80	20

MASSE SALAIRE
3 600 000 \$

ANNÉES SUBSEQUENTES	NOMBRE DE SALARIÉS		TAUX DE CRÉDIT	SALAIRES		AUGMENTATION	Crédit Crédit masse Salariale	COÛT PAR EMPLOI	MESURES FISCALES				TOTAL	POURC. % Masse Sal.
	USINE	CHANTIER		USINE	CHANTIER				FSS	Exonérations (75%) Variable	Taxe Capital	Impôt Québec		
2002	83	22	40%	35 875 \$	41 000 \$	279 625 \$	111 850 \$	22 170 \$		110 569 \$	29 097 \$	34 529 \$	286 045 \$	7,37%
2003	86	24	35%	36 772 \$	42 025 \$	570 981 \$	199 843 \$	31 169 \$		122 001 \$	31 282 \$	37 122 \$	390 249 \$	9,36%
2004	89	26	30%	37 691 \$	43 076 \$	874 481 \$	262 344 \$	38 269 \$		134 234 \$	33 559 \$	39 823 \$	469 960 \$	10,50%
2005	92	28	30%	38 633 \$	44 153 \$	1 190 548 \$	337 164 \$	46 560 \$		147 309 \$	35 929 \$	42 636 \$	583 039 \$	12,17%
2006	95	30	30%	39 599 \$	45 256 \$	1 519 622 \$	455 837 \$	55 484 \$		163 572 \$	38 397 \$	45 565 \$	703 420 \$	13,74%
2007	98	32	30%	40 589 \$	46 388 \$	1 862 156 \$	538 647 \$	64 858 \$		174 516 \$	40 966 \$	48 613 \$	822 742 \$	15,06%
2008	101	34	30%	41 604 \$	47 547 \$	2 218 617 \$	665 585 \$	74 609 \$		185 905 \$	43 640 \$	51 786 \$	946 915 \$	16,27%
2009	104	36	30%	42 644 \$	48 736 \$	2 589 487 \$	776 846 \$	84 704 \$		197 754 \$	46 421 \$	55 086 \$	1 076 108 \$	17,39%
2010	107	38	30%	43 710 \$	49 955 \$		0 \$	- \$		210 080 \$	49 114 \$	58 520 \$	317 914 \$	4,84%
						TOTAL	3 388 166 \$	84 704 \$		1 445 941 \$	348 606 \$	413 679 \$	5 586 924 \$	
													139 910 \$	

Par emploi "créé" durant
le programme

Note: Depuis le budget de mars 2006, la main d'œuvre installation est exclue, toutefois, une mesure transitoire prévoit l'octroi du crédit d'impôt jusqu'au 31 décembre 2008

CELA CONFIRME-T-IL L'INIQUITÉ FISCALE DES ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES AU QUÉBEC?



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

REVENONS À NOS QUATRE ENTREPRISES DE CHAUDIÈRE- APPALACHES PARTICIPANTES À L'ÉTUDE

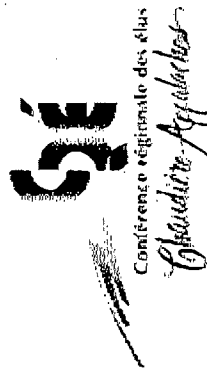
↻ CHASSÉ INC. Fabrication de palettes en bois

↻ SUPERMÉTAL STRUCTURES INC. Fabrication et installation de structures d'acier

↻ RCM MODULAIRE INC. Bâtiments résidentiels et commerciaux préfabriqués

↻ LES INDUSTRIES FOURNIER INC Fabrication d'équipements industriels et de produits métalliques

au moins 85 millions de dollars de contrats perdus
au profit d'entreprises situées dans les régions ressources.
(pour les 30 mois ayant précédé l'étude déposé en novembre 2005)



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



opération
CRI DU CŒUR

QUELQUES EFFETS NÉGATIFS MAJEURS

Des effets très négatifs sur nos entreprises de régions centrales dont :

- ⇒ pertes substantielles d'emplois sur une base temporaire ou permanente
- ⇒ Coûts élevés de formation, de coaching et de supervision lors de ré-embauche
- ⇒ Création d'un climat d'incertitude et d'insécurité pour l'ensemble des employés
- ⇒ les avantages fiscaux bénéficient majoritairement aux donneurs d'ordre au Québec et même en dehors de la province incluant nos voisins du Sud.

Si

Conférence régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

QUELQUES EFFETS NÉGATIFS MAJEURS

- ⇒ distorsion des règles du libre marché dû aux « faux escomptes » accordés aux donneurs d'ordre
- ⇒ discrimination géographique imposée par certains donneurs d'ordre.
- ⇒ réduction substantielle des marges de manoeuvre opérationnelles et d'investissement entraînant un coût de revient non concurrentiel occasionné par des mesures fiscales interventionnistes



ARDECA
association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

APERÇU DES RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

HYPOTHÈSE : NOS QUATRE ENTREPRISES OPÈRENT EN RÉGION RESSOURCE

CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS RESSOURCES

- ➔ Depuis le début du programme jusqu'à aujourd'hui, 8,3 millions \$
- ➔ D'aujourd'hui jusqu'à la fin du programme le 31 décembre 2009, 8,4 millions \$

**Pour toute la durée du programme, ces quatre entreprises
auraient bénéficié d'avantages fiscaux provenant du crédit
d'impôt remboursable totalisant 16,7 millions \$ leur
permettant d'être plus compétitives.**



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

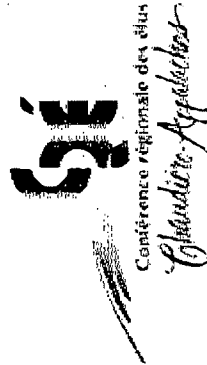
opération

CRI DU CŒUR

EXONÉRATION FISCALE

- Depuis le début du programme jusqu'à aujourd'hui
 - 3,9 millions \$ de FSS
 - 1 million \$ au titre de la taxe sur le capital
 - 1,5 million \$ d'impôt sur le revenu
- Pour un grand total de 6,4 millions \$ depuis le début du programme
- D'aujourd'hui jusqu'à la fin du programme le 31 décembre 2009
 - 6,9 millions \$ pour ces trois exonérations

Pour toute la durée du programme, ces quatre entreprises
auraient bénéficié d'avantages fiscaux provenant des
exonérations fiscales totalisant 13,3 millions \$ leur
permettant d'être plus compétitives.



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



opération
CRI DU CŒUR

GLOBALEMENT...

SI SITUÉES DANS UNE RÉGION RESSOURCE :
4 ENTREPRISES DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
AURAIENT REÇU AU TERME DES PROGRAMMES
UN TOTAL DE 30 MILLIONS \$



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

DANGERS IMMINENTS

POUR LES ENTREPRISES DES RÉGIONS CENTRALES

➔ DEPUIS LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE EN NOVEMBRE 2005, LES QUATRES ENTREPRISES TÉMOINS ONT CONTINUÉ À PERDRE DES CONTRATS POUR PLUSIEURS MILLIONS DE DOLLARS



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Gaspésie-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE GASPÉSIE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

DANGERS IMMINENTS

POUR LES ENTREPRISES DES RÉGIONS CENTRALES

➤ LA PERTE DE CONTRATS POUR CES ENTREPRISES ET D'AUTRES ENTREPRISES DE RÉGIONS CENTRALES S'ACCENTUERA AU COURS DES PROCHAINS MOIS ET DES PROCHAINES ANNÉES, ET CE, EN RAISON DU CARACTÈRE EXPONENTIEL DE LA MÉTHODE DE CALCUL POUR RÉCLAMER LE CRÉDIT D'IMPÔT



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

DANGERS IMMINENTS

POUR LES ENTREPRISES DES RÉGIONS CENTRALES

➔ PLUSIEURS ENTREPRISES POURRAIENT ÊTRE SÉRIEUSEMENT EN DIFFICULTÉ, NON PAS EN RAISON DE LA MONDIALISATION OU DU COURS ÉLEVÉ DE LA DEVISE CANADIENNE POUR LES EXPORTATEURS, MAIS EN RAISON D'UNE CONCURRENCE DÉLOYALE FAVORISÉE PAR DES MESURES GOUVERNEMENTALES RÉGIONALES.



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

DANGERS IMMINENTS

POUR LES ENTREPRISES DES RÉGIONS CENTRALES

➤ DES DONNEURS D'ORDRES AVERTIS FONT MAINTENANT AFFAIRE DIRECTEMENT AVEC DES ENTREPRISES DE RÉGIONS RESSOURCES SACHANT QUE LE COÛT DE REVIENT DE LEURS ACHATS SERA INFÉRIEUR; CELA A POUR CONSÉQUENCE D'AMOINDRIR LA CRÉDIBILITÉ DU FOURNISSEUR DE RÉGIONS CENTRALES ENVERS LEURS CLIENTS QUI, EN BOUT DE LIGNE, SONT LES GRANDS GAGNANTS DES MESURES FISCALES DE LA SDÉRR.



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

DANGERS IMMINENTS

POUR LES ENTREPRISES DES RÉGIONS CENTRALES

⇒ PLACÉES DEVANT LES FAITS, AU MOINS DEUX ENTREPRISES AU QUÉBEC ONT DÉPOSÉ UNE POURSUITE CONTRE LE PROCUREUR GÉNÉRAL POUR LES DOMMAGES COLLATÉRAUX QU'ELLES ONT SUBI ET QU'ELLES CONTINUENT DE SUBIR.



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

DANGERS IMMINENTS

POUR L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS CENTRALES

➤ FREIN MAJEUR À L'INTÉRÊT ET L'IMPLANTATION
DE NOUVELLES ENTREPRISES DANS LES RÉGIONS
CENTRALES EN RAISON DES GÉNÉREUX
ALLÈGEMENTS FISCAUX EN RÉGIONS RESSOURCES
QUI ATTIRENT LES INVESTISSEURS



ARDECA
Association régionale du développement
économique de la Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

DANGERS IMMINENTS

POUR L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS CENTRALES

○ DÉPLACEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE CE QUI ACCROÎT LE TAUX DE CHÔMAGE EN RÉGIONS CENTRALES AU PROFIT D'UNE BAISSE ARTIFICIELLE DU TAUX DE CHÔMAGE EN RÉGIONS RESSOURCES.

ALORS QUE LE TAUX DE CHÔMAGE POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC ÉTAIT DE 8.5% EN 2000 ET EST DEMEURÉ À 8.5% EN 2004, ON POUVAIT LIRE AU BUDGET 2005/2006 QUE, SELON STATISTIQUES CANADA, DURANT LA PÉRIODE 2000/2004, LES EMPLOIS MANUFACTURIERS SE SONT ACCRUS EN MOYENNE DE 1.3% DANS LES RÉGIONS RESSOURCES, ALORS QU'ILS ONT DIMINUÉ DE 0.3% DANS LES AUTRES RÉGIONS.

Tous ceci dans un contexte où l'emploi manufacturier à chuté de 8.2% depuis 2002 au Canada



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

DANGERS IMMINENTS

Répartition des entreprises manufacturières au Québec par régions administratives par rapport à la population et simulation de cette répartition en terme d'entreprises manufacturières admissibles à la mesure fiscale du crédit d'impôt.

Régions	Population en %	Entreprises manufacturières		Entreprises manufacturières admissibles	
		Nombre	% Québec	Nombre	% Québec
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	1,3	146	1,1	107	1,6
Nord-du-Québec	0,5	17	0,1	11	0,2
Abitibi-Témiscamingue	1,9	168	1,3	112	1,6
Côte-Nord	1,3	82	0,6	57	0,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3,6	516	3,9	321	4,6
Bas-Saint-Laurent	2,7	399	3,0	254	3,7
Mauricie	3,4	532	4,1	337	4,9
Les sept régions ressources	14,7	1 860	14,1	1 199	17,4
Chaudière-Appalaches	5,2	1 230	9,3	712	10,3
Lanaudière	5,6	694	5,3	393	5,7
Centre-du-Québec	3,0	787	5,9	410	5,9
Estrie	4,0	791	6,0	429	6,2
Laurentides	6,7	835	6,3	468	6,8
Outaouais	4,5	181	1,4	126	1,8
Montréal	18,0	2 492	18,8	1 310	18,9
Les régions centrales excluant Montréal, Québec et Laval	47,0	7 010	53,0	3 848	55,6
Montréal	24,6	2 870	21,7	1 073	15,5
Québec	8,8	976	7,4	547	7,9
Laval	4,9	504	3,8	248	3,6
Montréal, Québec et Laval	38,3	4 350	32,9	1 868	27
TOTAL	100	13 220	100	6 915	100

➔ À son programme électoral de 2003, le PLQ s'est engagé à réviser tous les programmes d'aide et à éliminer ceux qui sont inefficaces et qui résultent en iniquités.

Un document intitulé « *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises* » préparé par la CRÉ Chaudière-Appalaches, l'ARDÉCA, la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches et un collectif d'industriels de la Chaudière-Appalaches, a été présenté au ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches et fait une solide démonstration de l'inefficacité, de la non-nécessité et de l'iniquité des deux mesures fiscales.

Qu'attend le gouvernement pour prendre des actions immédiates?



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

DES EXPERTS SE PRONONCENT

OCDE

« l'attribution massive d'assistances financières aux régions les plus pauvres aura conduit à créer des distorsions dans les marchés et une culture de dépendance et, finalement, aura nui, dans de nombreux cas, aux chances de développement des régions intéressées »



ARDECA
association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

DES EXPERTS SE PRONONCENT

INSTITUT C.D. HOWE

« le gouvernement devrait également repenser ses incitatifs fiscaux visant les investissements dans les régions éloignées et d'autres mesures fiscales ciblées et en réduire l'ampleur. En tant que tels, ces incitatifs risquent fort d'être inefficaces. »



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

DES EXPERTS SE PRONONCENT

INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL

« Les subventions, quelle que soit la forme qu'elles prennent, créent des distorsions dans le fonctionnement normal du marché. Grâce aux programmes de subventions, les gouvernements décident de favoriser artificiellement une entreprise, une production ou un secteur de l'économie. »



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



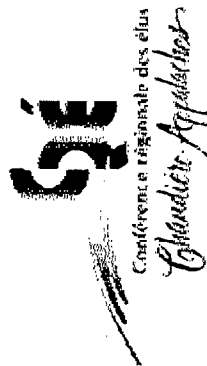
LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

DES EXPERTS SE PRONONCENT

GROUPE DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE CIRANO

« Tous ces programmes (en faisant référence notamment aux mesures fiscales) devront être soigneusement évalués afin de porter un jugement sur leur apport réel au développement économique des régions et sur leur rentabilité économique pour le Québec dans son ensemble. »



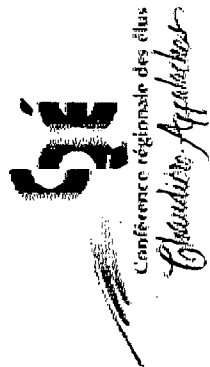
ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération
CRI DU CŒUR

**CELA CONFIRME-T-IL L'URGENCE À
METTRE FIN IMMÉDIATEMENT AUX DEUX
MESURES FISCALES QUI HANDICAPENT
ET CONTINUENT À HANDICAPER DE PLUS
EN PLUS NOS ENTREPRISES DE RÉGIONS
CENTRALES ?**



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

RECOMMANDATION DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

DANS UN ESPRIT D'HARMONIE FISCALE ET DE RÉTABLISSEMENT
DES RÈGLES D'UN MARCHÉ LIBRE, LES INDUSTRIELS RES RÉGIONS
CENTRALES RÉCLAMENT :

- L'ABOLITION IMMÉDIATE DE LA MESURE FISCALE :
« EXONÉRATIONS POUR PME MANUFACTURIÈRES » POUR
TOUTES LES RÉGIONS ET MRC RESSOURCES
- UN ARRÊT IMMÉDIAT D'ÉMISSION DE NOUVEAUX
CERTIFICATS D'ADMISIBILITÉ PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC

Si

Conférence régionale des élus
Chaudière-Appalaches

ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

RECOMMANDATION DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

○ L'ABOLITION IMMÉDIATE DE LA MESURE FISCALE : « CRÉDIT
D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LES ACTIVITÉS DE
TRANSFORMATION DANS LES RÉGIONS RESSOURCES »
POUR TOUTES LES RÉGIONS ET MRC RESSOURCES À
L'EXCEPTION DU NORD-DU QUÉBEC ET DE LA GASPÉSIE-ILES-
DE LA-MADELEINE

○ METTRE EN PLACE DES MESURES TRANSITOIRES



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

opération

CRI DU CŒUR

MERCI DE VOTRE ATTENTION

PÉRIODE DE QUESTIONS



ARDECA
Association régionale du développement
économique de Chaudière-Appalaches



opération
CRI DU CŒUR

Annexe 3

Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises

Annexe 4

Liste des membres du conseil d'administration au 19 septembre 2007

Membre du comité exécutif

M. Réal Laverdière	Président	Préfet de la MRC de L'Islet
Mme Danielle Roy Marinelli	Vice-Présidente	Mairesse de Lévis
M. Harold Guay	Secrétaire	Maire de Sainte-Marie
Mme Hélène Faucher	Trésorière	Préfet de la MRC de L'Amiante
M. Roger Carette	Administrateur	Maire de Saint-Georges
M. Russell Gilbert	Administrateur	Représentant du Groupe-conseil Culture, loisir, sport et tourisme
M. Jean-Denis Morin	Administrateur	Représentant du Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire

Membres du conseil d'administration

➤ *Élus municipaux*

M. François Barret	Maire de Saint-Lambert-de-Lauzon
M. Jean-Pierre Bazinet	Conseiller de Lévis
M. Luc Berthold	Maire de Thetford Mines
M. Hervé Blais	Préfet de la MRC de Bellechasse
M. Jean-Guy Bolduc	Maire de Beauceville
M. Jean-Guy Breton	Maire de Lac-Etchemin
M. Yvon Bruneau	Maire de Saint-Henri
M. Marcel Catellier	Préfet de la MRC de Montmagny
M. Michel Cliche	Maire de Saint-Joseph-de-Beauce
Mme Marlène Demers	Mairesse de Saint-Patrice-de-Beaurivage
M. Jean-Guy Desrosiers	Maire de Montmagny
M. Jean-Pierre Dubé	Maire de Saint-Jean-Port-Joli
M. Yvon Jolicœur	Maire de Disraëli
M. André Labbé	Préfet de la MRC de Robert-Cliche
Mme Anne Ladouceur	Conseillère de Lévis
M. Richard Lehoux	Préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce
M. Luc Lemieux	Préfet de la MRC de Beauce-Sartigan
M. Hector Provençal	Préfet de la MRC des Etchemins
M. Maurice Sénécal	Préfet de la MRC de Lotbinière

➤ *Représentants de groupes-conseils*

Mme Julie Champagne	Représentante du Groupe-conseil Famille
M. Raymond Cimon	Représentant du Groupe-conseil Milieu forestier
Mme Thérèse Lachance	Représentante du Groupe-conseil Santé
Mme Yolande Lépine	Représentante du Groupe-conseil Développement social et communautaire
M. Guy Lessard	Représentant du Groupe-conseil Développement durable
M. Philippe Mailloux	Représentant du Groupe-conseil Développement des entreprises et innovation
M. Sylvain Millaire	Représentant du Groupe-conseil Formation de la main-d'œuvre
M. Daniel Rousse	Représentant du Groupe-conseil Éducation
Deux postes vacants	

Membres du conseil d'administration sans droit de vote

M. Jean Domingue	Député de Bellechasse
M. Janvier Grondin	Député de Beauce-Nord
M. Laurent Lessard	Député de Frontenac et Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
M. Christian Lévesque	Député de Lévis
M. Claude Morin	Député de Beauce-Sud
M. Marc Picard	Député des Chutes-de-la-Chaudière
M. Claude Roy	Député de Montmagny – L'Islet
Mme Sylvie Roy	Députée de Lotbinière

Annexe 5

Communiqués de presse émis le 25 janvier 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE No 1
Pour diffusion immédiate

**DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS DES RÉGIONS
CENTRALES ET MÉTROPOLITAINES S'UNISSENT POUR EXIGER
UNE FISCALITÉ ÉQUITABLE DES ENTREPRISES AU QUÉBEC**

Québec, le 24 janvier 2007 — Une vaste coalition regroupant sept Conférences régionales des élus (CRÉ), appuyée par plus de 40 organismes de développement économique des régions centrales et métropolitaines, a dévoilé aujourd'hui un rapport intitulé *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises* faisant état des iniquités provoquées par certaines mesures fiscales contenues dans la Stratégie de développement économique des régions ressources (SDÉRR) du gouvernement du Québec.

Cette importante mobilisation a pris naissance à l'automne 2005. Près de 400 industriels, représentants syndicaux et intervenants économiques ont participé aux nombreuses rencontres d'information et de sensibilisation. « *Le cri du cœur des entrepreneurs a été sans équivoque. L'envergure de cette coalition démontre que les acteurs du développement économique des régions centrales et métropolitaines ont à cœur la survie de leurs entreprises, la santé économique de leur région ainsi que le développement économique du Québec dans son ensemble* », a indiqué le président de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches, M. Réal Laverdière.

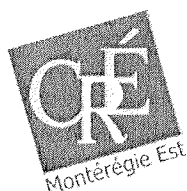
« *Avec la mondialisation des marchés, nous devons déjà faire face à une très vive concurrence étrangère. En plus de se mesurer à des compétiteurs étrangers, les entreprises de la deuxième et troisième transformation de nos régions font face à une concurrence déloyale de la part d'entreprises localisées en région ressource, grâce aux avantages fiscaux qui leur ont été consentis par le gouvernement du Québec. C'est inacceptable!* », a témoigné M. Sergio Pavone, président de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

La coalition demande l'abolition immédiate de deux mesures fiscales offrant des avantages aux entreprises des régions ressources au détriment de celles des autres régions du Québec. Il s'agit de :

- **L'impôt zéro pour les PME manufacturières**
- **Le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation, à l'exception de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec**

« *Le Cadre de réflexion illustre avec clarté, sur la base d'une recherche approfondie, comment les entreprises de nos régions ont été affectées par ces mesures gouvernementales inadéquates* », a mentionné M. Maurice Richard, président de la CRÉ du Centre-du-Québec.

Le rapport ne se contente pas de dénoncer les iniquités actuelles. En effet, la coalition a poussé la réflexion encore plus loin afin de présenter des propositions dans le but de mettre sur pied une politique de développement économique qui soit équitable pour l'ensemble des entreprises et des régions du Québec.



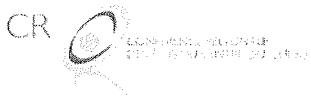


D'autre part, en plus de la présence des présidents des CRÉ cités précédemment, il faut souligner la participation des présidents des CRÉ de la Montérégie Est et de la Capitale-Nationale, soit respectivement M. Arthur Fauteux et M. Jean Fortin, de M. André Villeneuve, membre du comité exécutif de la CRÉ de Lanaudière, de Mme Marie-Hélène Wolfe, directrice générale de la CRÉ de l'Estrie ainsi que de nombreux représentants d'organismes de développement économique de ces régions.



On rappelle que les CRÉ constituent les interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elles ont principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

-30-



Sources : Manon Jomphe
Imago Communication
(418) 387-4781

Laurent Lampron
Directeur général
Conférence régionale des élus
de la Chaudière-Appalaches
(418) 248-8488



Pour information : Réal Laverdière
Président
Conférence régionale des élus
de la Chaudière-Appalaches
(418) 248-8488



COMMUNIQUÉ DE PRESSE No 2 Pour diffusion immédiate

Rapport sur les impacts négatifs de deux mesures fiscales allouées à des entreprises des régions ressources

LES DOMMAGES COLLATÉRAUX ANNULENT-ILS LES AVANTAGES RÉELS DE CES MESURES?

Québec, le 24 janvier 2007 — Le rapport intitulé *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises*, présenté au gouvernement du Québec par la coalition des Conférences régionales des élus (CRÉ) et organismes de développement économique des régions centrales et métropolitaines, démontre que certains avantages fiscaux attribués actuellement aux entreprises manufacturières des régions ressources pourraient causer des impacts négatifs importants pour les entreprises manufacturières situées dans les autres régions.

Selon le Cadre de réflexion, ces iniquités ont été provoquées par la transposition de mesures dites « sectorielles » en mesures « régionales ». Si, dans le premier cas, ces mesures peuvent parfois porter fruits, elles se sont avérées inadéquates dans le second. « *Dans les faits, plus de 50 % des entreprises manufacturières des régions centrales et métropolitaines auraient été considérées comme admissibles à ces mesures si elles avaient été localisées en région ressource. Cela confirme l'importance de ce débat quant au rôle des mesures fiscales sur la compétitivité des entreprises* », a constaté M. Réal Laverdière, président de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches.

Le rapport souligne également les coûts potentiels des mesures ciblées. Par exemple, les deux principales mesures fiscales dénoncées par la coalition, soit **l'impôt zéro pour les PME manufacturières** et le **crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation**, dont les coûts étaient estimés à 212 millions de dollars pour les trois premières années, excéderaient le milliard de dollars à leur expiration.

Selon les données disponibles, près de 3 850 entreprises situées dans les sept régions centrales et 1 870 entreprises localisées dans les trois régions métropolitaines auraient été considérées comme admissibles à ces mesures si elles avaient été situées en région ressource. Ces entreprises manufacturières sont surtout actives dans les secteurs traditionnels de l'économie (deuxième et troisième transformation du bois, métaux, agroalimentaire, etc.), et sont en concurrence avec les quelque 1 200 entreprises des régions ressources qui peuvent bénéficier de ces avantages fiscaux.

Pour les quelque 5 700 entreprises des régions centrales et métropolitaines concernées, les impacts négatifs de ces deux mesures se sont multipliés au fil des mois et des années : perte de contrats par des écarts de prix inexplicables, exclusion des opportunités d'affaires avec les grands donneurs d'ordre, pertes d'emplois, fermeture d'usine et ralentissement des investissements.

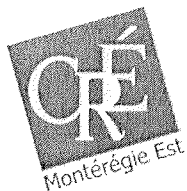
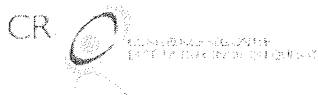
On rappelle que les CRÉ constituent les interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elles ont principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

-30-

Sources : Manon Jomphe
Imago Communication
(418) 387-4781

Laurent Lampron
Directeur général
Conférence régionale des élus
de la Chaudière-Appalaches
(418) 248-8488

Pour information : Réal Laverdière
Président
Conférence régionale des élus
de la Chaudière-Appalaches
(418) 248-8488



COMMUNIQUÉ DE PRESSE No 3 Pour diffusion immédiate

Rapport sur les impacts négatifs de deux mesures fiscales allouées à des entreprises des régions ressources

DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS ET ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS CENTRALES ET MÉTROPOLITAINES PROPOSENT UNE VISION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Québec, le 24 janvier 2007 — Les solutions aux impacts négatifs causés par certains avantages fiscaux attribués par le gouvernement du Québec aux entreprises des régions ressources doivent être élaborées en toute concertation. C'est pourquoi la coalition des Conférences régionales des élus (CRÉ) et organismes de développement économique des régions centrales et métropolitaines proposent au gouvernement du Québec des solutions et une vision en matière de développement économique.

« Il est important de corriger cette situation qui crée une compétition inéquitable entre les entreprises québécoises, selon leur localisation régionale, alors que nous devrions unir nos efforts pour affronter la concurrence internationale », a mentionné M. Réal Laverdière, président de la CRÉ de la Chaudière-Appalaches.

Au-delà des demandes visant à corriger les impacts négatifs des deux mesures fiscales dénoncées par la coalition, soit **l'impôt zéro pour les PME manufacturières** et le **crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation**, la coalition propose la mise en place d'une politique de développement économique basée sur quatre axes d'intervention : **Productivité, Innovation, Formation et Exportation**.

De plus, les futures mesures gouvernementales doivent obéir, selon la coalition, aux principes directeurs suivants :

- Les résultats doivent être mesurables;
- Les règles d'admissibilité et d'application doivent être plus strictes;
- L'aide doit être modulée selon la réalité des besoins;
- L'aide doit être accordée par secteur et non par région;
- L'aide doit être limitée dans le temps et les sommes accordées doivent avoir une limite maximale;
- Ces programmes ne doivent provoquer aucun dommage collatéral.

« Il faut élargir le débat à l'ensemble des interventions de développement économique régional. La coalition souhaite donc la mise en place de mesures pour augmenter la compétitivité et la productivité de toutes les entreprises au Québec, peu importe dans quelle région elles se situent », a indiqué M. Sergio Pavone, président de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent. « Il est urgent de trouver ensemble les solutions qui permettront au gouvernement du Québec et aux entreprises de toutes les régions d'affronter avec succès les nouvelles conditions que provoque la mondialisation des marchés », a également affirmé M. Maurice Richard, président de la CRÉ du Centre-du-Québec.

La coalition souhaite que les travaux déjà amorcés au niveau du gouvernement du Québec se poursuivent au cours des prochaines semaines pour en arriver rapidement à des solutions qui pourront être incluses dans le prochain budget du gouvernement.

On rappelle que les CRÉ constituent les interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elles ont principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

-30-

Sources : Manon Jomphe
Imago Communication
(418) 387-4781

Laurent Lampron
Directeur général
Conférence régionale des élus
de la Chaudière-Appalaches
(418) 248-8488

Pour information : Réal Laverdière
Président
Conférence régionale des élus
de la Chaudière-Appalaches
(418) 248-8488





COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES DÉNONCE LE TROC DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN FAVEUR DES RÉGIONS RESSOURCES

Montmagny, le 22 juin 2007. – La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) tenait hier, à Saint-Georges de Beauce, une rencontre de son conseil d'administration. À cette occasion, les membres du conseil d'administration de la CRÉ ont été sensibilisés de l'existence de tractations entre le gouvernement du Québec et des représentants des régions ressources quant aux mesures fiscales avantageant les entreprises de ces régions. C'est dans ce contexte, que les membres du conseil d'administration ont été unanimes à dénoncer le *lobby* politique en faveur des régions ressources qui s'est fait au cours des derniers jours auprès de membres de l'Assemblée nationale afin que le gouvernement restaure le congé fiscal à la hauteur de 75% pour les PME manufacturières des régions ressources pour les années 2008, 2009 et 2010.

La CRÉ tient à rappeler au gouvernement que dans son Budget 2007-2008, il a annoncé la réduction progressive du congé fiscal pour les PME manufacturières dans les régions ressources. Le taux de l'exonération de 75% devait alors être réduit à 50% au 1^{er} janvier 2008 et à 25% le 1^{er} janvier 2009 et pour l'année 2010, dernière année de cette mesure. Par ailleurs, dans le cadre du projet de budget Audet 2007-2008 et du budget Jérôme-Forget 2007-2008 adopté le 1^{er} juin dernier, le gouvernement du Québec a reconnu le bien-fondé de la position défendue par les intervenants des régions centrales et métropolitaines dans le dossier des mesures fiscales avantageant les entreprises de la 2^e et 3^e transformation localisées dans les régions ressources.

L'attitude des représentants des régions ressources vient valider la problématique invoquée par la coalition des CRÉ des régions centrales et métropolitaines en janvier dernier. *En aucun moment, la CRÉ de la Chaudière-Appalaches et ses partenaires des régions centrales et métropolitaines ne se sont abaissés à marchander avec le gouvernement dans l'intention de nuire au développement économique des régions ressources. C'est pourquoi, nous étions favorables au versement des crédits budgétaires de 21 M\$ annoncé lors de la déclaration ministérielle du 1er juin par la ministre Monique Jérôme-Forget. Nous ne pouvons accepter cette volte-face souterraine du gouvernement du Québec,* a déclaré le président de la CRÉ, M. Réal Laverdière.

Rappelons que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional en Chaudière-Appalaches. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

Source : Sylvie Fortin
Conseillère en communication
Courriel : sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca

Information : Laurent Lampron
Directeur général
Tél. : 1.418.248.8488 ou 418.241.3625



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'ÉTUDE KPMG CONFIRME LA PROBLÉMATIQUE SOULEVÉE PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES DEPUIS DEUX ANS

Montmagny, le 13 septembre 2007. — C'est à la suite de discussions tenues entre les conférences régionales des élus lors de la Table Québec-régions (TQR), en juin 2006, que le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) en collaboration avec sept conférences régionales des élus et les ministères des Finances et du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, avaient confié à la firme KPMG, le mandat d'analyser l'impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales et métropolitaines et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur l'économie du Québec.

À l'occasion de la TQR, qui s'est tenue aujourd'hui à Québec, l'Étude KPMG a été rendue publique. Celle-ci démontre bien que durant la période 2001-2005 le nombre d'entreprises dans le secteur manufacturier en régions centrales et métropolitaines a diminué de 308, soit 3,5 % alors qu'au même moment, celui des entreprises bénéficiaires en régions ressources a augmenté de 111 soit 10,3 %. Cette première statistique confirme la tendance observée depuis la mise en place des mesures fiscales.

D'autre part, plusieurs graphiques réalisés à partir des informations fournies à KPMG par Revenu Québec, parlent d'eux-mêmes. Par exemple, on constate que l'évolution du chiffre d'affaires moyen a progressé beaucoup plus rapidement pour les entreprises manufacturières localisées dans les régions ressources bénéficiaires que pour les entreprises manufacturières situées dans les régions centrales et métropolitaines où celui-ci a fait du sur-place entre 2001 et 2005. Le même raisonnement s'applique également pour l'évolution du revenu imposable moyen et l'évolution de la masse salariale moyenne, a fait remarquer à ce sujet, M. Réal Laverdière, président de la CRÉ.

Pourtant, même si elle demeure imparfaite, l'Étude KPMG a démontré que les conditions concurrentielles dans lesquelles opèrent les entreprises en régions centrales et métropolitaines par rapport aux entreprises en régions ressources, grâce à ces mesures fiscales, ont changées et, en ce sens, elle donne raison aux revendications des industriels des régions centrales et métropolitaines.

Soulignons qu'en janvier dernier, une coalition composée de sept Conférences régionales des élus (CRÉ) et 42 organismes de développement économique des régions centrales et métropolitaines s'était formée et avait publié un document intitulé *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises*, pour dénoncer les impacts négatifs des deux mesures fiscales, soit **l'impôt zéro pour les PME manufacturières** et **le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation**. La coalition avait alors proposé au gouvernement du Québec, la mise en place d'une politique de développement économique basée sur quatre axes d'intervention : Productivité, Innovation, Formation et Exportation.

Enfin, la CRÉ confirme qu'elle déposera un mémoire aux membres du groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, à l'occasion de la rencontre prévue à Saint-Georges de Beauce, le 19 septembre prochain, afin d'en arriver à trouver une solution qui sera acceptable pour l'ensemble des régions du Québec.

On rappelle que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional de la Chaudière-Appalaches, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

- 30 -

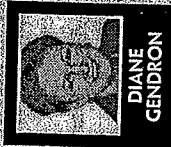
Source: Sylvie Fortin
Conseillère en communication
Courriel: sfortin@chaudiere-appalaches.qc.ca

Information: Laurent Lampron
Directeur général
Tél.: 1.418.248.8488

Annexe 6

Articles de presse

L'entreprise Bermatex fermera ses portes le mois prochain



DIANE GENDRON

(D.G.) La conjoncture actuelle aura eu raison de la dernière entreprise de textile à Montmagny. Bermatex fermera ses portes le 29 septembre prochain, entraînant la perte d'environ 50 emplois.

Les employés ont reçu leur avis de licenciement le 31 juillet dernier. Rien n'avait filtré jusqu'à ces derniers jours, toutefois les ministères concernés ont été avisés de la fermeture. Après Cavalier et Consoltex, l'entreprise Bermatex n'a donc pu résister à la concurrence mondiale qui sevit lourdement dans ce domaine.

Aussi difficile qu'elle soit, l'annonce n'a pas surpris les employés qui s'attendaient à une telle situation, selon les quelques informations obtenues. Des mises à pied successives ont réduit les effectifs actuels à une dizaine de travailleurs dans l'usine, exhaussant le personnel administratif.

Nous n'avons pu joindre le propriétaire et président de l'entre-

prise, Matthias Berlinger. On sait cependant qu'il a participé à des rencontres au cours des derniers jours, notamment avec les représentants syndicaux, selon ce qu'a laissé entendre Marc Langlois de la CSD.

Projet avorté

Selon les informations, la fermeture de l'entreprise devenait inévitable à la suite du désistement du Fonds de solidarité de la FIQ dans un projet d'investissement, qui aurait pu permettre d'élargir l'unité d'assemblage de poursuivre ses opérations. Cependant, cette solution n'aurait sauvé que peu d'emplois. Néanmoins, il



L'entreprise Bermatex a débuté ses opérations en 1970. Plusieurs employés ont passé toute leur vie active au sein de l'entreprise, ajoutant le président du syndicat, Réjean Latouche.

semble que le propriétaire continue les démarches en ce sens.

paginée dans l'industrie de la texture au Canada. À ses débuts, plus de 35 manufacturiers oeuvraient dans cette spécialité.

Dernière au Canada

Bermatex est la dernière com-

Les employés d'Exceldor acceptent une réduction

(t.n.) C'est à 78% que les 350 employés de l'usine Exceldor de Saint-Anselme ont accepté les offres de l'employeur comportant une diminution de salaire de 10% et un contrat de six ans.

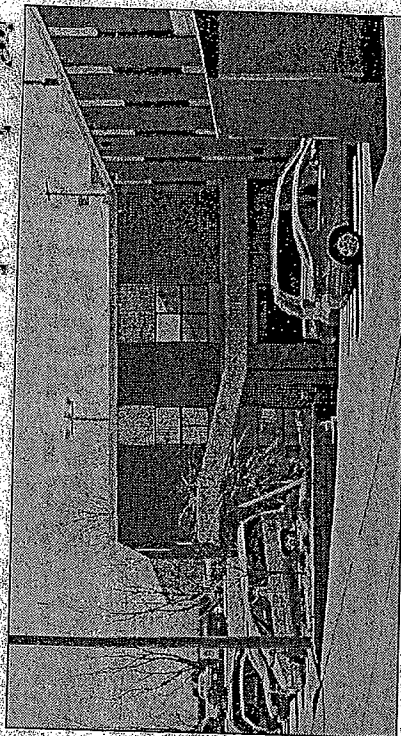
La reprise du vote sur les offres patronales s'est effectuée sans que l'exécutif syndical ne donne de consigne à ses membres, s'ils devraient accepter ou rejeter la proposition. Outre une diminu-

tion de 1,40\$ de l'heure, l'employeur cessera de contribuer à la remise de retraite des employés en plus de voir disparaître un congé forcé durant la période des fêtes. L'offre patronale comprend également un gel des salaires pour les trois premières années de la convention et une hausse annuelle de 2% pour les trois dernières années.

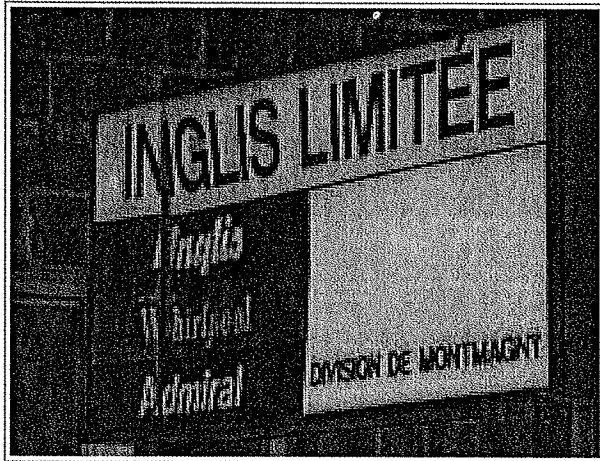
En contrepartie, Exceldor devra investir dans la modernisation de

son abattoir. L'employeur prévoit investir 12 M\$ pour augmenter la capacité de l'usine qui peut abattre actuellement 600.000 volailles par semaine. Selon le vice-président d'Exceldor, Jacques Boulanger, la capacité d'abattage sera portée à 900.000 volailles par semaine.

Nous sommes satisfaits du vote pris par nos employés. Nous apprécions leur contribution qui était nécessaire pour la survie de cette usine ainsi que pour le développement et l'avenir de l'entreprise. Il signale que les discussions seront entreprises rapidement avec Saint-Anselme en relations avec les investissements qu'Exceldor compte réaliser.



L'usine d'Exceldor à Saint-Anselme sera modernisée à la suite de l'acceptation des offres patronales.



Mise à jour : 21/03/2002 16:23

Whirlpool ferme son usine de Montmagny: 500 emplois disparaîtront!

/

La multinationale Whirlpool va fermer définitivement en mars 2004 son usine de cuisinières électriques de Montmagny, l'usine Inglis. E 500 travailleurs seront mis à pied.

Whirlpool possède quatre usines en Amérique du Nord, dont trois aux États-Unis. Elle avait lancé une étude de productivité, dans le but de réduire ses coûts de production de 10 %. En fait, elle voulait savoir laquelle de ses usines elle devait fermer.

La fermeture de l'usine Inglis est une perte énorme pour la région de Montmagny. Plusieurs de ses employés comptent entre 25 et 30 ans.

Vous pouvez écouter le reportage de Marie-Christine St-Pierre en RealVideo.

Copyright © 1998-2007 Groupe TVA inc. - Tous droits réservés
Une réalisation de Canoe.ca

Annexe 7

Extraits de l'étude KPMG



1. Le nombre d'entreprises bénéficiaires ayant présenté des données quant au chiffre d'affaires dans le cadre des déclarations fiscales a connu une progression de 111 unités entre 2001 et 2005, soit une hausse de 10,3 % pour la période ou un taux annuel moyen composée de 2,5 %.

Nombre d'entreprises						
Année	Régions ressources (total)	Régions ressources bénéficiaires	Régions ressources (crédit - masse salariale)	Régions ressources non bénéficiaires	Régions centrales non bénéficiaires (manufacturier)	Régions centrales non bénéficiaires
1996	25 291	751	291	24 540	8 069	112 937
2001	27 058	1 079	407	25 979	8 687	126 838
2005	26 842	1 190	502	25 652	8 379	133 289
Variation (nombre d'entreprises)						
1996-2001	1 767	328	116	1 439	618	13 901
2001-2005	(216)	111	95	(327)	(308)	6 451
Variation (%)						
1996-2001	7,0%	43,7%	39,9%	5,9%	7,7%	12,3%
2001-2005	-0,8%	10,3%	23,3%	-1,3%	-3,5%	5,1%
Nombre annuel moyen d'entreprises de 1996 à 2005						
1996-2005	26 712	1 027	417	25 686	8 463	124 526
Taux de croissance annuel moyen composé du nombre d'entreprises (%)						
1996-2000	1,6	7,8	8,7	1,4	1,4	2,3
2001-2005	(0,2)	2,5	3,9	(0,3)	(0,9)	1,2
1996-2005	0,7	5,2	6,2	0,5	0,4	1,9

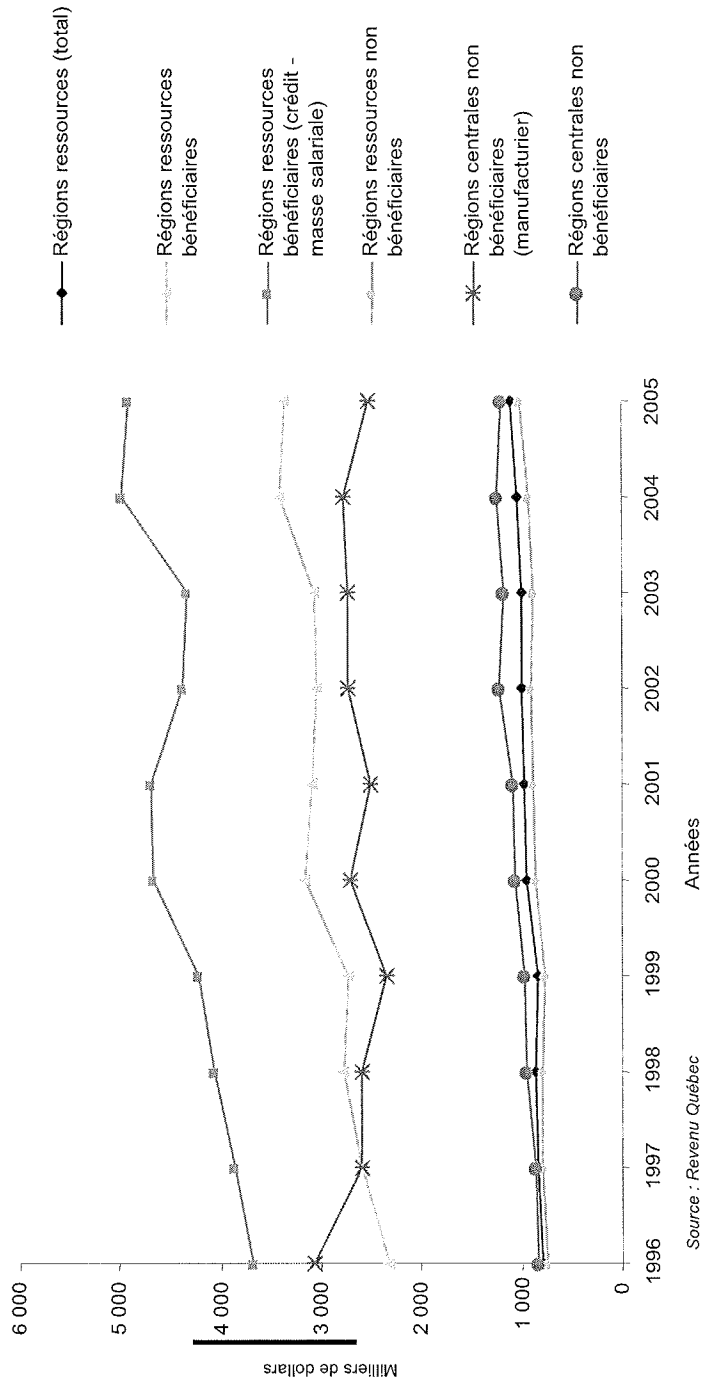
Source : Revenu Québec

Au cours de la période 2001-2005, le nombre d'entreprises manufacturières des régions centrales a connu une baisse de 308 unités ou 3,5 %



2. Depuis l'introduction des deux mesures fiscales, les entreprises bénéficiaires opérant en régions ressources présentent des résultats supérieurs aux entreprises manufacturières opérant en régions centrales. On note cependant que ces mêmes entreprises ont connu des niveaux de croissance supérieurs avant l'introduction des dites mesures en 2001.

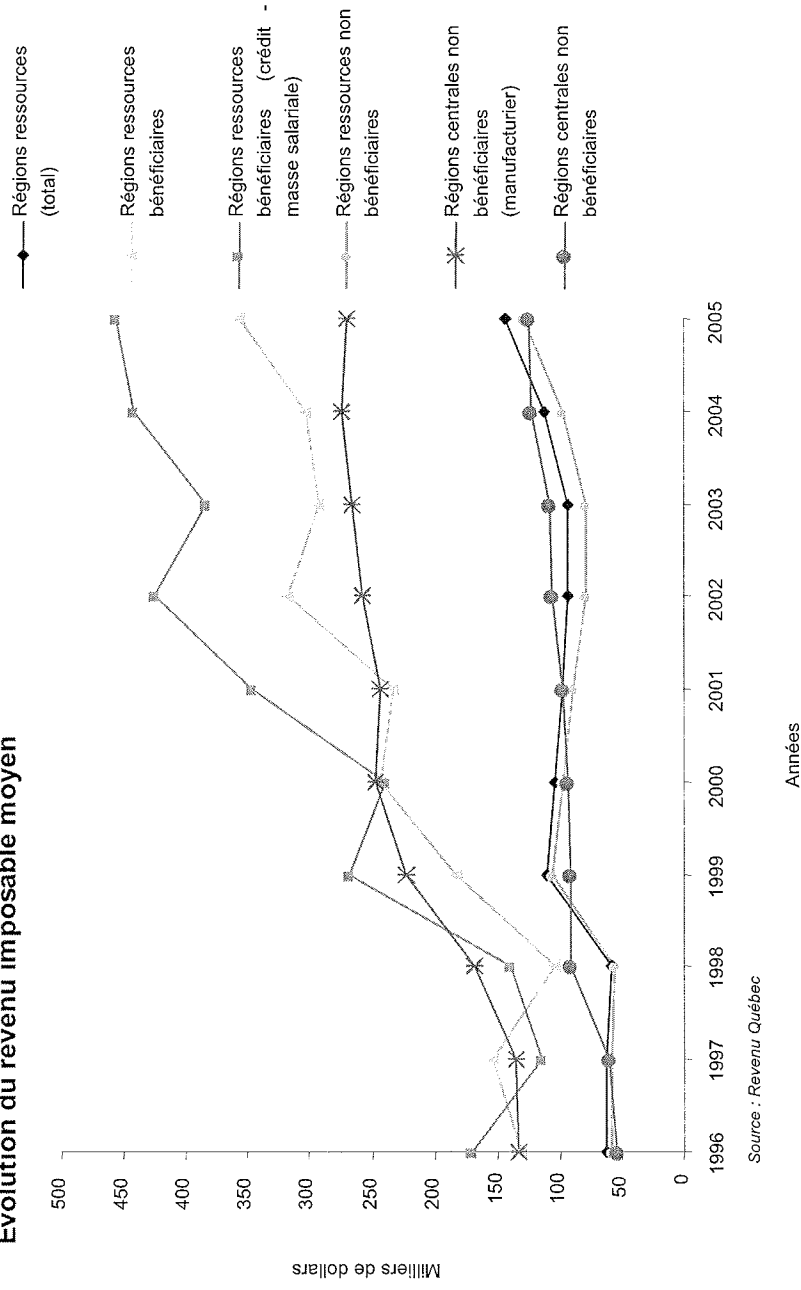
Évolution du chiffre d'affaires moyen





3. Depuis l'introduction en 2001 des deux mesures fiscales, le revenu imposable moyen des entreprises bénéficiaires en régions ressources a progressé de 11,5 % annuellement. Pour la période de cinq ans, avant 2001, la croissance du revenu imposable a été de 16,5 % annuellement.

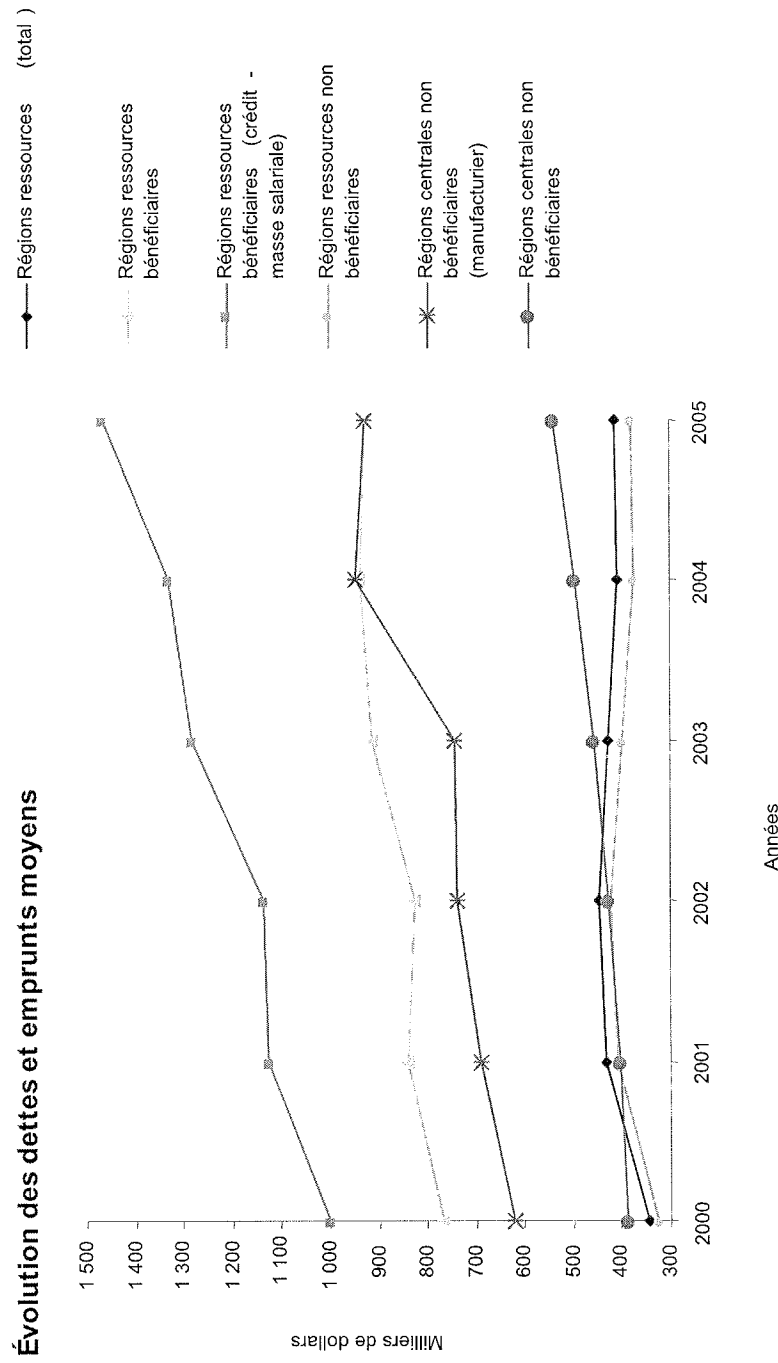
Évolution du revenu imposable moyen





4. Après 2001, les entreprises bénéficiaires des régions ressources ont connu une hausse annuelle de 2,5 % de leur niveau de dettes et emprunts moyens alors qu'au cours de la même période, ces mêmes entreprises ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 2,1 %.

Évolution des dettes et emprunts moyens



Bibliographie

- BEAUPRÉ, René. *Étude des impacts négatifs des programmes fiscaux destinés aux régions ressources*. novembre 2005, 116 p.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN. *Communiqué de presse*, 29 mars 2001, 1 page.
- CIRANO, Marcellin Loanis et Fernand Martin. *Rapport Bourgogne, La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : enjeux contemporains*, février 2005, 102 pages.
- CONFÉRENCES RÉGIONALES DES ÉLUS DE LA CAPITALE-NATIONALE, DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES, DE L'ESTRIE, DE LANAUDIÈRE, DE LA MONTÉRÉGIE EST, DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT. *Cadre de réflexion et recommandations pour une fiscalité équitable des sociétés québécoises*, novembre 2006, 107 pages.
- DICTIONNAIRE PETIT ROBERT. Édition 2003, 2 949 pages.
- FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC. *La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions : La répartition de l'aide entre les régions est-elle équitable?*, août 2006, 18 pages et présentation PowerPoint.
- FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC. *Prise de position de la Fédération des chambres de commerce du Québec à l'égard de la future Politique de développement régional du gouvernement du Québec*, août 2006, 26 pages.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIDES FISCALES AUX RÉGIONS RESSOURCES ET À LA NOUVELLE ÉCONOMIE. *Document de consultation*, juillet 2007, 29 pages.
- I-CRIQ.COM. *Base de données des fabricants, Centre de recherche industrielle du Québec*, août 2006.
- INSTITUT C.D. HOWE. *Bulletin de recherche N° 89, Un problème important : améliorer l'attrait du Québec pour l'investissement*, mars 2005, 14 pages.
- INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL. *Les Notes économiques : Les subventions aux entreprises sont-elles efficaces?*, juin 2006, 4 pages.
- INSTITUT ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL. *Cahier de recherches : Les « cités » : une politique efficace pour la nouvelle économie?*, février 2002, 28 pages.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. www.stat.gouv.qc.ca, *Profil des régions – nombre d'emplois par industries selon les secteurs du SCIAN – pour toutes les régions et ensemble du Québec- 2002-2006*.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Le Québec en chiffres*, Édition 2006, 56 pages.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *www.stat.gouv.qc.ca*, *Indicateurs de revenu par habitant par MRC 2002-2005, revenu personnel et ses principales composantes par MRC 2002-2005, PIB brut et ensemble du Québec 2002-2006, PIB et revenu personnel par habitant et ensemble du Québec 2001-2005, revenus totaux par région administrative pour les codes SCIAN de la fabrication 2003 et valeur des marchandises expédiées, dépenses en immobilisations par secteur et sous-secteur du SCIAN 2003-2006, région de la Chaudière-Appalaches.*

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *www.stat.gouv.qc.ca*, *Banque de données des statistiques officielles, Statistiques principales de l'activité totale pour le secteur de la fabrication, par sous-secteurs du SCIAN et région administrative Chaudière-Appalaches, compilation, 1^{er} février 2006 pour l'année 2003.*

INVESTISSEMENT QUÉBEC. *Rapports annuels 2001-2002 à 2006-2007.*

KPMG. *Étude de l'impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur l'économie du Québec*, 26 avril 2007, 104 pages.

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC. *Programme 2003, notre plan d'action pour les PME*, p. 5.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC. *Guide de l'employeur pour les sociétés, crédits d'impôts*, p. 46 à p. 88.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *www.mdeie.gouv.qc.ca*, *ACCORD, devenir maître de son développement en misant sur ses créneaux d'excellence*, dépliants par régions.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *L'avantage québécois, Stratégie gouvernementale de développement économique*, 2005, 91 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *Portrait socioéconomique des régions du Québec*, Édition 2006, 111 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION. *Synthèse et comparaison des politiques de développement économique régional aux États-Unis et en Europe*, 2006, 36 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES. *Bulletin d'information 2001-2007, Extension à trois MRC des mesures fiscales destinées aux régions ressources*, 21 août 2001, 3 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES, MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Budget 2001-2002, Stratégie de développement économique des régions ressources : La force des régions, un maillon essentiel de notre économie*, 29 mars 2001, 161 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES. *Budget 2003-2004, Discours sur le budget*, 25 pages.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES. *Budget 2004-2005, Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, p. 86.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES. *Budget 2005-2006, Plan budgétaire*, section 6, p. 61.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES. *Budget 2006-2007, Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, p. 104-107.

QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES. *Budget 2007-2008, Renseignements additionnels sur les mesures du budget*, 160 pages.

STATISTIQUE CANADA. *Le système de classification des industries en Amérique du Nord (SCIAN) 2002 – Canada* (www.statcan.gc.ca).

TECHNO-COMPÉTENCES. *Comité sectoriel de la main-d'œuvre en technologies de l'information, Prospérer sans crédits d'impôts - Stratégies pour réussir, état de la question et plan de transition relativement au retrait de cinq mesures fiscales en technologies de l'information à compter de 2010*, avril 2007, 53 pages.

TECHNO-COMPÉTENCES. *Comité sectoriel de la main-d'œuvre en technologies de l'information, Colloque - Prospérer sans crédits d'impôts - Stratégies pour réussir, la fin de cinq mesures fiscales en TI et votre entreprise*, présentation PowerPoint, avril 2007, 53 pages.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *Chaire d'études politiques et économiques, Linda Lee, Inventaire des politiques industrielles aux États-Unis : Portrait d'un paradoxe, Notes et analyses sur les États-Unis*, Numéro 6, août 2005, 29 pages.

WIKIPÉDIA. www.fr.wikipedia.org, liste des régions administratives du Québec, p. 1 et 2.

www.entraideequitable.com.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/affaireselectroniques.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/biotechnologies.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/carrefoursdelanouvelleconomie.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/carrefoursdelinnovation.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/centrenationaldesnouvelletechnologiesdequebec.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/centresdedeveloppementdestechnologiesdelinformation.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/citeducommerceelectronique.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/citedumultimediamontreal.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/nutraceutiquesetalimentsfonctionnels.

www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/technopoleangus.

[www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/
zonedecommerceinternationaldemontrealamirabel](http://www.investquebec.com/solutionsfinancieres/mesuresfiscales/mesuresfiscalesabolies/zonedecommerceinternationaldemontrealamirabel).